



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent vingt-huitième session

Rome, 20 – 25 juin 2005

SOMMAIRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2006-07

CONSEIL

Cent vingt-huitième session

Rome, 20 – 25 juin 2005

SOMMAIRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2006-07

Introduction du Directeur général

J'ai le plaisir de présenter au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, le Sommaire du Programme de travail et budget (SPTB) pour l'exercice 2006-07, qui servira à mettre en oeuvre les deux premières années du Plan à moyen terme approuvé par le Conseil. La réaction du Conseil et les avis pertinents de ses comités techniques aideront à orienter la préparation des propositions détaillées de la version intégrale du Programme de travail et budget, qui seront examinées par la Conférence de la FAO en novembre.

Le SPTB a été remanié pour répondre aux attentes des Membres, qui souhaitent une réduction de la longueur des documents de planification, appelés à se concentrer sur les principales questions de politique et sur les incidences au niveau des ressources. Compte tenu de ces efforts, j'espère que le Conseil pourra encourager le Secrétariat à réduire fortement la longueur et à rationaliser la teneur de la version intégrale du PTB 2006-07, comme le font d'autres organisations du système des Nations Unies.

Ce SPTB s'attache à identifier les facteurs internes et externes qui peuvent avoir une incidence considérable sur les résultats budgétaires, financiers et opérationnels en 2006-07 et à prévoir les mesures correctives. J'appelle votre attention sur deux propositions destinées à faire face à des risques financiers et opérationnels spécifiques:

- *dans l'esprit des orientations fournies auparavant par le Conseil, le traitement des prévisions de recettes accessoires a été révisé afin de financer intégralement les crédits budgétaires, jusqu'au rétablissement de la situation financière de l'Organisation;*
- *un nouveau chapitre budgétaire sur les dépenses de sécurité a été créé afin d'améliorer la gestion financière, la visibilité et la responsabilité pour la sécurité et la protection du personnel et des biens.*

Ces propositions sont complétées par des activités de gestion du risque dans d'autres domaines – par exemple, la mise en route du Mécanisme pour les dépenses d'investissement. La recherche de gains d'efficacité se poursuit également sans relâche et s'étend actuellement à d'autres questions comme les processus de gestion des ressources humaines, l'identification de possibilités d'externalisation et de délocalisation, l'utilisation de nouvelles technologies pour les

publications, l'impression et la distribution, la rationalisation des activités administratives sur le plan régional et dans les pays, les économies dans le domaine de la gouvernance et le meilleur recouvrement des dépenses d'appui. Les résultats obtenus dans certains de ces domaines dépendront en partie des décisions prises par les organes directeurs.

Les Membres reconnaîtront certainement que la situation évolue et que des efforts sont déployés collectivement pour améliorer la pertinence et l'efficacité de l'Organisation. La décision prise par le Conseil à sa dernière session d'entreprendre une Évaluation externe indépendante de la FAO pourrait déboucher, après 2006-07, sur des changements au niveau des stratégies, des institutions et des programmes. Entre-temps, des progrès tangibles sont réalisés dans un certain nombre de domaines, en consultation étroite avec les Membres. L'Organisation répond aux observations faites dans l'Évaluation indépendante de la décentralisation, renforce l'efficacité du Programme de coopération technique, améliore la définition des priorités dans les programmes techniques et économiques, intègre l'auto-évaluation dans ses activités et applique le nouveau modèle de programmation aux programmes non techniques pour étendre les processus de gestion axée sur les résultats à la FAO. Simultanément, il faut tenir compte des mouvements de réforme en cours au sein du système des Nations Unies, y compris des arrangements permettant de renforcer la coopération au niveau des pays, ainsi que la concertation à l'appui de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le présent SPTB fournit un plan financier biennal de haut niveau reprenant les priorités déjà approuvées par le Conseil dans le Plan à moyen terme 2006-11. Il s'agit de la première grande occasion d'harmoniser sur un plan logique et rationnel les demandes que les Membres adressent à l'Organisation et les ressources que la Conférence approuvera pour 2006-07, dans ses ouvertures de crédit. En réponse à la demande formulée lors de la dernière session du Conseil, ce document présente trois scénarios de ressources pour le prochain exercice: croissance réelle (CR), croissance réelle zéro (CRZ) et croissance nominale zéro (CNZ).

Je dois souligner sans équivoque que la réduction réelle de 51,2 millions de dollars EU, soit de 6,4 pour cent du budget total, imposée au cours du précédent exercice biennal a déjà eu pour résultat un sous-financement de plusieurs domaines d'activités techniques de l'Organisation, y compris de sa structure décentralisée. Les réductions budgétaires successives ont entraîné un

sous-investissement important dans les infrastructures institutionnelles. De plus, les coûts intrinsèques liés aux services fournis aux Membres et à l'appartenance au système des Nations Unies continuent à grimper, comme c'est le cas pour les dépenses consacrées à la sécurité et à la protection du personnel et des biens. Pour être réaliste, on ne peut pas non plus attendre en 2006-07 d'importantes économies provenant de nouveaux gains d'efficacité, qui se chiffrent déjà à 120 millions de dollars EU par exercice biennal par rapport à 1994. Je dois également souligner qu'au cours des ans, les décisions budgétaires ont été plus rigoureuses pour la FAO que pour d'autres organisations.

En conséquence, même un budget de CRZ en 2006-07 ne suffirait pas à répondre aux attentes de nombreux Membres. S'il est vrai qu'un rétablissement des ressources est prévu, dans le scénario de CRZ, pour les conseils régionaux sur les politiques et la capacité de contrôle de la Division des finances, comme l'avaient demandé le Comité du Programme et le Comité financier, nos activités au niveau des pays – là où nos travaux normatifs sont traduits en mesures pratiques – restent cependant bien en deçà des demandes effectivement adressées à la FAO.

Pour cette raison, le scénario de CR propose une augmentation réelle globale de 30,9 millions de dollars EU. Il s'agit d'une augmentation de 8 millions de dollars par rapport au PMT, l'objectif étant d'intensifier le renforcement des capacités pour l'application de cadres réglementaires internationaux, pour les dépenses d'équipement et pour la sécurité et la protection du personnel et des biens.

Le scénario de CNZ suppose la nécessité d'identifier des réductions réelles pour un montant total de 43 millions de dollars EU, sur la base des estimations actuelles concernant les augmentations des coûts prévus, c'est-à-dire une réduction de 5,7 pour cent pour l'exercice biennal. L'effet global de ce scénario, aggravé par les compressions ou stagnations précédentes, met sérieusement en péril la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat et de répondre aux besoins complexes et variés de ses Membres.

La forte érosion du budget de l'Organisation au cours des 10 dernières années est illustrée par le fait que même si un budget de croissance réelle était approuvé, le Programme ordinaire serait encore en recul de 16 pour cent par rapport au niveau de 1994, ajusté

en fonction de l'inflation. Comme j'en ai le devoir en tant que Chef de Secrétariat, j'ai régulièrement et très vigoureusement exprimé mes préoccupations, en soulignant que la FAO risquait de ne plus être à même de relever des défis bien précis et de satisfaire les attentes et les demandes de ses Membres dans des domaines où l'Organisation dispose d'un avantage comparatif clair. Une action efficace est en effet attendue de la FAO dans les domaines suivants: sécurité alimentaire, menaces pour les ressources naturelles, problèmes émergents de sécurité sanitaire des aliments et, bien sûr, situations d'urgence, notamment du fait de ravageurs et de maladies transfrontières comme la grippe aviaire et le criquet pèlerin. J'arrive difficilement à concilier cette longue période de stagnation des ressources avec le fait que cette organisation s'occupe du secteur économique et social le plus important, puisqu'elle oeuvre à la réduction de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement.

Je comprends par ailleurs les craintes des gouvernements concernant une éventuelle augmentation des contributions et leur prérogative de déterminer ce qui est le plus important pour les États Membres en matière de relations extérieures. J'espère toutefois que le contexte général d'attentes, de défis et de situations d'urgence auquel est confrontée la FAO peut être assez convaincant pour vous permettre d'apprécier l'investissement collectif relativement modeste que vous feriez en acceptant un budget ordinaire plus conforme aux demandes adressées à l'Organisation. À ce point, j'espère sincèrement que les Membres trouveront le moyen d'inverser la tendance négative des décisions prises en matière de budget.

J'attends avec intérêt les réactions des Comités et du Conseil concernant ce sommaire, qui aideront à préparer les propositions de la version intégrale du PTB.



Jacques Diouf
Directeur général

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	I
LE SPTB 2006-07 DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE PLANIFICATION AMÉLIORÉ	1
CADRE BUDGÉTAIRE	4
ÉVALUATION DES RISQUES.....	4
GAINS D'EFFICIENCE	8
APPROCHE DE LA DÉFINITION DES PRIORITÉS	12
INCIDENCE DES SCÉNARIOS POUR LES RESSOURCES	13
DÉCENTRALISATION.....	20
BUDGÉTISATION DES INVESTISSEMENTS.....	21
PROPOSITION D'UN MÉCANISME POUR LES DÉPENSES DE SÉCURITÉ DE LA FAO.....	24
CADRE FINANCIER	27
VUE D'ENSEMBLE DES AUGMENTATIONS DE COÛTS.....	27
ANALYSE FINANCIÈRE DU FONDS GÉNÉRAL ET DES FONDS CONNEXES.....	30
BUDGET-PROGRAMME	34
Introduction.....	34
PROPOSITIONS DU BUDGET-PROGRAMME.....	38
CHAPITRE 1: POLITIQUE ET DIRECTION GÉNÉRALES	38
Grand Programme 1.1: Organes directeurs	38
Grand Programme 1.2: Politique, direction et planification	39
Grand Programme 1.3: Coordination extérieure et liaison	41
CHAPITRE 2: PROGRAMMES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES	42
Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien	42
Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles	49
Grand Programme 2.3: Pêches	55
Grand Programme 2.4: Forêts.....	58
Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux	62
CHAPITRE 3: COOPÉRATION ET PARTENARIATS.....	66
Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques.....	66
Grand Programme 3.2: Soutien à l'investissement.....	68
Grand Programme 3.3: Opérations de terrain	69
Grand Programme 3.4: Représentants de la FAO	70
Grand Programme 3.5: Coopération avec les partenaires extérieurs.....	72
Grand Programme 3.9: Gestion du programme.....	73
CHAPITRE 4: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE.....	74
CHAPITRE 5: SERVICES DE SOUTIEN	76
Grand Programme 5.1: Soutien à l'information et aux publications	76
Grand Programme 5.2: Administration.....	77
CHAPITRE 6: CHARGES COMMUNES	80
CHAPITRE 7: IMPRÉVUS	82
Abréviations.....	83

LE SPTB 2006-07 DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE PLANIFICATION AMÉLIORÉ

1. La Conférence de la FAO a approuvé, en 1999, des principes de planification stratégique et une approche fondée sur les résultats pour la formulation des programmes de travail de l'Organisation, conduisant à un processus amélioré pour la définition des objectifs à atteindre et l'obtention de résultats mesurables à travers une hiérarchie d'objectifs et d'activités rattachés par des liens logiques. La Conférence a notamment adopté un document stratégique sur 15 ans, le Cadre Stratégique, ainsi qu'un système de programmation et de budgétisation comprenant un Plan à moyen terme à évolution continue (PMT) sur six ans, mis à jour tous les deux ans, et un Programme de travail et budget biennal (PTB). Les organes directeurs ont également approuvé un nouveau modèle de programmation visant à établir clairement, pour chaque activité, des objectifs pertinents à échéance déterminée, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs vérifiables et des buts mesurables, ainsi qu'un système d'évaluation plus détaillé.

2. L'application du nouveau modèle de programmation a été progressivement améliorée au fil des années, grâce notamment à une meilleure conception des objectifs, des indicateurs et des buts, et a été rationalisée avec l'élargissement de ce nouveau modèle à l'ensemble des programmes et des unités organisationnelles. L'évolution concomitante des politiques de gestion financière et des programmes, des procédures et des systèmes d'information, favorise également un contrôle plus efficace des performances et une responsabilisation accrue vis-à-vis des résultats.

3. Le Secrétariat a adapté la présentation et le contenu des principaux documents de planification, c'est-à-dire le PMT et la version intégrale du PTB, à ce nouveau cadre de planification stratégique fondé sur les résultats. Toutefois, pour ce qui est du Sommaire du Programme de travail et budget, ni l'objet du document, ni le type d'information qu'il devrait contenir, n'ont été réexaminés.

4. Un Sommaire a été présenté pour la première fois pour le PTB 1974-75. Jusque là, la version intégrale du PTB était préparée longtemps à l'avance, afin de permettre aux comités et au Conseil de l'examiner lors de leurs sessions du printemps des années de Conférence. Même si la présentation et le contenu du Sommaire n'ont jamais été strictement définis, un tel document de synthèse devait, selon les attentes, faciliter un échange de vues préalable entre les Membres. La préparation de la version intégrale du PTB à un stade ultérieur, après avis des comités techniques, du Comité du Programme et du Comité financier, et du Conseil, permettait au Secrétariat de mieux tenir compte des changements influant sur les estimations du budget biennal et de rendre le contenu de la version intégrale du PTB plus pertinent et plus précis.

5. Le Sommaire présenté pour 2006-07 apporte une meilleure réponse aux besoins actuels des Membres. Son principal objectif est de servir de pont entre les deux principaux documents de planification actuellement en vigueur, à savoir le PMT et le PTB, sachant que le Sommaire a une durée de vie utile d'à peine trois mois, après quoi il est remplacé par la version intégrale du PTB.

6. Cette fonction de « pont » découle directement des principes de planification stratégique adoptés par la Conférence en 1999:

- le PMT est le principal instrument de la FAO pour la formulation des programmes et la définition des priorités sur six ans; ses estimations indicatives des ressources à un niveau élevé n'en font pas un document de décision concernant le montant du budget biennal;
- le PTB couvre deux années de l'exécution des programmes indiqués dans le PMT et définit les produits et les services à fournir aux Membres au cours d'un exercice biennal, ainsi que les ressources nécessaires en personnel et hors personnel; il sert de base pour la résolution de la Conférence concernant le budget biennal.

7. Le Sommaire du PTB 2006-07 s'appuie donc, en les développant, sur les éléments exposés dans le PMT 2006-11, indiquant par exemple différents scénarios de ressources et leur impact dans les grandes lignes. Il présente d'importantes questions de politique ayant une incidence directe sur les éventuelles décisions de la Conférence concernant le budget du prochain exercice et sur lesquelles le Conseil est invité à donner des orientations. En revanche, il ne contient aucun détail quant aux propositions budgétaires et de programme, que l'on trouvera dans la version intégrale du PTB 2006-07, évitant ainsi toute redondance au niveau du processus de formulation interne et de l'examen effectué par les organes directeurs. Ainsi, par exemple, le présent Sommaire propose des allocations de ressources limitées aux programmes, indiquant, dans les grandes lignes, les propositions pour l'exercice biennal, notamment selon différents scénarios. La version intégrale du PTB contiendra des propositions détaillées concernant les affectations de ressources, au niveau des entités de programme.

8. Le Sommaire 2006-07, selon sa nouvelle conception actuelle, se propose donc:

- de se concentrer sur les questions clés pour le prochain exercice biennal, c'est-à-dire celles qui auront un impact majeur sur le prochain PTB;
- de faire efficacement le pont entre la dimension essentiellement programmatique du PMT et la focalisation plus strictement budgétaire du PTB; et
- de réduire les redondances au niveau de la collecte et de la présentation des données concernant les programmes et les ressources, ainsi que la longueur même du document.

9. La priorité ainsi donnée aux questions clés est mise particulièrement en évidence dans les sections intitulées *Cadre budgétaire et financier*, qui couvrent les domaines suivants:

- Évaluation des risques
- Gains d'efficacité;
- Approche de la définition des priorités;
- Impact des différents scénarios de ressources;
- Décentralisation;
- Budgétisation des investissements;
- Dispositif pour les dépenses de sécurité pour la protection et la sécurité du personnel et des biens;
- Vue d'ensemble des augmentations de coûts; et
- Analyse financière du Fonds général et des fonds connexes.

10. Les principales orientations et l'impact des différents scénarios de ressources au niveau des grands programmes, sont exposés dans la section *Propositions du Budget-Programme*, fortement réduite.

11. Concernant la longueur du document, la première version du Sommaire comptait 53 pages¹. Toutefois, en voulant anticiper une grande partie des informations détaillées présentées dans la version intégrale du PTB et malgré l'introduction d'une version remaniée du PMT à partir de 2000, le Sommaire s'est écarté du concept de document concis. La version 2004-05, avec ses quelque 200 pages, s'écartait de ce que l'on attend normalement d'un « Sommaire ».

12. Un rapport intérimaire sur les gains d'efficacité présenté récemment au Comité financier² a identifié la « réduction de la longueur des documents de planification » comme un domaine d'économie potentiel. En réponse à la demande des Membres, souhaitant des documents plus courts, la tendance à un Sommaire de plus en plus détaillé et volumineux a été inversée pour 2006-07. Au-delà de l'évident impact sur les dépenses relatives à la documentation, cela a également permis de rationaliser le processus de planification en évitant aux unités de la FAO d'avoir à élaborer des informations de planification détaillées plus d'un an avant le début de l'exercice biennal, faisant ainsi en sorte que le personnel ne se consacre au rassemblement des données détaillées requises qu'au stade de la préparation de la version intégrale du PTB.

¹ À titre indicatif, le nombre de pages indiqué pour les différents documents est celui de la version anglaise.

² FC 108/14

13. Compte tenu des efforts mis en œuvre pour réduire la longueur du Sommaire, les organes directeurs souhaiteront peut-être encourager le Secrétariat à rationaliser ultérieurement les documents de planification. Outre les 200 pages du Sommaire, le PTB 2004-05 de la FAO comptait 298 pages, complétées par de nombreux renseignements supplémentaires, disponibles dans les cinq langues officielles sur le site web de l'Organisation. Des efforts ont déjà été déployés avec succès par d'autres organisations du système des Nations Unies, afin de réduire la longueur de la documentation de planification:

- à l'ONU, l'équivalent du SPTB ne compte que six pages (*Aperçu PTB 2006-07*);
- dans une très grande institution spécialisée telle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il n'est pas d'usage de préparer un Sommaire et les PTB de cette organisation pour les deux derniers exercices ont été des documents extrêmement courts (119 et 157 pages);
- une autre organisation comparable, l'Organisation internationale du travail (OIT), n'a pas coutume, elle non plus, de préparer un Sommaire et la toute dernière version intégrale du PTB ne comptait que 144 pages, moins de la moitié des pages publiées avant l'introduction de la budgétisation stratégique en 1999.

14. Compte tenu de ce qui précède, il serait raisonnable que la FAO cherche à réduire la longueur du PTB 2006-07 à environ la moitié de celle du PTB 2004-05. Toutefois, la nécessité de réaliser des économies au niveau de la production des documents et l'opportunité de s'inspirer des institutions comparables en préparant pour 2006-07 un PTB abrégé, doivent être mises en balance avec l'exigence de continuer à satisfaire les Membres par une information adéquate et de préserver la transparence et la confiance dans l'échange d'informations entre ces derniers et le Secrétariat. Le Secrétariat souhaiterait donc obtenir un retour d'information et des orientations de la part des comités et du Conseil concernant la longueur et le contenu du Sommaire et de la version intégrale du PTB 2006-07.

CADRE BUDGÉTAIRE

ÉVALUATION DES RISQUES

15. Des informations relatives aux principaux risques qui menacent la réalisation du Programme de travail ont été appréciées dans le passé par les Membres. Ce processus a permis à la direction et aux organes directeurs de prendre des décisions plus appropriées, par exemple en répondant aux risques liés au taux de change par l'introduction du recouvrement fractionné des contributions ordinaires de l'Organisation. Il a également favorisé un processus de gouvernance plus ouvert, notamment en prévoyant la nécessité d'un financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et en encourageant la poursuite du débat au sein des organes directeurs.

16. Par ailleurs, des progrès continuent d'être faits au niveau des rapports sur la gestion financière et les activités, à fournir aux organes directeurs. Dans le premier cas, il s'agit par exemple de rapports périodiques sur les principales questions financières, l'utilisation du budget, les questions relatives aux ressources humaines et l'exécution du programme. Les processus de contrôle, de vérification de la conformité et de reddition de comptes couvrent les travaux du commissaire aux comptes et des vérificateurs locaux, les activités internes de vérification des comptes et d'inspection, et celles du Corps commun d'inspection, ainsi que le processus d'auto-évaluation et d'évaluation indépendante, et sont eux-mêmes essentiellement fondés sur une évaluation des risques des opérations de la FAO. Ces mécanismes permettent un suivi interne et externe efficace des performances, y compris l'examen critique nécessaire de toute éventuelle déviation par rapport aux résultats escomptés.

17. L'application accrue de l'évaluation des risques à la gestion, à tous les niveaux de l'Organisation, permettra aux parties prenantes de tirer le meilleur profit des ressources destinées à l'exécution du Programme de travail 2006-07.

18. Les « risques » au niveau de la conduite des travaux de l'Organisation tiennent à des facteurs à la fois internes et externes, notamment à l'évolution des demandes, des attentes et des relations institutionnelles. Ils influent sur la réalisation effective et efficiente du Programme de travail de par leur incidence sur l'utilisation du budget et sur les résultats financiers et opérationnels. Cette section présente certains des risques auxquels l'Organisation est exposée dans ces divers domaines et, s'il y a lieu, les mesures qui sont proposées pour en réduire jusqu'en 2007.

Évolution des demandes et des relations institutionnelles

19. L'Organisation est actuellement confrontée à un environnement difficile et en évolution susceptible, de par son ampleur et sa portée considérables, d'influer sur son orientation stratégique et opérationnelle. L'Évaluation indépendante de la décentralisation a abouti à la formulation d'un certain nombre de recommandations visant à mieux répondre aux besoins, sans accroître les coûts. À un tel dilemme, il s'agit de répondre notamment par le renforcement des relations de la FAO avec ses partenaires. En même temps il est nécessaire d'assurer le soutien de l'Organisation à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et de renforcer sa participation aux processus des Nations Unies dans les pays, ce qui requiert un examen attentif de la position future de la FAO compte tenu de l'effort de réforme en cours au sein du système des Nations Unies. Par ailleurs, l'Évaluation externe indépendante de la FAO proposée pourrait conduire à des mesures stratégiques, institutionnelles et de programme, mais pas pour le budget 2006-07.

20. Ces importantes initiatives iront notamment alimenter la révision du Cadre stratégique que la Conférence devrait examiner en 2007. L'Organisation devra procéder à une analyse attentive des demandes et des relations institutionnelles, à mesure que les diverses initiatives fourniront de nouvelles informations, et effectuer les interventions possibles (par exemple, la rationalisation des processus administratifs). Il s'agira donc de faire preuve de souplesse dans les méthodes adoptées pour l'exécution du Programme de travail 2006-07, pour pouvoir incorporer de nouveaux objectifs, apporter des améliorations et réaliser des économies, le plus rapidement possible.

Gestion du risque budgétaire

21. Le processus budgétaire de la FAO comprend un élément de risque important. Les crédits budgétaires ouverts pour l'exercice biennal ne sont pas connus avant le mois de décembre de l'année précédente, ce qui ne laisse aucun délai pour procéder aux ajustements de programme rendus nécessaires par l'approbation d'un niveau budgétaire différent de celui qui est proposé. Face à des restrictions budgétaires imprévues ou importantes, comme celles de l'exercice 2004-05, il faut dans une large mesure faire des économies chaque fois que la situation s'y prête. De telles mesures prévoient par exemple le gel des postes vacants ou la résiliation de contrats d'un commun accord – avec des ressources généralement insuffisantes même à cette fin.

22. Un récent rapport du Corps commun d'inspection sur la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats dans les organisations du système des Nations Unies, a indiqué que les États Membres « devraient s'employer ... à fournir des ressources en rapport avec les programmes approuvés ou, lorsque cela n'est pas possible, à donner des directives précises concernant l'ordre de priorité à suivre pour l'exécution des activités et l'affectation des ressources.³ » En vue de faciliter ce processus dans toute la mesure possible, l'Organisation a préparé trois scénarios de ressources pour le budget 2006-07, en privilégiant les résultats au niveau du programme au détriment du détail budgétaire. Dans la partie descriptive de la section *Propositions du Budget-Programme* et des sections suivantes *Approche de la définition des priorités* et *Impact des différents scénarios de ressources*, l'on s'efforce de préciser clairement les liens entre le niveau des ressources et les priorités et résultats du programme. De fait, le Secrétariat continuera à l'avenir d'accorder une attention particulière à ces liens.

23. Le Secrétariat poursuit la recherche de gains d'efficacité, et les mesures actuellement mises en œuvre à cet égard sont illustrées dans la section *Gains d'efficacité*. Toutefois, la tendance de l'Organisation à fixer des objectifs d'économie beaucoup trop ambitieux, comme cela a été le cas dans le PTB 2002-03, constitue un sujet de préoccupation. Les prévisions de gains d'efficacité excessivement optimistes qui en résultent au niveau du PTB, donnent lieu à une sous-évaluation budgétaire des programmes au cours du cycle biennal d'exécution, avec une incidence négative sur la réalisation des objectifs prévus. Il est essentiel de gérer ce risque en assurant un meilleur équilibre entre la nécessité de fixer des objectifs d'économies ambitieux d'une part, et une évaluation réaliste du calendrier et de l'ampleur des gains d'efficacité réalisables, de l'autre. Les analyses conjoncturelles et spéculatives des avantages à tirer d'un changement complexe futur des processus devront faire l'objet d'un examen particulièrement attentif.

24. La majeure partie des réductions budgétaires auxquelles l'Organisation a constamment dû faire face dans les 10 dernières années a été absorbée par les gains d'efficacité indiqués plus haut. Toutefois, comme il devient de plus en plus difficile de trouver de nouveaux moyens de comprimer les coûts tout en maintenant les résultats, la nécessité de réduire les programmes en fonction des priorités des Membres se fait plus impérieuse. Comme on le verra plus loin, la méthodologie interne, qui existe et qui est appliquée, tente d'éviter la fragmentation des programmes. Des secteurs de plus en plus nombreux du Programme de travail bénéficient toutefois de fonds tout à fait insuffisants si la demande de services doit être pleinement satisfaite. Tant le Secrétariat que le Comité du Programme continuent donc de chercher une méthode de définition des priorités qui réponde aux besoins des Membres et tienne compte de l'importance du maintien d'une masse critique minimale de ressources pour chacun des programmes approuvés.

25. La budgétisation des investissements qui sera mise en œuvre en 2006-07 conformément à la décision prise par la Conférence en 2003, permet une planification plus systématique des dépenses importantes concernant des biens d'une durée de vie utile supérieure à deux ans. Cela évite ainsi de devoir faire face à des pics de dépenses d'investissement au cours d'un seul exercice, ce qui dans le passé se traduisait souvent par des retards et des transferts budgétaires à partir de programmes techniques. L'efficacité de ce mécanisme en 2006-07 est néanmoins fonction de l'existence de ressources adéquates dans le Dispositif pour les dépenses d'équipement, notamment pour l'infrastructure institutionnelle et la technologie de l'information. Cela est de plus en plus difficile aux

³ JIU/REP/2004/5, paragraphe 16a

niveaux budgétaires actuels, après les restrictions successives des exercices précédents. Malgré l'existence d'une approche améliorée pour la planification et la gestion des dépenses d'équipement, le danger est qu'en l'absence de financements adéquats, les investissements essentiels continueront d'être remis à plus tard tandis que le potentiel des investissements viables déjà entamés ne pourra être réalisé à plein.

26. Le système consistant à recevoir une partie des contributions ordinaires de l'Organisation en dollars EU et le restant en euros, protège le Programme de travail des principaux risques liés aux taux de change dans la mesure où les besoins en euros prévus correspondent aux paiements effectifs. Le recouvrement fractionné des contributions, introduit à partir de 2004-05, ne protège l'exécution du Programme que des effets des fluctuations des taux de change de l'euro par rapport au dollar EU. Ce système n'assure aucune protection pour les dépenses de l'Organisation qui sont effectuées dans d'autres devises (environ 20 pour cent). Les répercussions négatives de ces fluctuations sur le budget ont été importantes en 2004, du fait de la faiblesse du dollar par rapport à certaines devises là où la présence décentralisée de l'Organisation est forte. Des mécanismes pour la gestion de ce risque sont actuellement à l'étude et les résultats de cet examen ainsi qu'un rapport sur les résultats de l'arrangement relatif au recouvrement fractionné des contributions, seront soumis aux organes directeurs vers la fin de 2005.

Gestion du risque financier

27. Le Secrétariat surveille activement la santé financière de l'Organisation, notamment ses comptes de capital et de réserve, et les prévisions de dépenses et de trésorerie:

- les mesures visant à réduire le déficit cumulatif du Fonds général, ainsi que les propositions concernant le financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, sont essentielles à cet égard. Comme indiqué plus loin dans le chapitre *Cadre financier*, des propositions ont été avancées et seront soumises pour examen aux organes directeurs;
- dans le scénario le plus défavorable, d'éventuels déficits de trésorerie en 2006-07 pourraient entraîner une réduction et une sous-exécution forcée des programmes, malgré l'autorisation de dépense dérivant de l'approbation des crédits budgétaires. Le Secrétariat continuera d'encourager un règlement rapide des contributions dues, même si le calendrier de ces versements est laissé à la discrétion des Membres.

28. Pour assurer les contrôles internes, surtout en période de rationalisation plus poussée des procédures et de délégation de pouvoirs accrue, une solide unité chargée des contrôles financiers au sein de la Division des finances (AFF) permettra de réduire les risques de non-respect des procédures administratives et opérationnelles. Le budget proposé pour 2006-07 comprend donc, comme recommandé par le Comité financier, le rétablissement au sein de la Division AFF des cinq postes qui avaient été supprimés pour faire face aux réductions budgétaires pour 2004-05.

29. Un secteur de dépenses difficile à prévoir et susceptible d'avoir des effets sensibles sur le Programme de travail, est celui des dépenses de personnel. La méthodologie employée par la FAO pour l'établissement des taux standard, qui sont utilisés à des fins budgétaires, est complexe et aboutit à des taux budgétaires uniques pour chaque classe et lieu d'affectation. Toutefois, même à l'aide de méthodes de prévision plus sophistiquées, les dépenses réelles sont difficiles à prévoir avec une précision absolue. Une variance d'à peine 1 pour cent entre les coûts unitaires réels de personnel et les taux standard programmés jusqu'à deux ans et demi avant que ces dépenses ne soient engagées, correspond à une erreur de prévision de 5,5 millions de dollars EU. Lorsque les dépenses de personnel effectives sont supérieures aux taux standard inscrits au budget, comme cela est probablement le cas en 2004-05, l'Organisation doit réduire ses programmes, ses produits et ses services pour rester dans les limites des crédits budgétaires approuvés. Bien que le Compte de réserve spécial puisse protéger le Programme de travail de l'Organisation contre le risque de dépenses supplémentaires non inscrites au budget au cours d'un exercice, la possibilité d'avoir à reconstituer ce compte par des affectations spéciales limite de fait son application dans la pratique.

Gestion du risque opérationnel

30. L'Organisation doit faire en sorte qu'en 2006-07 l'environnement et les processus de travail soient propices à l'obtention des résultats souhaités.
31. La menace qui pèse sur le personnel et les biens de l'Organisation n'a jamais été aussi forte et un environnement de travail sans danger ne peut être tenu pour acquis. Une plus grande sécurité va de pair avec une protection accrue au Siège comme sur le terrain. Afin de réduire les risques pour la sécurité, la FAO a introduit un certain nombre de mesures supplémentaires au Siège au cours de l'exercice 2004-05, avec notamment l'application de pellicules de sécurité aux fenêtres, l'installation de barrages de sécurité aux entrées principales et le recrutement de nouveaux gardes. Dans les bureaux de terrain, la FAO prend des mesures afin de se conformer aux normes de sécurité de terrain des Nations Unies. L'Organisation perçoit toutefois le besoin d'un cadre de gestion financière renforcé pour ce secteur de dépense de plus en plus important et imprévisible. En 2006-07, l'introduction d'un chapitre distinct du budget consacré à la sécurité et à la protection du personnel et des biens, est proposée pour faciliter la planification et la gestion. Cette proposition est développée plus bas dans la section *Mécanisme de dépenses pour la sécurité*.
32. Un autre risque se présente sous forme de menaces aux ressources et aux systèmes d'information. Le Comité de haut niveau des Nations Unies chargé des questions de gestion (HLCM) a recommandé, avec la participation active de la FAO, que toutes les institutions des Nations Unies adoptent un « carnet de route » en quatre étapes pour gérer la sécurité de l'information. Pour lancer ce processus, la FAO entreprend actuellement une Évaluation des risques en matière d'information, pour l'examen des aspects à la fois techniques et non techniques de la sécurité de l'information.
33. Pour améliorer ses processus opérationnels, l'Organisation procède à un examen attentif des recommandations émanant d'autres rapports ou études. Par exemple, compte tenu du rapport intérimaire du Comité indépendant qui a enquêté sur les allégations avancées contre le programme « Pétrole contre nourriture », la FAO revoit actuellement ses modalités opérationnelles concernant l'exécution nationale.
34. Les risques dérivant d'une augmentation importante des activités d'urgence de la FAO et des interventions propres à ces opérations, rendent nécessaires un examen critique des contrôles internes, des contraintes au niveau des procédures, du mécanisme de coordination et de gestion, des processus budgétaires, financiers et administratifs, et du soutien opérationnel qui s'y rapportent. Cette étude est déjà en cours et les principales questions de politique, y compris une éventuelle réévaluation des taux des dépenses d'appui pour les opérations d'urgence, seront soumises aux organes directeurs en temps utile.
35. Une institution moderne, surtout lorsqu'elle a pour mandat de constituer un centre d'excellence technique, risque de rester en marge si elle ne procède pas à un examen et à une mise à jour constante du profil des compétences de son personnel. Le nouveau système Oracle de gestion des ressources humaines (HRMS), financé par des arriérés, a été mis au point pour relever ce défi. Ce système contribuera à assurer l'excellence en facilitant l'évaluation et le renforcement des capacités et des compétences du personnel de la FAO. Par ailleurs, au moment de la préparation des budgets biennaux, les responsables sont tenus de réserver au moins 1,35 pour cent des dépenses de personnel aux activités de formation professionnelle.
36. L'évaluation des incertitudes qui peuvent affecter la FAO en 2006-07, récapitulées plus haut, cherche à réaliser un équilibre optimal entre l'accomplissement des objectifs et les risques connexes. Des informations supplémentaires concernant les mesures prévues par la direction en réponse à l'évaluation de la décentralisation, et l'approche de l'Organisation pour la définition des priorités, sont fournies plus loin ainsi que dans des documents distincts présentés aux organes directeurs. On trouvera également ci-après des renseignements plus détaillés sur la recherche de gains d'efficacité et des propositions concernant les dépenses d'équipement en 2006-07. Les mesures proposées pour faire face à ces risques et pour lesquelles des orientations sont demandées aux organes directeurs, sont notamment les suivantes:

- mesures visant à faciliter la planification et la gestion de la sécurité et de la protection du personnel et des biens, telles qu'elles sont présentées ci-dessous;
- mesures susceptibles de contribuer à des améliorations structurelles au niveau de la position financière et de trésorerie, comme indiqué dans la section *Cadre financier*.

GAINS D'EFFICIENCE

37. Les gains d'efficacité ont été définis par le Conseil de la FAO comme des mesures visant à *réduire le coût des intrants sans que cela se répercute négativement sur les résultats obtenus*⁴. À sa cent huitième session, le Comité financier a reçu un document intitulé *Rapport intérimaire sur les gains d'efficacité*⁵ qui illustrait la démarche actuellement adoptée par l'Organisation pour l'identification des gains d'efficacité possibles et le processus à suivre pour les réaliser. Le Comité a déclaré *attendre avec intérêt la présentation d'informations plus détaillées, y compris sur les économies et sur l'échéancier prévu, dans le Sommaire du Programme de travail et budget 2006-07*.⁶

38. La recherche active de gains d'efficacité à l'échelle de l'Organisation est en cours depuis janvier 1994 et fait suite à la décision prise par la Conférence à sa vingt-huitième session, qui avait souligné que *l'approche à adopter face à la réduction des ressources devait être de maximiser les gains d'efficacité et les réductions de coût au niveau des programmes non techniques, avant de procéder, en dernier ressort, à une réduction sélective des programmes techniques et économiques*.⁷

39. La mise en application de ce principe a permis d'améliorer de façon notable l'efficacité globale de l'Organisation. Comme indiqué dans le Programme de travail et budget (PTB) 2004-05,⁸ les gains d'efficacité réalisés au cours des cinq exercices précédents sont estimés à 60 millions de dollars EU par an par rapport à 1994, et dérivent de mesures axées sur les intrants (39 millions de dollars EU par an), de mesures orientées sur les processus (19 millions de dollars EU par an) et de mesures de remboursement des coûts (4 millions de dollars EU par an).

40. La recherche de gains d'efficacité demeure un processus de gestion continu, qui est indépendant du niveau du budget de la FAO et prend appui sur les économies déjà réalisées. Les nouveaux gains d'efficacité tableront davantage sur des changements au niveau des processus et sur l'examen de modalités de travail plus efficaces, à mettre en œuvre grâce à une réduction du coût des intrants ou à un meilleur recouvrement des coûts. Un tel effort nécessitera des consultations intersectorielles, demandera une mise en application à plus long terme et comportera parfois des coûts transitoires. La nécessité d'établir des objectifs réalistes en matière d'efficacité sera reconnue, étant donné que des hypothèses trop optimistes réduisent à néant le temps qu'il faut pour planifier des ajustements au programme. D'autre part, l'Organisation cherchera à réaliser des économies en améliorant la qualité et la quantité des produits pour un niveau d'intrants inchangé.

Processus actuel

41. Comme le présent document s'attache aux politiques, les principaux éléments nouveaux du processus en cours sont indiqués plus loin, y compris les économies de coût quantifiées et compatibles avec la définition de gains d'efficacité donnée par le Conseil de la FAO. Chaque fois que possible, des comparaisons avec d'autres organisations sont effectuées à des fins de référence et pour en tirer des leçons comparables. La version intégrale du PTB 2006-07 fournira davantage de détails concernant les économies prévues.

⁴ CL 110/REP, paragraphe 24

⁵ FC 108/14

⁶ CL 127/15, paragraphe 84

⁷ CL 110/REP, paragraphe 21

⁸ C 2003/3, paragraphe 179

Révision des processus administratifs et rationalisation des activités du Siège

42. Depuis 1994, les procédures administratives et financières de la FAO ont fait l'objet d'une vaste révision, sur la base des conclusions pertinentes du Commissaire aux comptes et de l'Inspecteur général. Une grande partie des procédures ont ainsi été révisées, notamment au niveau du système administratif et financier Oracle. S'il est difficile de quantifier avec précision les économies directement réalisées grâce à ces mesures, des rapports antérieurs ont toutefois établi la preuve que les interventions effectuées ont contribué à réduire sensiblement le personnel d'appui depuis 1994.

43. L'Organisation a maintenant entrepris de réviser ses processus de gestion des ressources humaines dans le cadre du développement du système de gestion des ressources humaines (HRMS), ce qui aura des implications à l'échelle de l'Organisation. Des gains d'efficacité devraient provenir de la suppression, dans les processus administratifs, de certaines étapes entraînant des pertes de temps et d'une réduction de la paperasserie, grâce par exemple à l'insertion des transactions directement en ligne, dans le système, par les intéressés. Des économies découleront également de la disponibilité de systèmes à l'appui de procédures encore manuelles ou seulement partiellement automatisées, comme le processus de recrutement.

44. Les gains d'efficacité au niveau des unités de service, à savoir le Service d'appui à la gestion (MSS), le Service d'appui à la gestion de la décentralisation (OCDS) et les unités administratives de soutien régionales (MSU)⁹, et à certains échelons des divisions AFH et AFF¹⁰, seront progressivement évalués et précisés. Ce processus a commencé par un examen de la façon dont les services pour les ressources humaines sont dispensés à l'échelle de l'Organisation, et en 2006 les opérations seront définies avec davantage de précision avant d'être mises en route. Une fois que les nouvelles procédures de service aux ressources humaines seront mises en œuvre, il est prévu de réduire le nombre des postes dans les unités de service après une période de transition et de stabilisation.

45. L'Organisation a également envisagé d'externaliser les opérations de développement et de maintenance des systèmes administratifs et d'information, vers des sites moins coûteux, ou de les confier à du personnel travaillant dans un bureau régional adapté et moins dispendieux. Cette dernière possibilité reste à l'étude et une analyse de rentabilité est actuellement en préparation concernant le transfert des opérations au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, qui dispose d'une infrastructure bien établie en termes de locaux et d'appui à la gestion. La portée et le calendrier de mise en œuvre d'une telle externalisation seront fonction des résultats de l'analyse de rentabilité.

46. L'ordinateur central de la FAO a été installé, à la mi-janvier 2004, au Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) à Genève, où les systèmes opèrent sur un ordinateur spécialisé pour un coût analogue aux arrangements précédents. Un projet est maintenant en cours pour passer à un système central plus puissant du CIC, où les applications de la FAO partageraient cette ressource avec celles d'autres institutions des Nations Unies basées à Rome. Les économies attendues pour 2005 seront utilisées pour financer le renforcement des activités, mais à partir de 2006, on prévoit de réaliser des économies à hauteur d'environ 60 000 dollars EU par an.

47. Par ailleurs, l'Organisation est déjà en train d'examiner des possibilités de réduction des coûts grâce à l'adoption de nouvelles technologies de communication téléphonique et de transmission de données, notamment la téléphonie par Internet, à l'expiration de la vie économique du central téléphonique numérique actuel (PABX).

⁹ MSU: unités administratives de soutien régionales.

¹⁰ AFH: Division de la gestion des ressources humaines; AFF: Division des finances.

Gestion des documents et des publications

48. Les mesures déjà prises pour ajuster la gestion financière et les modalités de production des publications, grâce notamment au recours à la traduction à distance pour les conférences régionales, ont permis de réaliser des économies d'environ 6 millions de dollars EU par an par rapport à 1994. La révision actuelle se concentre sur les coûts de distribution et de stockage de l'ensemble des publications de la FAO.

49. L'évolution des techniques d'impression est telle que la plupart des activités de distribution (à savoir la manutention, l'emballage et l'étiquetage des publications) peuvent désormais être automatisées comme cela se fait déjà dans les grandes entreprises du secteur privé. L'Organisation cherche à établir si une grande partie des publications de la FAO pourraient être directement produites et mises sous enveloppes adressées en améliorant les équipements d'impression internes ou en recourant plutôt à des imprimeurs externes dûment équipés.

50. Dans un cas comme dans l'autre, la FAO pourrait réaliser des économies à hauteur d'environ 500 000 dollars EU par an au niveau de la manutention, du stockage et de l'expédition intermédiaire des publications, bien que cette proposition puisse exiger des investissements initiaux.

Gestion des dossiers courants

51. L'examen des bureaux des dossiers courants a démarré à la mi-2003, donnant lieu à d'importants changements dans les méthodes de travail grâce à l'introduction de la numérisation. Le processus de gestion des dossiers courants de la FAO répond aujourd'hui aux recommandations de la norme 15489 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), qui est un élément fondamental des nouvelles normes de responsabilisation et de gestion de la qualité. Pour réaliser à plein les gains d'efficacité potentiels au niveau des bureaux des dossiers courants, l'Organisation procède actuellement à une analyse des changements possibles au niveau de la structure et des effectifs.

52. Des économies nettes de 222 000 dollars EU par an ont été réalisées dans le PTB 2004-05. La mise en œuvre de la prochaine phase devrait donner lieu à une économie supplémentaire de 365 000 dollars EU par an au cours de l'exercice 2006-07. Ce montant sera toutefois réduit d'environ 105 000 dollars EU, destinés aux licences d'utilisation du logiciel.

Réduction des frais de voyage

53. Jusqu'à présent, les gains d'efficacité au niveau des voyages ont été obtenus principalement par des ajustements concernant les voyages autorisés et l'utilisation de billets d'avion non transférables, dans la mesure du possible, avec une réduction annuelle des coûts d'environ 2 millions de dollars EU. Toutefois, l'évolution du marché des voyages a ouvert la voie à la suppression virtuelle des commissions des compagnies aériennes qui étaient répercutées sous la forme d'un rabais sur le prix des billets pour la FAO. L'effet cumulatif de ces nouvelles conditions du marché sera une augmentation des frais de voyage de quelque 600 000 dollars EU par an. Pour contrecarrer cette tendance défavorable, l'Organisation s'efforce avec d'autres organismes du système des Nations Unies de faire jouer le pouvoir de négociation global des Nations Unies auprès des compagnies aériennes pour négocier des tarifs concurrentiels. Dans ce cas, les gains d'efficacité recherchés sont donc plutôt orientés vers une réduction des coûts.

Économies et gains d'efficacité en matière de gouvernance

54. L'Organisation a bénéficié du soutien des organes directeurs dans ce domaine et les coûts de gestion des réunions ont été sensiblement réduits, avec une économie estimative d'environ 2 millions de dollars EU par an par rapport à 1994.

55. Après avoir réduit de neuf à sept jours la durée de la Conférence, comme décidé par cette dernière à sa trente-deuxième session, la longueur des sessions du Comité des produits et du Comité de l'agriculture est abrégée en 2005 à la demande du Conseil¹¹, ce qui devrait permettre de réaliser des économies. D'autre part, les frais d'interprétation pourraient être réduits grâce à une révision critique

¹¹ CL 127/REP, paragraphe 23

du nombre des réunions des groupes régionaux. Il devrait être possible de réduire également la longueur de la plupart des documents de réunion. L'objectif de l'initiative en cours est de réduire de 10 pour cent le volume total de la documentation relative aux réunions de tous les organes directeurs, ce qui est de fait l'une des raisons pour lesquelles le présent document a été abrégé. La réalisation de cet objectif est une responsabilité partagée avec les organes directeurs, qui sont les principaux destinataires de ces documents. Ceux-ci pourront, s'ils le souhaitent, faire preuve d'une plus grande sélectivité dans leurs demandes d'informations supplémentaires ou de nouveaux documents adressées au Secrétariat, et encourager l'Organisation à limiter la documentation actuelle des réunions.

56. Dans sa recherche de solutions innovatrices pour réaliser des économies supplémentaires en matière de gouvernance, l'Organisation tient compte également des meilleures pratiques mises en œuvre dans les autres institutions des Nations Unies. On envisage notamment la suppression ou la production plus efficace des procès-verbaux, qui sont très chers à produire. Les seules autres organisations à utiliser des procès-verbaux sont le FIDA, l'OIT¹² et l'UNESCO¹². Tout en reconnaissant que ceux-ci sont prévus dans les Textes fondamentaux, d'autres méthodes moins onéreuses sont toutefois envisagées, notamment l'enregistrement audio/vidéo des réunions des organes directeurs. La CNUCED et l'OMC¹³ publient ces enregistrements sur leurs sites Web. Selon les estimations, la mise en application de ces mesures permettra de réaliser des économies d'environ 300 000 dollars EU par an. Une partie de ces économies devront cependant être investies initialement dans l'infrastructure technologique.

Rationalisation des activités administratives au niveau régional et des pays

57. Il est rappelé que la décentralisation de certaines fonctions administratives depuis 1994 a permis de réaliser une économie d'environ 2 millions de dollars EU par an grâce à la différence entre les salaires versés au personnel local à Rome et ceux en vigueur dans d'autres lieux d'affectation. D'autres initiatives seront examinées dans le cadre de la mise en application des recommandations de l'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO. Celles-ci pourraient donner directement lieu à des gains d'efficacité, bien que l'ampleur ou la nature exacte de ces économies ne puissent encore être déterminés.

Amélioration du recouvrement des dépenses d'appui

58. L'Organisation continue à chercher des moyens d'améliorer le recouvrement des coûts afférents aux services d'appui administratif et opérationnel (SAO) et aux services d'appui technique (SAT) fournis aux projets extrabudgétaires, réduisant ainsi les sommes à la charge du budget du Programme ordinaire.

59. L'Organisation étudiera le bien-fondé et la faisabilité d'une augmentation du pourcentage facturé pour les SAO au PCT et aux projets d'urgence, conformément aux principes déjà approuvés par le Conseil de la FAO, et cherchera à améliorer ultérieurement le remboursement des services techniques fournis aux projets extrabudgétaires. Il s'agira notamment de perfectionner les procédures d'établissement du budget et de consulter les organes directeurs. Dans le cas des projets financés au titre du PCT en particulier, l'on s'efforce d'améliorer le recouvrement des coûts grâce à la simplification des procédures.

Conclusion

60. Les économies escomptées qui se cristalliseront en 2005, par exemple dans le domaine de la gestion des bureaux des dossiers courants, ont déjà été portées dans les comptes de l'exercice en cours. Les nouvelles initiatives comporteront au départ des coûts, concernant par exemple les investissements technologiques nécessaires pour la gestion des documents et des publications.

¹² FIDA: Fonds international de développement agricole; OIT: Organisation internationale de travail; UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

¹³ CNUCED: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; OMC: Organisation mondiale du commerce.

61. Les initiatives identifiées ci-dessus donneront lieu à des gains d'efficacité satisfaisants en 2006-07. Les économies réalisées au niveau de l'unité centrale de traitement, de la gestion des publications et des dossiers courants, des documents de réunion et des procès-verbaux, peuvent être quantifiées actuellement à quelque 1,2 million de dollars EU par an. Ce chiffre est destiné à augmenter avec la mise en œuvre du système de gestion des ressources humaines, l'externalisation et les réformes en matière de décentralisation, et une estimation plus précise sera présentée dans la version intégrale du PTB 2006-07.

APPROCHE DE LA DÉFINITION DES PRIORITÉS

62. La démarche générale suivie pour la planification et la gestion globales des ressources du Programme ordinaire prévoit essentiellement un examen approfondi dans trois domaines:

- il s'agit avant tout de rechercher les gains d'efficacité et les économies possibles au niveau de l'exécution du programme (y compris par un meilleur recouvrement du coût de l'appui technique, administratif et opérationnel aux activités de terrain, lorsque cela est possible et justifié) dans tous les domaines d'activité, en vue de dégager des fonds pour les programmes de l'Organisation ou pour faire face aux réductions budgétaires;
- ensuite, tout est mis en œuvre pour réduire au minimum le coût de l'exécution des programmes non techniques, notamment en matière de politique générale, de gouvernance, d'administration et de services communs, afin d'optimiser la rentabilité des services rendus et des fonctions administratives. L'application de l'approche fondée sur les résultats aux programmes non techniques et à la coopération technique, à partir du Plan à moyen terme (PMT) 2006-11, et la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation renforcé pour ces programmes, permettront d'améliorer la capacité d'identifier les domaines d'ajustement possible des programmes et des ressources. Les initiatives relatives à la stratégie intersectorielle de l'Organisation pour le renforcement du processus de gestion, contribueront également à cet effort;
- pour ce qui concerne les activités techniques et économiques, les priorités sont définies initialement pendant la phase de planification des ressources, qui commence au moment de l'élaboration du Plan à moyen terme, lorsque l'analyse fondée sur des critères est utilisée pour déterminer le degré de priorité à accorder aux entités de programme qui contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques.

63. Comme indiqué dans le Plan à moyen terme 2006-2011¹⁴, les critères de définition des priorités approuvés dans le Cadre stratégique sont répartis entre deux grandes catégories:

- ceux qui aident à déterminer la priorité relative d'une entité donnée par rapport aux autres (pertinence pour le Cadre stratégique; centrage sur les priorités exprimées par les Membres; avantage comparatif de la FAO); et
- ceux qui portent plus particulièrement sur la qualité de la conception de l'entité de programme (liens évidents de cause à effet entre les moyens et les fins; indicateurs clairs de qualité et d'utilité; rapport coût-efficacité; perspectives de succès et pérennité des résultats).

64. Les trois critères de la première catégorie sont les plus pertinents aux fins du processus d'affectation des ressources. En fonction des notes attribuées sur la base de ces critères, les entités et les ressources correspondantes prévues ont fait l'objet d'un examen approfondi aussi bien dans le cadre d'un budget basé sur une croissance réelle, que compte tenu des contraintes liées à un scénario de croissance réelle zéro et de croissance nominale zéro.

65. Pendant l'élaboration du scénario de croissance nominale zéro, trois niveaux de priorité différenciés ont été définis pour la répartition des objectifs de réduction des ressources entre les différentes entités de programme:

¹⁴ CL 127/7, paragraphes 183 à 192

- **les priorités absolues** considérées comme totalement protégées, c'est-à-dire comportant le maintien des allocations à leur niveau actuel, notamment le PCT et certains domaines pour lesquels il existe des engagements à l'égard de tiers;
- **les domaines hautement prioritaires** auxquels sont généralement attribuées des notes élevées selon les critères de définition des priorités rentrant dans la première catégorie, et qui bénéficient d'une protection partielle; et
- **les autres domaines prioritaires**, c'est-à-dire ceux qui sont appelés à faire l'objet de réductions budgétaires plus importantes que le groupe précédent.

66. À tous les niveaux de ressources, deux autres facteurs ont été pris en compte par les départements et bureaux pour proposer des variations aux objectifs des programmes et aux allocations de ressources aux entités:

- dans le but de limiter la fragmentation des programmes, les activités pouvant être réduites de façon importante, voire supprimées, ont été identifiées et l'impact prévu mis en évidence. D'autres risques (ou menaces) susceptibles de retentir sur les programmes du fait d'une masse critique insuffisante au niveau actuel des ressources, ou de changements dans le contexte extérieur, ont également été identifiés; et
- le cas échéant, les résultats des récentes évaluations des programmes et des auto-évaluations ont été utilisés par les responsables de programme comme base pour la prise de décisions concernant la poursuite, la modification ou la suppression de certaines entités et des activités connexes. Les résultats des premières auto-évaluations et leur contribution possible au processus de définition des priorités, seront présentés au Comité du Programme¹⁵ en même temps que le Sommaire du PTB.

67. D'autres changements devraient être apportés aux programmes et aux allocations de ressources prioritaires sur la base des orientations des organes directeurs. Il est donc prévu que les responsables de programme s'appuient sur ces orientations et sur le processus interne de gestion axée sur les résultats pour préparer la version intégrale du PTB.

INCIDENCE DES SCÉNARIOS POUR LES RESSOURCES

68. À sa cent vingt-septième session, le Conseil a reconnu qu'il faudrait élaborer différents scénarios pour les prochains PMT et PTB pour expliquer aux Membres l'incidence éventuelle d'allocations différentes, y compris des scénarios de croissance réelle zéro (CRZ), de croissance nominale zéro (CNZ) et de croissance réelle (CR)¹⁶.

69. L'approche de l'Organisation en matière de planification et de gestion globales des ressources du Programme ordinaire, décrite dans la section *Approche pour une fixation des priorités*, peut être appliquée à n'importe quel scénario pour les ressources. Elle a servi, à titre indicatif, à définir les enveloppes de crédits budgétaires et à élaborer les propositions de budget pour le Programme de travail correspondant aux scénarios de croissance réelle zéro (CRZ), de croissance réelle (CR) et de croissance nominale zéro (CNZ). Dans cette optique, les gestionnaires ont préparé leurs scénarios en tenant compte des gains d'efficacité potentiels et en appliquant les critères de définition des priorités, tout en se concentrant sur les principales orientations et résultats escomptés approuvés dans le Plan à moyen terme (PMT) 2006-11, en particulier le premier exercice biennal de la période couverte par le plan, pour l'ensemble du Secrétariat.

70. Comme il est mentionné dans la section *Évaluation des risques*, les propositions relatives au Programme de travail pour 2006-2007 ont été conçues dans un contexte marqué par des demandes en évolution constante, des relations extérieures qui changent rapidement, et un climat budgétaire incertain.

¹⁵ PC 93/4 a)

¹⁶ CL 127/REP, paragraphe 56

71. Les principales orientations du scénario de croissance réelle zéro, les ouvertures de crédits proposés dans le scénario de croissance réelle et l'incidence des réductions qu'entraînerait une croissance nominale zéro sont décrites dans la section *Propositions du Budget-Programme* de chaque grand programme. L'incidence de ces augmentations est brièvement exposée ci-dessous.

Scénario de croissance réelle zéro – aperçu des principales lignes d'action

72. Le scénario de croissance réelle zéro est le niveau budgétaire nécessaire au maintien du pouvoir d'achat compte tenu de l'estimation des augmentations de coûts en 2006-2007. Le scénario de croissance réelle zéro prend l'exercice biennal en cours comme point de départ et tient compte des crédits réaffectés à la Division des finances (AFF) et à la Division de l'assistance aux politiques (TCA) (que le PMT prévoyait de rétablir dans le cas d'une croissance réelle). Ce scénario est conforme aux ajustements budgétaires demandés par les organes directeurs au cours de 2004, et qui devraient être financés par les nouveaux gains d'efficacité qui seront réalisés en 2006-2007. Cependant, à la suite des réductions budgétaires de 2004-2005, d'un montant de 51,2 millions de dollars EU (6,4 pour cent) en valeur réelle et qui se sont traduites par la suppression de 232 postes, d'autres domaines d'activités restent sous-financés et sont menacés dans le cadre d'un scénario de croissance réelle zéro. Il s'agit notamment des ressources pour faire face aux coûts croissants de la sécurité, du réseau des Représentants de la FAO dans le cadre du Grand Programme 3.4, et des dépenses d'équipement. Le niveau de financement de ces domaines d'activités dans le cadre d'un scénario de croissance réelle zéro dépendra essentiellement de la réaction des organes directeurs devant la réponse de la Direction à l'évaluation de la décentralisation et de la réalisation de nouveaux gains d'efficacité, lesquels n'ont pas encore été quantifiés jusqu'ici.

73. Il est manifestement indispensable de maintenir une continuité entre les résultats escomptés pour le Programme tels qu'ils sont définis dans le PMT, conformément à des principes de budgétisation axés sur les résultats (tels qu'approuvés par le Conseil), et les propositions budgétaires et les plans biennaux du Programme de travail et de budget (PTB). C'est donc à titre exceptionnel que les ajustements à la structure du programme sont proposés à l'étape du PTB. Les cinq domaines concernés par les ajustements proposés, qui ne sont pas encore reflétés dans les tableaux du *Budget-Programme*, sont les suivants:

- L'activité relative à l'auto-évaluation sera financée par les ressources du Programme ordinaire. Outre l'appui technique du Service de l'évaluation, les ressources inscrites au budget des entités de programme qui font l'objet d'une auto-évaluation seront transférées des programmes techniques et administratifs à une nouvelle entité de programme, gérée centralement, relevant du Programme 1.2.2: *Évaluation*. Des financements catalytiques seront ensuite réaffectés aux divisions réalisant des auto-évaluations au cours de l'exercice biennal;
- Dans le cadre du Grand Programme 2.1: *Production agricole et systèmes de soutien*, le soutien au secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sera fourni par le Programme 2.1.2: *Cultures*, de préférence au Programme 2.1.0: *Entités intradépartementales*, dès que la première réunion de l'organe directeur du Traité aura eu lieu pendant l'exercice biennal;
- Des ressources seront affectées au Grand Programme 2.2: *Politiques et développement alimentaires et agricoles* au titre d'une nouvelle entité de programme qui doit être créée dans le cadre de la suite à donner aux directives volontaires à l'appui de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale;
- Donnant suite à la restructuration du Grand Programme 2.5: *Contributions au développement durable et programmes spéciaux*, telle qu'elle a été approuvée dans le PMT, deux entités relatives à l'éducation et la vulgarisation ont été transférées du Programme 2.5.1 au Programme 2.5.2;

- Afin de souligner le recentrage sur les pays des activités de la FAO en matière d'assistance aux politiques et de réduire le morcellement des programmes, plusieurs entités relevant du Grand Programme 3.1: *Assistance aux politiques* seront fusionnées et recentrées dans la version intégrale du PTB.

Scénario de croissance réelle – résumé des nouvelles propositions

74. La croissance réelle de 30,9 millions de dollars EU avant augmentation de coûts, soit une hausse de 2,4 pour cent en 2006 et 2,5 pour cent en 2007, correspond à la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) escomptée dans les principaux bailleurs de fonds. Le PMT 2006-2011, qui prévoyait une augmentation budgétaire de 22,9 millions de dollars EU, a servi de point de départ à la préparation du scénario de croissance réelle pour 2006-2007, auquel ont été apportés quelques ajustements corrigeant le sous-financement des structures décentralisées. Sur les 8 millions de dollars EU dégagés en supplément par rapport au PMT, 3,5 millions de dollars EU sont affectés au renforcement des capacités nécessaires à l'application des systèmes réglementaires internationaux, 2,5 millions de dollars EU sont alloués au Chapitre 8: *Dépenses d'équipement*, et 2 millions de dollars sont alloués au Chapitre 9: *Dépenses de sécurité* (voir le tableau 7 du *Programme-Budget*).

75. Dans le cadre du Grand Programme 2.1: *Production agricole et systèmes de soutien*, le scénario de croissance réelle permettrait de renforcer en particulier:

- les activités effectuées dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vue de renforcer les capacités régionales et nationales, ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA);
- le soutien aux Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAT);
- l'efficacité d'emploi et la conservation de l'eau en agriculture (par exemple les techniques de maîtrise de l'eau, la gestion et la modernisation des systèmes d'irrigation au niveau de l'exploitation);
- la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), en accélérant les programmes d'harmonisation et d'établissement de normes, et ceux d'assistance technique;
- le programme EMPRES¹⁷, en élargissant les travaux actuellement centrés sur le criquet pèlerin à d'autres ravageurs et maladies transfrontières des plantes;
- les travaux sur certains aspects fondamentaux de la production et de la santé animales (par exemple, la gestion et l'évaluation des risques liés aux maladies et à l'environnement, le Système mondial d'alerte rapide sur les maladies transfrontières, les politiques concernant l'élevage en faveur des pauvres);
- le soutien aux mesures institutionnelles et de politiques concernant l'offre de services commerciaux par le secteur privé, le développement de l'agro-alimentaire et l'innovation dans le domaine agro-industriel;
- les applications pratiques pour résoudre des problèmes de développement particuliers, par exemple celles qui sont élaborées par la Division mixte FAO/AIEA.

76. Dans le cadre du Grand Programme 2.2: *Politiques et développement alimentaires et agricoles*, un scénario de croissance réelle influencerait favorablement sur les éléments suivants:

- la conception de Systèmes nationaux d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) qui traitent spécifiquement de questions institutionnelles;
- la capacité du Secrétariat du Codex de diffuser l'information et le renforcement des capacités dans les pays engagés dans les activités du Codex;
- l'accès des pays à la version modernisée de la base de données statistiques FAOSTAT par le biais de CountryStat;

¹⁷ Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes

- l'élaboration d'outils permettant aux Membres d'accéder plus efficacement au Centre mondial d'information agricole (WAICENT);
- la mise en place de méthodologies efficaces d'évaluation des cultures et des approvisionnements alimentaires;
- l'amélioration de l'assistance aux pays dans le domaine de la mise en œuvre des accords commerciaux.

77. Dans le cadre du Grand Programme 2.3: *Pêches*, les principaux avantages d'une croissance réelle se traduiraient par:

- l'amélioration de l'information sur les pêches (la « Stratégie S'TP »);
- l'amélioration de la surveillance des ressources marines mondiales et de leurs écosystèmes;
- le renforcement des capacités en matière de développement de la pêche artisanale.

78. Dans le cadre du Grand Programme 2.4: *Forêts*, le scénario de croissance réelle aurait une incidence favorable sur:

- la conversion de concepts convenus de gestion durable des forêts en actions sur le terrain et le partage des enseignements s'y rapportant;
- l'extension de services consultatifs liés au Protocole de Kyoto;
- l'élaboration d'études sur les forêts et la foresterie à l'horizon 2030;
- la capacité de réponse à la forte demande de cadres de décision nationaux et d'arrangements institutionnels.

79. Dans le cadre du Grand Programme 2.5: *Contributions au développement durable et programmes spéciaux*, un scénario de croissance réelle contribuerait à:

- renforcer les activités normatives et d'assistance aux politiques relatives à l'impact du virus VIH/SIDA et d'autres maladies sur la sécurité des ménages et l'insécurité alimentaire;
- renforcer les capacités des décideurs à concevoir et mettre en œuvre les politiques et les bonnes pratiques pour l'agriculture et le développement rural durables (ADRD);
- augmenter les crédits du Programme ordinaire pour appuyer le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).

80. En ce qui concerne le Chapitre 3: *Coopération et partenariats*, le scénario de croissance réelle permettrait:

- d'aider les pays à s'adapter aux nouveaux traités, aux mécanismes d'intégration régionale et aux défis posés par la mondialisation;
- d'améliorer la réactivité des représentants de la FAO et leur capacité de fournir des services consultatifs à un niveau plus durable.

81. En ce qui concerne le Chapitre 4: *Programme de coopération technique*, une augmentation nette des crédits au titre de la croissance réelle augmenterait manifestement les ouvertures de crédits pour le programme de coopération technique (PCT), qui pourrait ainsi mieux répondre aux demandes des pays, notamment dans les situations d'urgence.

82. En ce qui concerne le Chapitre 5: *Services de soutien*, les ressources supplémentaires dégagées par une croissance réelle pourraient inciter la Division de la gestion des ressources humaines (AFH) à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour la valorisation des ressources humaines.

Scénario de croissance nominale zéro – résumé de l'impact

83. Le scénario de croissance nominale zéro envisage un programme de travail pour lequel le niveau nominal d'ouverture nette de crédits prévu pour le prochain exercice biennal est identique à celui des crédits ouverts actuellement, qui s'élèvent à 749,1 millions de dollars EU en 2004-2005. Le programme de travail de 2006-2007 sera exécuté avec des crédits budgétaires de 749,1 millions de dollars EU, qui continueront d'être collectés au moyen de recouvrements fractionnés, ce qui permet de protéger le budget des variations des taux de change entre le dollar et l'euro. Un tel montant

signifie donc que les augmentations de coûts estimés (voir la section sur les *Augmentations de coûts*) doivent être « absorbées » par l'Organisation, ce qui correspond à une réduction réelle des ressources de près de 43 millions de dollars, soit 5,7 pour cent.

84. Les objectifs de réduction des ressources du programme ont été appliqués conformément à ce qui est recommandé dans la section *Approche pour la fixation des priorités* et concernent les travaux de l'ensemble du Secrétariat. Les conséquences financières d'un budget de croissance nominale zéro sur les programmes de l'Organisation sont montrées, en ce qui concerne le Grand Programme, dans le tableau 8 du *Budget-Programme*. Ses répercussions, très dommageables, sont décrites dans la section *Propositions du Budget-Programme*. Les conséquences principales de ce scénario sont résumées ci-dessous.

85. Les réductions envisagées dans un scénario de croissance nominale zéro pourraient entraîner la suppression d'au moins 190 postes. Même en supposant qu'il soit possible d'engager de telles mesures, après les 232 postes qu'il a fallu supprimer en 2004-05, il faut néanmoins tenir compte du fait que les coûts supplémentaires liés à la réaffectation et au licenciement du personnel, évalués approximativement à 10 millions de dollars EU, n'ont pas été « absorbés » dans les propositions de croissance nominale zéro.

86. En ce qui concerne le Chapitre 1: *Politique et direction générales*, bien que les coûts soient principalement fixes, il faudrait réduire les crédits affectés ou non au personnel dans plusieurs bureaux (AUD, LEG, PBE, SAD)¹⁸, ce qui limiterait le soutien aux structures de gouvernance et à la gestion centrée sur les résultats et mettrait en péril les structures de responsabilisation, de contrôle et de gouvernance.

87. Les effets sur le Grand Programme 2.1 seraient les suivants:

- la diminution des activités de renforcement de capacités et de diffusion des enseignements tirés des politiques et des exemples de bonnes pratiques agricoles, et des activités liées à l'agriculture de conservation;
- la mise en oeuvre retardée du programme de travail de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA);
- la réduction des activités relatives à la dégradation, la conservation et la fertilité des sols, et à la gestion des nutriments;
- la suppression du soutien au réseau international des collections *ex situ* de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- la participation moindre des pays en développement aux travaux relatifs à l'établissement de normes dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et la réduction des activités d'information directe liées à la CIPV (systèmes d'information et assistance technique);
- la diminution du soutien aux pays dans les domaines de la protection intégrée, de la gestion des pesticides, de l'amélioration des cultures et de la biotechnologie;
- des retards dans la mise au point de l'atlas mondial de la production et de la santé animale (GLiPHA) et dans la création de plateformes de négociations relatives aux politiques régionales et nationales en matière d'élevage;
- un engagement moindre dans l'élaboration de bonnes pratiques visant à maîtriser les maladies d'origine alimentaire et de nouvelles mesures de lutte contre les zoonoses, ainsi qu'un soutien plus limité au programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA);
- le travail de conception d'une stratégie d'alerte rapide et de lutte préventive contre les maladies ainsi que la mise en oeuvre de celle-ci dans le cadre d'EMPRES dépendraient entièrement d'un financement extrabudgétaire;

¹⁸ AUD: Bureau de l'Inspecteur général; LEG: Bureau juridique; PBE: Bureau du programme, du budget et de l'évaluation; SAD: Conseillers spéciaux du Directeur général.

- la suppression de l'assistance technique et des systèmes d'information relatifs à l'énergie et la mécanisation rurales, et de l'aide directe apportée pour améliorer les capacités commerciales des organisations d'exploitants agricoles;
- la réduction des activités de conseils en matière de politique générale et institutionnelle liées à l'agro-industrie, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et aux exploitations agricoles commerciales;
- la réduction des travaux de la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne l'utilisation de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre la mouche des fruits, la caractérisation moléculaire des ressources génétiques animales, et la santé publique vétérinaire.

88. Parmi les effets négatifs les plus marquants du scénario de croissance nominale zéro sur le Grand Programme 2.2, citons en particulier:

- le besoin de réduire la structure, la durée et la documentation des réunions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA);
- la révision en baisse des objectifs des systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) se traduisant par la réduction des activités de collecte et d'analyse de données statistiques, de l'assistance technique aux pays, et des travaux sur l'évaluation nutritionnelle et les profils nutritionnels par pays;
- la suppression de nouvelles entités proposées dans le PMT, ce qui amoindrit la capacité d'analyse de la FAO dans des contextes extérieurs en évolution rapide;
- les réductions importantes touchant les travaux sur la composition alimentaire, entraînant une diminution des publications sur la nutrition, des ateliers sur le renforcement des capacités et des activités de formation, auxquelles s'ajoute la suppression de six sessions des comités FAO/OMS de coordination régionale;
- l'annulation des travaux sur les statistiques liées à l'environnement, au revenu et à l'investissement, les retards dans l'élaboration d'autres indicateurs de mesure de la sécurité sanitaire des aliments, la participation d'un nombre moins élevé de nouveaux pays au système CountryStat;
- un frein à l'élaboration du système WAICENT et du programme visant à combler le fossé numérique en milieu rural;
- la réduction des dépenses liées à la promotion et à la diffusion des rapports sur la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture¹⁹ ainsi que d'autres études analytiques, qui fournissent la base des Études prospectives mondiales concernant l'alimentation et l'agriculture;
- la baisse du nombre de projets formulés et soumis au Fonds commun pour les produits de base, et du nombre de documents et d'analyses fournis aux Groupes intergouvernementaux.

89. En ce qui concerne le Grand Programme 2.3, le scénario de croissance nominale zéro aurait une incidence négative sur la qualité des données et la rapidité des réponses aux demandes d'information. Les travaux sur les statistiques relatives aux flottilles de pêche seraient annulés, mettant en péril le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche. D'autres domaines auraient à subir des coupes budgétaires, notamment l'identification et le catalogage des espèces commerciales de poisson, l'évaluation et la surveillance des ressources halieutiques marines mondiales, les directives sur les évaluations des ressources halieutiques et la gestion de la pêche, les réunions et ateliers pour la promotion de l'agriculture durable, la projection de la consommation mondiale de poisson d'ici 2020, les réunions et publications techniques, le soutien aux organes régionaux des pêches.

¹⁹ SOFA: Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

90. En ce qui concerne le Grand Programme 2.4, une croissance nominale zéro conduirait à une nette réduction des activités dans les pays à faible couvert forestier et les rendrait, pour la plupart, dépendantes de financements extrabudgétaires. Le soutien apporté à la lutte contre la désertification et à la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification²⁰ devrait être considérablement réduit. Un organe statutaire, *Silva Mediterranea*, pourrait être supprimé. Une croissance nominale zéro imposerait la réduction de l'appui aux pays en matière de prévention et de lutte contre les feux de forêt, et aux réseaux sur la lutte contre les feux de forêt. Il ne serait pas possible de commencer de nouvelles études prospectives régionales sur les forêts et d'actualiser les précédentes. Les travaux effectués sur le commerce des produits forestiers et l'environnement seraient supprimés. Les activités planifiées visant à pallier les insuffisances dues au VIH/SIDA des institutions chargées du secteur forestier, notamment en Afrique, seraient interrompues. L'appui au Forum des Nations Unies sur les forêts et aux autres dispositifs internationaux pour la gestion des forêts serait moindre.

91. S'agissant du Grand Programme 2.5, une croissance nominale zéro supposerait des réductions touchant les activités suivantes:

- l'appui aux accords internationaux en matière d'environnement et la promotion de la planification et de la gestion intégrées de l'environnement;
- l'amélioration technique des systèmes d'information géographique (SIG) et de collecte des données de télédétection pour les systèmes d'alerte rapide;
- l'assistance technique et le renforcement des capacités dans les domaines de la biotechnologie et de la prévention des risques biologiques;
- l'appui aux réseaux reliant les organismes de recherche nationaux et les parties prenantes;
- la suite à donner à la Table ronde des Nations Unies sur la communication pour le développement et au prochain Congrès mondial sur la communication pour le développement;
- les services de conseil en matière de politiques et d'assistance technique aux pays dans le contexte de l'initiative sur l'éducation de la population rurale;
- la documentation normative et les méthodologies visant à renforcer les systèmes nationaux de vulgarisation agricole, y compris la capacité de vulgarisation relative à la prévention et l'atténuation du VIH/SIDA;
- le soutien aux politiques et aux pratiques liées à l'agriculture et au développement rural durables, rendant ainsi les activités les concernant virtuellement dépendantes de ressources extrabudgétaires;
- l'appui de la division au réseau du Système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire;
- le soutien à la croissance des activités liées au Programme spécial sur la sécurité alimentaire (PSSA) et à la coopération Sud-Sud;
- le soutien financier de la FAO au Conseil scientifique du Groupe consultatif pour la recherche agricole (GCRAI) et son Secrétariat, et l'assistance technique aux systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA).

92. Dans le cadre du Chapitre 3, une croissance nominale zéro provoquerait un retour aux suppressions d'emplois relatifs à l'assistance aux politiques dans les régions, et aurait une incidence sur la capacité de la FAO d'aider à la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et sur la capacité de l'Organisation d'évaluer les possibilités des programmes de terrain. La coopération avec d'autres institutions financières que la Banque mondiale serait réduite de près de 25 pour cent par rapport au niveau actuel d'activités du Programme de soutien à l'investissement. La préparation de rapports sur l'efficacité du programme de terrain et la capacité de traiter les problèmes liés aux opérations du programme de terrain seraient amoindries. Ce scénario ne ferait également qu'aggraver les difficultés qui compliquent déjà la gestion du réseau des bureaux de

²⁰ Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

la FAO dans les pays compte tenu des ressources budgétaires actuelles. Des mesures appropriées permettant d'atteindre l'objectif de réduction doivent encore être identifiées. La coordination des activités liées à la coopération avec les ONG/OSC²¹ et avec le secteur privé, ainsi que le programme de coopération décentralisée pourraient également être touchés.

93. Dans le cadre du Chapitre 5, le Département des affaires générales et de l'information ne pourrait pas maintenir le niveau de qualité de la production et de la rédaction des documents d'information, et devrait également réduire les services par les médias. La Division des finances (AFF) devrait supprimer des postes, ce qui diminuerait les contrôles financiers internes. En outre, la vérification des comptes locaux dans les bureaux de terrain se déroulerait tous les deux ans et non plus annuellement, avec les conséquences qu'on peut imaginer. Par ailleurs, la Division des systèmes et des techniques d'information (AFI) serait contrainte de revoir nettement à la baisse ses services de développement de systèmes d'information. De même, la Division de la gestion des ressources humaines (AFH) aurait à réduire ses activités et ses services dans des domaines aussi essentiels que le recrutement, la gestion des postes et les affectations de personnel. Le Service d'appui à la gestion, relevant du Bureau du Sous-Directeur général (AF), devrait également supprimer des fonctions d'assistance à l'utilisateur ainsi que d'autres formes d'aide aux utilisateurs dans l'ensemble de l'Organisation.

94. Dans le cadre du Chapitre 6, une croissance nominale zéro aurait pour effet à court terme d'amputer les services d'entretien des bâtiments, ce qui augmenterait les coûts à long terme. Il s'ensuivrait également une diminution des services communs dans l'ensemble des lieux de travail.

DÉCENTRALISATION

95. L'Évaluation indépendante de la décentralisation de la FAO²² a été examinée pour la première fois par le Comité du Programme et le Comité financier à leurs sessions de septembre/octobre 2004. Les Comités étaient également saisis de la Réponse préliminaire de la Direction générale²³ qui saluait ce rapport et en appuyait les recommandations d'une façon générale. Il avait été convenu que la Direction générale présenterait une nouvelle réponse aux sessions suivantes des Comités, en mai 2005. Un plan de mise en oeuvre précis, fixant les responsabilités et les délais, fait l'objet d'un document distinct présenté aux Comités²⁴. Ce document examine également les domaines pour lesquels les conséquences budgétaires sont importantes et restent, souvent, à quantifier.

96. Les recommandations relatives à l'évaluation de la décentralisation de la FAO s'accompagnent d'une difficulté supplémentaire qu'il convient de prendre en considération, à savoir le fait que l'examen de la contribution de la FAO aux objectifs du Millénaire pour le développement soulève des questions à propos de la capacité de l'Organisation, au niveau des pays, de répondre non seulement aux exigences des États Membres, mais également de participer pleinement à des démarches nationales telles que les stratégies pour la réduction de la pauvreté, les évaluations communes s'appliquant à tous les pays, le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ou les approches sectorielles. Dans bien des cas, la participation suppose l'allocation de ressources par le partage des coûts, voire la réalisation de programmes conjoints, ce qui s'avère difficile à gérer dans un contexte où les ressources ne cessent de diminuer.

97. Le rapport de l'Évaluation de la décentralisation de la FAO est excellent tant par les précisions que par la couverture qu'il fournit, mais il reprend plus de 50 recommandations qui, même dans le résumé, obscurcissent le tableau général. Ainsi, même s'il est essentiel et approprié sur le plan de la responsabilité d'aborder le rapport recommandation par recommandation, cette démarche doit

²¹ Organisations non gouvernementales (ONG) / Organisations de la société civile (OSC).

²² PC 92/6 a) ou FC 108/18

²³ PC 92/6 a) - FC 108/18 Sup. 1

²⁴ PC 93/7 - FC 109/26

aller de pair avec une classification des recommandations et un examen de chaque catégorie dans son ensemble et de façon individuelle. La nécessité d'une telle approche est d'autant plus importante qu'il faut également traiter les objectifs du Millénaire pour le développement et la réforme des Nations Unies à l'échelle des pays, ce qui aura pour conséquence de devoir réexaminer le rôle futur et la présence de la FAO dans les pays.

98. Dès lors, toutes les recommandations ont été classées en sept grandes catégories exposées plus en détail dans le document PC 93/7 - FC 109/26, à savoir:

- Demande et priorités des services de la FAO au niveau des pays;
- Offre de services de la FAO, y compris pays couverts;
- Autorité et délégation de pouvoirs;
- Ressources humaines et gestion du personnel;
- Questions budgétaires;
- Procédures, intégration et efficacité;
- Partenariat au niveau des pays et des régions.

99. Toutes ces recommandations ont, à des degrés divers, des répercussions budgétaires. Ainsi, les recommandations traitant de la demande et de l'offre de services au niveau des pays ont de multiples conséquences, y compris le coût de l'élargissement des bureaux de pays existants pour qu'ils accueillent les « centres techniques », les bureaux sous-régionaux, la réaffectation du personnel, etc. D'autres recommandations entraîneraient une augmentation des coûts salariaux des représentations de la FAO, de manière à matérialiser la proposition de réduction des vacances de postes ou d'allouer davantage de moyens au perfectionnement du personnel dans plusieurs domaines. On espère que ces hausses de coûts pourront, dans une large mesure, être compensées grâce aux économies découlant des diverses recommandations relatives à la rationalisation, aux gains d'efficacité et à la délégation de pouvoirs. Cependant, après les réductions appliquées dans le budget 2004-05, les contraintes qui pèsent sur les ressources du Programme ordinaire actuel sont telles qu'il apparaît de plus en plus que la situation financière du réseau décentralisé a atteint ses limites.

100. Les observations que les Comités feront sur le plan détaillé de mise en oeuvre et les incidences budgétaires en constante mutation seront progressivement incorporés à la version intégrale du PTB 2006-07, sachant qu'il s'agit d'un processus permanent qui devrait également influencer sur les exercices biennaux futurs.

BUDGÉTISATION DES INVESTISSEMENTS

101. La résolution 10/2003 de la Conférence a créé un dispositif permettant d'intégrer la planification des dépenses d'investissement dans le cadre financier et de budgétisation existant:

- désignant le Chapitre 8 du Programme de travail et budget comme un chapitre consacré à la définition et à l'autorisation des dépenses d'équipement; et
- en créant un compte pour les dépenses d'équipement en ajoutant à l'article VI du Règlement financier le nouveau paragraphe 6.10.

102. Le Dispositif constitue une approche systématique pour la gestion et le financement des dépenses d'équipement indispensables au titre du Chapitre 8 dans le cadre de planification existant. Les fonds du compte des dépenses d'équipement proviennent d'ouvertures de crédit du Programme ordinaire approuvées par la Conférence, de contributions volontaires et du recouvrement auprès d'usagers de redevances pour la fourniture de services en matière d'équipement.

103. Des plans de dépenses d'équipement pour un total de 6,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-07, ainsi qu'une proposition indicative pour le financement de ces dépenses, figurent dans le Plan à moyen terme 2006-2011²⁵. Le Comité financier²⁶ s'est félicité des propositions présentées et a approuvé l'approche prudente adoptée par le Secrétariat, en matière notamment de plans de dépenses admissibles et de niveau de financement.

104. Les dépenses d'équipement prévues, qui sont récapitulées au tableau 1 ci-dessous et parfaitement conformes aux propositions figurant dans le PMT 2006-2011, ont été limitées aux projets les plus importants pour 2006-07, étant donné que la mesure dans laquelle les plans de dépenses peuvent être mis en œuvre dépend du niveau des dépenses financées au titre du Dispositif:

- les dépenses d'équipement prévues, qui s'élèvent au total à 6,6 millions de dollars EU, couvrent l'achèvement des investissements déjà engagés (3,9 millions de dollars EU pour la mise en œuvre du système de gestion des ressources humaines et les activités de suivi connexes), les investissements périodiques indispensables pour les systèmes technologiques d'information et de communication (1,7 million de dollars EU pour les applications administratives et techniques et les services de téléphonie de l'Organisation), et 1 million de dollars EU pour le remplacement longtemps différé de l'équipement d'interprétation dans les salles de réunion;
- quatre sources de financement possibles, pour un total de 6,9 millions de dollars EU, sont proposées pour le compte des dépenses d'équipement en 2006-07. L'autorisation de dépense des ressources prévues pour 2006-07 au titre du Chapitre 8 viendrait de la résolution sur l'ouverture de crédits approuvée par la Conférence.

105. Les sources de financement sont les suivantes:

106. **Report des arriérés au 31/12/2005 – 2,9 millions de dollars EU.** À sa cent huitième session, le Comité financier a approuvé la proposition de reporter le solde non utilisé au crédit du compte des dépenses d'équipement au titre de la résolution 6/2001 *Utilisation des arriérés*. Le Comité a reconnu qu'une grande partie des postes spécifiés dans la résolution 6/2001 rentraient également dans la définition des dépenses d'équipement et que certains projets autorisés initialement au titre de l'utilisation des arriérés se poursuivraient au-delà de 2005. C'est le cas, par exemple, du système de gestion des ressources humaines et des systèmes administratifs de comptabilité de terrain. La version intégrale du Programme de travail et budget donnera une estimation plus précise du montant reporté.

107. **Transfert au Chapitre 8 du solde non utilisé à la fin de l'exercice 2004-05 – 1 million de dollars EU.** Il n'est pas toujours possible d'utiliser à cent pour cent les crédits ouverts si l'Organisation veut éviter tout dépassement en la matière. C'est pourquoi des excédents budgétaires plus ou moins importants sont enregistrés à la fin de chaque exercice biennal. Les organes directeurs pourront, s'ils le souhaitent, décider de transférer au Chapitre 8, à la fin de chaque exercice biennal, les fonds non utilisés des Chapitres 1 à 6 du budget, pour permettre la mise en œuvre effective du Dispositif.

108. **Réaffectation au Chapitre 8 des fonds des Chapitres 1 à 6 – 2 millions de dollars EU.** L'intention est de retenir une partie des crédits ouverts au début de l'exercice biennal dans les divers chapitres, afin d'assurer une alimentation régulière du compte des dépenses d'équipement par les crédits budgétaires. Ces transferts devraient de préférence provenir de gains d'efficacité à réaliser en 2006-07, mais pourraient également consister en des ressources inscrites au budget par les programmes concernés pour des dépenses d'équipement. Cette approche n'a pas encore été intégrée dans les tableaux de ressources figurant dans le présent document car le mécanisme le plus efficace pour le calcul de la retenue doit encore être déterminé. Le premier ajustement de crédits pour un montant de 2 millions de dollars EU sera effectué dans la version intégrale du PTB 2006-07.

²⁵ CL 127/7, paragraphes 624-645

²⁶ CL 127/15, paragraphe 79

109. **Transferts à partir d'autres chapitres en cours de mise en œuvre – 1 million de dollars EU.** Bien que les sources de financement précises soient encore à déterminer, des fonds pourraient provenir de redevances pour la fourniture de services en matière d'équipement, de contributions volontaires ou de montants imputés de façon ponctuelle à des programmes spécifiques.

110. Le tableau 1 récapitule les entrées et les sorties de fonds du compte des dépenses d'équipement pour aboutir à un solde prévisionnel indicatif pour le Chapitre 8 de 0,3 million de dollars EU à la fin de l'exercice 2006-07. En vertu de l'article 6.10 du Règlement financier, ce solde sera transféré au compte des dépenses d'équipement pour utilisation au cours de l'exercice financier suivant.

Tableau 1: Variations prévues du compte des dépenses d'équipement (en milliers de dollars EU)

	Report au 31/12/05	Exercice biennal 2006-07
ENTRÉES PRÉVUES		
Report des arriérés au 31/12/2005	2 900	
Transfert au Chapitre 8 du solde non utilisé en 2004-05	1 000	
Total des fonds disponibles au 31/12/2005 reportés à l'exercice 2006-07	3 900	3 900
Réaffectation au Chapitre 8 des fonds des Chapitres 1 à 6		2 000
Virements d'autres chapitres en cours de mise en oeuvre		1 000
Total des montants ajoutés au compte des dépenses d'équipement en 2006-07		3 000
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES EN 2006-07		6 900
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PRÉVUES		
1. Services de téléphonie		150
2. Services de données partagés		1 545
3. Soutien informatique aux réunions		1 000
4. Système de gestion des ressources humaines		3 900
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PRÉVUES EN 2006-07		6 595
Solde de clôture transféré au compte des dépenses d'équipement		305

111. Le Comité financier ayant déjà approuvé une approche visant à restreindre la portée des plans d'investissement admissibles au moment de la préparation des propositions de dépenses, un plan de dépenses unique, indiquant le niveau de financement correspondant, a donc été préparé pour l'exercice biennal. Toutefois, des exigences de réalisme budgétaire ont conduit à écarter toute possibilité d'envisager d'autres investissements indispensables au niveau de l'infrastructure institutionnelle, du fait de l'impossibilité de les financer sans des contributions obligatoires ou volontaires additionnelles. Pour la même raison, d'autres propositions stratégiques qui contribueraient à améliorer l'efficacité et l'efficience à moyen terme ont aussi été abandonnées, même si l'application attentive de techniques d'évaluation des investissements peut en établir l'intérêt. Des détails concernant des projets de dépenses d'équipement viables mais privés de financement, pourraient être fournis dans la version intégrale du PTB afin que les organes directeurs puissent les examiner.

PROPOSITION D'UN MÉCANISME POUR LES DÉPENSES DE SÉCURITÉ DE LA FAO

112. La sensibilisation aux questions de sécurité s'est considérablement accentuée depuis le 11 septembre 2001 et un environnement de travail sûr ne peut être considéré comme un fait acquis. En août 2003, des attaques ont visé les locaux du système des Nations Unies, y compris le personnel de la FAO, à Bagdad. Dans les conclusions de son rapport, le Groupe d'enquête indépendant sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Irak a signalé de graves dysfonctionnements au niveau de la gestion, des systèmes et des pratiques des Nations Unies en matière de sécurité.

113. L'Organisation juge nécessaire de renforcer la planification financière, le contrôle et le cadre des responsabilités pour la sécurité et la sûreté du personnel et des biens, autant d'éléments qui ont entraîné des dépenses croissantes et imprévisibles ces derniers temps. L'avis des organes directeurs est sollicité dans ce contexte à propos de la création d'un mécanisme pour les dépenses de sécurité de la FAO qui faciliterait la gestion financière axée sur les résultats.

114. La sécurité et la protection du personnel et des biens de la FAO relèvent, avant tout, de la responsabilité du gouvernement hôte. Toutefois, dans le cadre du Système de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies, le Directeur général est responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel et des biens de la FAO. Pour garantir la sécurité, il faut aussi disposer de fonds suffisants, ce qui constitue une responsabilité collective des Membres.

115. L'Organisation doit financer un large éventail de dispositifs coûteux de sécurité pour protéger son personnel et ses avoirs, conformément aux politiques, aux usages et aux procédures des Nations Unies en matière de sécurité. Vu les événements récents, des mesures décisives ont été prises pour renforcer la sécurité au Siège et sur le terrain. C'est ainsi que la FAO a promulgué en juillet 2003 une nouvelle politique relative à la sécurité sur le terrain. Les dispositifs de sécurité prévoient, entre autres, que l'Organisation contribue aux coûts du nouveau Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (qui englobe l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité); que le matériel et les installations soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour l'ensemble des bureaux et du personnel de terrain; et que les équipements répondent aux normes minimales résidentielles opérationnelles.

116. Les ressources nécessaires à la sécurité du personnel et des avoirs ont enregistré une hausse considérable depuis 2001. Le crédit budgétaire alloué à la sécurité en 2002-03 (2,4 millions de dollars EU) a été augmenté de 7,6 millions de dollars EU dans le PTB 2004-05 pour atteindre 10 millions de dollars, alors que les coûts réels encourus au cours de ce même exercice devraient s'élever à 11,7 millions de dollars EU. Selon les estimations, ces besoins devraient encore progresser en 2006-07 pour atteindre 12,7 millions, comme l'indique le tableau ci-après. Ce montant ne tient pas compte du coût des agents assurant la sécurité du Siège, qui dépasse 6,5 millions de dollars EU en 2004-05. La plupart de ces coûts sont appelés à se répéter et l'importance des sommes en jeu demande une révision des modalités de présentation et de gestion du budget de sécurité.

Tableau 2: Besoins en ressources pour la sécurité (en milliers de dollars EU)

Élément de sécurité	Estimation des coûts en 2004-05 devant être financés par le programme ordinaire de la FAO	Estimation des coûts pour 2006-07
Part de la FAO à l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	2 760	4 000
Plan d'assurance contre les actes de malveillance	300	300
Équipement répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle, dépenses générales de fonctionnement et coûts s'y rapportant des Représentants de la FAO	5 760	6 340
Agent de contact pour la sécurité sur le terrain et agent de sécurité de la FAO	480	480
Dispositions en matière de sécurité résidentielle	718	718
Divers, y compris équipement répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle et dépenses générales de fonctionnement pour les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO	350	350
Total partiel des éléments de sécurité - terrain	10 368	12 188
Services de sécurité au Siège, y compris installation de barrières anti-intrusion	805	500
Installation de film anti-souffle sur les vitres du Siège	333	-
Autres dépenses au Siège	180	-
Total partiel des éléments de sécurité - Siège	1 317	500
TOTAL	11 686	12 688

117. Les budgets et les dépenses destinés à la protection du personnel et des avoirs se répartissent actuellement entre divers chapitres et unités, ce qui nuit à la gestion et au contrôle financiers de cette importante rubrique de dépenses et entrave l'élaboration d'une hiérarchie de programmes et d'activités s'y rapportant, assortis d'objectifs précis, de même que l'alignement des ressources sur les programmes.

118. La gestion financière des ressources de sécurité est rendue encore plus difficile par les coûts imprévus et la fluctuation des estimations de coûts, en particulier lorsqu'ils ont trait à la participation de la FAO aux dispositifs concernant l'ensemble du système des Nations Unies, comme le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. L'évolution de la situation mondiale, régionale ou nationale en matière de sécurité ne fait qu'accentuer ces incertitudes. La nécessité de réduire le programme de travail de fond en raison de dépenses de sécurité imprévues, ou l'impossibilité de reporter sur la sécurité les crédits sous-utilisés d'un exercice à l'autre, du fait de retards sur lesquels l'Organisation n'a aucune prise, réduit considérablement la marge de manoeuvre.

119. Pour remédier aux lacunes actuelles, les organes directeurs pourront souhaiter examiner la création d'un Mécanisme pour les dépenses de sécurité à partir de 2006. Il prendrait la forme d'un mécanisme de financement réparti sur plusieurs exercices biennaux qui rassemblerait dans un nouveau chapitre du PTB (Chapitre 9) tous les coûts se rapportant directement à la sécurité de la FAO au Siège et sur le terrain. Ce compte pourrait, en outre, être complété par des contributions volontaires.

120. Les fonds non dépensés de ce chapitre à la fin d'un exercice biennal seraient portés au crédit d'un Compte de la sécurité de la FAO et pourraient être reportés sur les exercices suivants.

121. Pour le PTB 2006-07, les ressources nécessaires sont estimées à 12,7 millions de dollars EU, à l'exclusion du coût des agents de sécurité du Siège, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Un montant de 10 millions de dollars EU proviendrait des crédits alloués à la sécurité et inscrits au budget du PTB 2004-05 tel qu'il a été approuvé. Cela concerne avant tout le Chapitre 1 (6,3 millions de dollars EU) et le Chapitre 3 (2,7 millions de dollars EU). Le reste des crédits budgétaires requis serait financé dans le cadre des ouvertures de crédit du budget 2006-07, comme pour les autres chapitres.

122. Le Mécanisme pour les dépenses de sécurité permettrait d'améliorer la gestion financière en l'axant sur les résultats et donnerait toute la visibilité voulue aux efforts déployés par les Membres et l'Organisation en vue de garantir la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail.

CADRE FINANCIER

VUE D'ENSEMBLE DES AUGMENTATIONS DE COÛTS

Méthodologie

123. La méthodologie de calcul des augmentations de coûts en 2006-07 suit la démarche des exercices biennaux précédents, qui avait été approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. Comme indiqué à la section relative à l'*Évaluation des risques*, les augmentations des coûts de personnel restent particulièrement difficiles à prévoir, malgré les systèmes d'information sophistiqués servant à analyser les coûts actuels et à quantifier les tendances. Ces calculs des augmentations de coûts seront affinés et mis à jour pour l'établissement de la version intégrale du PTB.

124. Comme pour les exercices biennaux précédents, les estimations relatives aux augmentations de coûts dans le SPTB se fondent sur les ajustements de coûts qui ont été effectivement apportés au cours de la première année de l'exercice en cours et sur la projection des coûts sur toute la période de planification. Les ajustements financiers qui en résultent sont ensuite répartis dans les catégories *biennalisation* et *inflation*.

125. La biennalisation englobe l'ensemble des effets biennaux des augmentations de coûts qui ont eu lieu ou apparaîtront au cours de l'exercice en cours, mais seront encourus pour les 24 mois de l'exercice 2006-07. Dans ce contexte, la biennalisation traduit, de manière objective, l'incidence financière d'événements qui ont déjà eu lieu avant l'exécution du budget 2006-07. Les incidences financières sont avant tout pratiques et arithmétiques et ne relèvent ni de la conjecture, ni de la planification à long terme.

126. L'inflation représente l'incidence sur les coûts en 2006-07 des ajustements qui devraient avoir lieu à différents moments au cours du prochain exercice biennal. Les hypothèses en matière de planification sont résumées ci-après. Afin de garantir la transparence et une gestion budgétaire prudente, on utilise des prévisions indépendantes vérifiables provenant de l'Economist Intelligence Unit, de même que des informations émanant d'institutions faisant autorité, comme la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

Analyse des augmentations de coûts

127. Cette section présente une vue d'ensemble des augmentations de coûts nécessaires pour maintenir le pouvoir d'achat. Elles sont estimées à 45,7 millions de dollars EU pour l'exercice biennal 2006-07 dans un scénario de CRZ. Cela correspond à un taux biennal d'augmentation des coûts de 5,4 pour cent du Programme de travail (soit une hausse annuelle de 3,6 pour cent), ou 6,1 pour cent du budget net total (équivalent à 4 pour cent par an).²⁷

128. Conformément aux précédents documents du SPTB, les projections d'augmentations des coûts s'appuient, à ce stade, sur la même répartition des apports pour 2006-07 que celle approuvée pour le PTB 2004-05 (à savoir, 67 pour cent de coûts pour le personnel et 33 pour cent des coûts hors personnel). L'estimation des augmentations de coûts pour 2006-07 pourrait évoluer dans la version complète du PTB, si ces augmentations étaient appliquées à la répartition proposée des apports au cours de l'exercice biennal. Par exemple, des changements entre le budget actuel et le PTB 2006-07 en ce qui concerne la proportion de fonctionnaires dans le programme de travail global, ou encore des modifications de la répartition des postes entre les différents lieux d'affectation, pourraient avoir une incidence sur le calcul des augmentations de coûts.

²⁷ Pour calculer la réduction réelle globale des ressources dans un scénario de CNZ, on applique l'augmentation biennale des coûts (6,1 pour cent) au programme de travail revu à la baisse nécessaire pour conserver un niveau budgétaire total net de 749,1 millions de dollars EU. Le résultat donne une réduction réelle nette des ressources d'environ 43 millions de dollars EU.

Tableau 3: Résumé des augmentations de coûts (en milliers de dollars EU)

	Base du PTB 2004-05	Biennalisation	Inflation	Total des augmentations de coûts pour 2006-07	Budget 2006-07 (CRZ) après augmentation des coûts
Services de personnel: Salaires, cotisations à la caisse des pensions et indemnités	539,7	17,6	18,1	35,7	575,4
Frais médicaux après cessation de service	10,1	2,3	0,0	2,3	12,4
Autres prestations après cessation de service	16,5	1,8	0,0	1,8	18,3
Total Services du personnel	566,2	21,7	18,1	39,9	606,1
Total Biens et services	274,8	0,0	5,8	5,8	280,7
Programme de travail	841,0	21,7	24,0	45,7	886,7
À déduire: recettes	(91,9)	-	-	-	(91,9)
Budget net	749,1				794,8

129. Des explications des augmentations de coûts les plus importantes et des hypothèses qui les sous-tendent sont reprises ci-après pour les grandes rubriques de dépenses.

Services du personnel

130. Les services du personnel comprennent l'ensemble des coûts de personnel, y compris les traitements, les cotisations à la caisse des pensions, les indemnités pour charge de famille, la sécurité sociale et les autres droits liés au personnel, de même que les prestations après cessation de service pour les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux.²⁸ Les augmentations des coûts des services du personnel sont exclusivement tributaires du régime commun des Nations Unies. Elles sont examinées par la CFPI et approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

131. Selon les estimations, les services du personnel devraient augmenter de 7 pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent, de sorte qu'ils représenteraient 39,9 millions des 45,7 millions de dollars EU d'augmentations des coûts pour 2006-07 (87 pour cent). Les importants ajustements des coûts sont, pour leur part, avant tout le résultat d'événements qui se déroulent pendant l'exercice biennal en cours.

132. Le biennalisation représente 21,7 millions de dollars EU de l'augmentation totale des coûts et s'explique principalement par une budgétisation insuffisante des coûts unitaires de personnel pour l'exercice en cours ²⁹ découlant de:

- l'augmentation de quelque 5,2 millions de dollars EU des obligations relatives au personnel en raison d'une modification de la méthodologie d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 (sur cette somme, 4,2 millions de dollars EU n'avaient été ni prévus ni inscrits au budget en 2004-05);
- l'accroissement de la part de l'Organisation des primes pour le Plan général d'assurance médicale, estimé à 12 pour cent par an dans le budget, alors que la hausse réelle a été d'environ 20 pour cent en 2004 et devrait être semblable en 2005;
- l'augmentation des indemnités pour frais d'études et frais de voyage; et
- l'incidence d'un dollar EU plus faible par rapport aux monnaies locales dans les bureaux décentralisés.

133. En ce qui concerne l'inflation, on prévoit une augmentation totale des coûts de 18,1 millions de dollars EU. Ces prévisions s'appuient sur les estimations des différents éléments de coûts, y compris:

²⁸ Le document FC 108/11(b) traitant de l'Analyse des coûts des rémunérations et indemnités du personnel présente une description détaillée des diverses indemnités et prestations proposées aux fonctionnaires recrutés sur le plan international et local.

²⁹ FC 109/3, paragraphes 12-13

- en ce qui concerne les traitements des agents des services généraux au Siège, l'indice nominal moyen des salaires en Italie de l'Economist Intelligence Unit, soit 2,4 pour cent en 2006 et 2,3 pour cent en 2007;
- en ce qui concerne les traitements des agents du cadre organique, l'indice des prix à la consommation en Italie pour 2006 (1,9 pour cent) et en 2007 (1,8 pour cent), ajusté à la hausse pour atteindre 2 pour cent, en prévision de l'enquête intervilles qui devrait être réalisée à la fin de 2005; et
- une moyenne des facteurs tels que l'inflation, les prévisions de taux de change et les récentes tendances en matière d'augmentations concernant les coûts du personnel en d'autres lieux d'affectation.

134. Une augmentation légèrement inférieure à celle de l'indice nominal moyen des salaires aux États-Unis pour 2006 et 2007 (3 et 2 pour cent respectivement) est appliquée aux traitements soumis à retenue pour pension. Cet ajustement prend en considération une hausse générale de 4,42 pour cent apportée en septembre 2004 au barème des traitements soumis à retenue pour pension pour les fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures.

135. Le Plan général d'assurance médicale a enregistré une nette augmentation des coûts en 2004³⁰ et cette tendance devrait se confirmer en 2005. On s'attend néanmoins à un fléchissement des augmentations au cours du prochain exercice biennal pour arriver à une hausse annuelle de 11 pour cent. Il s'avère en effet que le contrat du plan médical arrive à échéance en 2006 et que le processus d'appel d'offres devrait permettre de réduire les coûts.

136. Le financement des prestations après cessation de service, y compris l'assurance-maladie après cessation de service, devrait rester au niveau fixé par l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2003.

Biens et services

137. Cette rubrique de dépenses comprend les autres ressources humaines, les voyages, les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier, le matériel et les véhicules.

138. Les autres ressources humaines, qui reprennent les ressources humaines hors personnel sous la forme de personnel temporaire, de consultants et de contrats de services, devraient enregistrer une augmentation globale estimée à 2,4 pour cent pour l'exercice biennal en raison de l'inflation. Ce calcul se fonde sur la moyenne pondérée de l'augmentation nominale moyenne estimée des salaires en Italie appliquée aux dépenses du Siège et de l'indice des prix à la consommation pour les biens et les services, ainsi que des augmentations estimées plus basses pour les bureaux décentralisés.

139. Les frais de voyage ont été augmentés de 0,9 pour cent pour l'exercice biennal, de manière à tenir compte des faibles hausses des tarifs aériens et des indemnités journalières de subsistance. Ce calcul part de l'hypothèse selon laquelle les mesures de restriction des coûts prises au titre des *Gains d'efficience* sont effectivement appliquées. L'accroissement de 1 pour cent des dépenses générales de fonctionnement au titre de l'inflation s'appuie sur l'indice des prix à la consommation en Italie concernant les dépenses du Siège et sur des taux d'inflation moindres pour le reste des dépenses. À la rubrique Mobilier, matériel et véhicules, on a supposé que la plupart des dépenses seront effectuées dans le cadre d'appels d'offre internationaux pour lesquels les taux d'inflation aux États-Unis sont jugés opportuns.

³⁰ Cette hausse a un rapport direct avec les prestations versées chaque année par le plan et anticipe l'inflation des frais médicaux pour l'année prochaine. Elle tient également compte du fait que les demandes de remboursement ont été nettement plus importantes en 2003 qu'en 2002.

Amortissement des obligations accumulées au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service

140. Les organes directeurs ont approuvé en 1998 le traitement à réserver à l'obligation en matière d'assurance-maladie après cessation de service pour les membres du personnel, qui est passé à une comptabilité d'exercice annuelle à partir du 1er janvier 1998 et pour une période d'amortissement de 30 ans. Par ailleurs, les dépenses de service actuelles des fonctionnaires sont comptabilisées et financées sur le budget ordinaire.

141. À sa session de 2003, la Conférence a approuvé une évaluation supplémentaire visant à commencer à financer l'amortissement de l'assurance-maladie après cessation de service. Le document FC 109/17 avance plusieurs options de financement de l'assurance-maladie après cessation de service qui ne relèvent pas du Programme de travail actuel ou proposé de l'Organisation.

Abattement pour délais de recrutement

142. L'Organisation a appliqué la méthodologie approuvée par le Conseil à sa cent septième session de novembre 1994, qui prévoit une réduction des coûts de personnel du fait des mouvements de personnel (l'abattement pour délai de recrutement). Comme dans le PTB 2004-05, une réduction généralisée des affectations budgétaires de 2,52 pour cent et 1,63 pour cent respectivement continue de s'appliquer aux dépenses du personnel du cadre organique et à celles des agents des services généraux pour établir les budgets estimatifs des programmes pour 2006-07. Les pourcentages seront révisés dans la version intégrale du Programme de travail et budget 2006-07, de manière à tenir compte des délais normaux lors du départ à la retraite et des taux de rotation du personnel.

ANALYSE FINANCIÈRE DU FONDS GÉNÉRAL ET DES FONDS CONNEXES

143. Le Fonds général et les fonds connexes sont les trois éléments distincts qui, conjointement, déterminent la santé financière globale de l'Organisation:

- la rubrique la plus importante est le Fonds général, qui fait apparaître le résultat cumulé du recouvrement total des contributions dues par les États Membres, des recettes accessoires et d'autres recettes, auquel font pendant les dépenses cumulatives d'exécution du Programme de travail;
- le Fonds de roulement, dont le niveau autorisé est de 25 millions de dollars EU. Son objet est essentiellement d'avancer des fonds au Fonds général pour financer les dépenses en attendant le versement des contributions dues au budget. Il peut également être utilisé pour financer des activités d'urgence non prévues au budget;
- le Fonds de réserve spécial, dont le niveau autorisé est fixé à 5 pour cent du budget opérationnel effectif (soit actuellement 37,5 millions de dollars EU). Il a pour principal objet de préserver le Programme de travail des effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget découlant des fluctuations monétaires et des tendances inflationnistes non budgétisées. Il peut aussi avancer des ressources financières, à titre remboursable, au Fonds de roulement.

144. La situation du Fonds général et des fonds connexes au 31 décembre 2003 (c'est-à-dire sur la base des derniers comptes vérifiés disponibles) peut être ainsi résumée:

Tableau 4: Situation du capital du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2003

	en millions de dollars EU
Solde du Fonds général/(Déficit cumulatif)	(90,1)
Fonds de roulement	25,2
Fonds de réserve spécial	23,0
Total des réserves et des soldes des fonds/(déficit) au 31 décembre 2003	(41,9)

145. L'important déficit accumulé au titre du Fonds général au 31 décembre 2003 peut être en grande partie expliqué par les éléments suivants:

- le traitement des arriérés de contributions des Membres; et
- la reconnaissance des dépenses relatives à l'assurance-maladie après cessation de service dans les comptes de l'Organisation.

146. Les paiements qui restent à effectuer au titre des contributions mises en recouvrement ne sont pas reconnus dans les comptes. Le déficit accumulé de 90,1 millions de dollars EU au 31 décembre 2003³¹ est toutefois couvert par les arriérés de contributions des Membres, s'élevant à 97,7 millions de dollars EU à la même date.

147. La politique comptable de l'Organisation au regard de l'assurance-maladie après cessation de service, est en harmonie avec les normes comptables internationales en vigueur et la politique de certaines autres organisations des Nations Unies. Elle est cependant plus prudente que la politique actuellement suivie par l'ONU elle-même et par d'autres institutions. Ainsi, l'ONU ne reconnaît les obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service que dans la mesure des dépenses effectivement engagées au cours de chaque exercice biennal pour le personnel retraité ou les fonctionnaires ayant cessé d'exercer leurs fonctions. La question est actuellement à l'étude, avec l'aide d'une société reconnue d'actuaire, pour une mise en conformité avec les meilleures pratiques.

148. Dans le cas de la FAO, l'approche approuvée par les organes directeurs depuis 1998 est la suivante:

- les dépenses courantes de service, telles qu'elles sont déterminées par l'évaluation actuarielle, sont prévues au budget ordinaire et imputées aux comptes; et
- les obligations non comptabilisées au titre de l'assurance-maladie après cessation de service pour les services passés des fonctionnaires, déterminées par l'évaluation actuarielle, sont amorties sur 30 ans.

149. Le déficit accumulé au 31 décembre 2003 comprend les charges de l'amortissement, pour un montant de 49,5 millions de dollars EU, des obligations au titre de l'assurance-maladie, qui ne sont pas financées, ce qui a alourdi d'autant le déficit cumulatif. Au 31 décembre 2003, les obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service non encore comptabilisées, s'élèvent à 202,9 millions de dollars EU.

150. Si les explications ci-dessus justifient le solde déficitaire cumulatif du Fonds général au 31 décembre 2003, la difficulté n'en est pas moins réelle. Le déficit accumulé augmentera en 2004-05 et cette aggravation se poursuivra tant que de nouvelles mesures ne seront pas prises. Par exemple, les obligations non comptabilisées au titre de l'assurance-maladie après cessation de service continueront d'être amorties pendant l'exercice biennal en cours et les suivants, conformément aux décisions prises par les organes directeurs comme indiqué plus haut.

151. La Conférence a approuvé en 2003 un financement additionnel de 14,1 millions de dollars EU en 2004-05 au titre de l'assurance-maladie après cessation de service, et le Comité financier et le Conseil ont été informés par la suite, en 2004, que sur la base du tout dernier rapport actuariel, une augmentation importante des crédits alloués serait nécessaire pour couvrir les obligations au titre de l'assurance-maladie. Plusieurs solutions concernant le financement de ces obligations, sont proposées aux organes directeurs dans un document séparé³².

³¹ Y compris l'effet du solde des dépenses ponctuelles autorisées par la Conférence au titre du paiement des arriérés de contributions du principal bailleur de fonds (41,4 millions de dollars EU).

³² FC 109/17

152. Les organes directeurs sont également informés³³ que des retards dans le recouvrement des contributions dues aggraveront la situation de trésorerie du Fonds général, rendant nécessaires des avances de fonds plus fréquentes et continues de la part du Fonds de roulement et du Fonds de réserve spécial. Il faudra recourir à des emprunts extérieurs en 2005, à moins que les Membres ne versent une partie importante de leurs contributions plus tôt que cela n'était le cas en 2004.

153. L'Organisation doit donc chercher des solutions pour inverser la tendance à une aggravation du déficit accumulé au titre du Fonds général, ou du moins pour le stabiliser, et pour améliorer la situation de trésorerie. Une solution partielle envisageable, pour laquelle des orientations sont demandées aux organes directeurs, concerne l'utilisation des Recettes accessoires aux fins du calcul des contributions pour le budget biennal.

154. Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier, *les Recettes accessoires font l'objet d'une estimation pour chaque exercice financier*. Ces estimations figurent dans chaque Programme de travail et budget, et les montants prévus pour les trois exercices antérieurs sont indiqués dans le tableau ci-après:

Tableau 5: Recettes accessoires (en milliers de dollars EU)

Description	2000-01	2002-03	2004-05
Location d'installations et services de Conférence et de bureaux	196	100	100
Recettes des placements	4 000	4 500	4 500
À déduire: Remises	(1 200)	(600)	(600)
Caducité d'obligations de dépense	3 700	2 500	5 000
Contribution de nouveaux membres/Membres associés	100	100	100
Divers	100	95	95
TOTAL ESTIMATIF DES RECETTES ACCESSOIRES	6 896	6 695	9 195

155. Conformément à l'article 5.2 a), *lors du calcul des contributions des États Membres et des membres associés pour chaque exercice financier, il est procédé à des ajustements en fonction des recettes accessoires prévues pour l'exercice au titre duquel sont fixées les contributions*. Ainsi, pour l'établissement des contributions des Membres, la résolution portant ouverture de crédits déduit le montant des Recettes accessoires estimées dans le Programme de travail et budget.

156. Il convient de rappeler la raison d'être d'une telle utilisation des Recettes accessoires. Au titre de l'article 7.4 du Règlement financier, *au cas où le montant réel des recettes accessoires ... est supérieur ou inférieur au montant prévu, l'excédent ou le déficit sera partie intégrante de l'excédent ou du déficit global de l'exercice en question*. Par ailleurs, conformément à l'article 6.1 b) du Règlement financier, *tout excédent en espèces qui apparaît au Fonds général à la clôture d'un exercice financier est réparti entre les États Membres*. La pratique consistant à estimer les Recettes accessoires vise donc à prévoir l'excédent qui pourrait apparaître au Fonds général à la clôture d'un exercice financier. Dans l'hypothèse d'une exécution intégrale du programme de travail, la déduction du montant des Recettes accessoires des contributions dues évite d'avoir à augmenter ces contributions pour la fraction qui devrait de toute façon être répartie entre les Membres à la fin de la période d'exécution.

157. En réalité, les organes directeurs ont déjà reconnu le risque d'une telle démarche si les Recettes accessoires ne devaient pas atteindre le niveau prévu, avec des répercussions négatives sur l'exécution du Programme de travail. C'est pour cette raison que « *le Conseil a demandé au Directeur général de préparer des estimations prudentes des Recettes accessoires aux fins du calcul des contributions à verser par les États Membres* ». ³⁴

³³ FC 109/4

³⁴ CL 91/REP, paragraphe 278

158. La réalité est que le déficit accumulé dans le Fonds général de l'Organisation est important et en augmentation. La condition pour réduire les contributions fixées à un montant inférieur à l'ouverture nette de crédits, en partant du principe que l'Organisation aura un excédent de trésorerie, n'est donc plus remplie. À la lumière de ces circonstances, les organes directeurs pourront considérer le financement intégral des crédits nets comme relevant d'une gestion financière prudente.

159. Les solutions qui pourraient être envisagées par les organes directeurs pour financer intégralement les crédits nets à partir de 2006-07, sont les suivantes:

- suspendre provisoirement l'application de l'article 5.2 a) du Règlement financier, stipulant qu'il soit procédé à des ajustements en fonction des recettes accessoires prévues, jusqu'à ce que le Fonds général approche une situation d'excédent; ou bien
- faisant suite aux indications fournies précédemment par le Conseil, demander au Secrétariat de ne fournir qu'une estimation sommaire des Recettes accessoires jusqu'à ce que l'Organisation retrouve une situation financière et de trésorerie plus solide.

BUDGET-PROGRAMME

Introduction

160. Les trois tableaux récapitulatifs qui suivent fournissent une analyse globale des variations par rapport à la base de référence (c'est-à-dire le budget approuvé pour 2004-05) selon des scénarios de croissance réelle, de croissance réelle zéro et de croissance nominale zéro, proposés pour 2006-07. Ils indiquent les modifications du Programme de travail, ainsi que les changements nets des crédits budgétaires. On trouvera le récapitulatif des principales variations dans la section *Incidence des scénarios pour les ressources*.

161. L'attention est attirée sur les nouveaux Chapitres 8: *Dépenses d'investissement* et 9: *Dépenses de sécurité*, figurant dans les tableaux récapitulatifs. Les utilisations prévues des Mécanismes de dépenses d'investissement et de dépenses de sécurité sont décrites dans les sections correspondantes du *Cadre budgétaire*.

- Les ressources budgétaires présentées dans les Chapitres 8 et 9 compte tenu d'un scénario de croissance réelle zéro (2 millions de dollars EU et 10 millions de dollars EU respectivement), font partie intégrante des crédits budgétaires du Programme ordinaire. Dans ce scénario, les ressources du Programme ordinaire relatives aux dépenses de sécurité proviennent des ressources budgétaires affectées à la sécurité dans les Chapitres 1 (6,3 millions de dollars EU), 3 (3,5 millions de dollars EU) et 6 (0,2 million de dollars EU). Les ressources du Programme ordinaire exigées pour les dépenses d'investissement restant dans la structure du programme seront retirées de la version intégrale du PTB dès qu'une répartition plus précise des ressources sera adoptée.
- Dans les conditions d'une croissance réelle, le Chapitre 9: *Dépenses de sécurité* est augmenté de 2 millions de dollars EU pour réduire le risque de ne pas atteindre l'objectif de l'exercice biennal, tandis que le Chapitre 8: *Dépenses d'investissements* reçoit un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars EU pour répondre partiellement aux besoins identifiés.

162. Sur les 2,4 millions de dollars EU de gains d'efficience prévus, un montant de 1,9 million de dollars a été alloué à la Division de l'assistance aux politiques, au titre du Grand Programme 3.1 et à la Division des finances, au titre du Grand Programme 5.2, comme demandé par les organes directeurs en 2004. L'élimination des gains d'efficience de la structure du programme et la réaffectation du solde se feront dans la version complète du PTB.

163. Les tableaux incorporés dans les textes du programme montrent la ventilation des ressources allouées ainsi que les modifications du Programme de travail dans les conditions d'une croissance réelle et d'une croissance réelle zéro, au niveau des entités de programme, et pour une croissance nominale zéro au niveau du grand programme.

164. Les descriptifs du programme se concentrent sur les principales lignes d'action de l'exercice biennal dans le cadre d'une croissance réelle zéro, et sur l'incidence qu'auraient des niveaux de ressources budgétaires correspondant à une croissance réelle et une croissance nominale zéro. Ces grandes lignes d'action peuvent inclure une participation des bureaux décentralisés – ce qui est le plus souvent le cas.

165. Comme à l'accoutumée, les chiffres sont exprimés en coûts constants, avant les augmentations de coûts prévus en 2006-07, afin que le budget 2004-05 puisse être mis en parallèle avec les propositions 2006-07.

Tableau 6: Récapitulation du Programme de travail et des crédits budgétaires par chapitre et par grand programme aux coûts de 2004-05 pour une croissance réelle zéro (Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Budget 2004-05			CRZ - Variation de programme			Proposition de CRZ 2006-07		
		Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits
11	Organes directeurs	19 598	0	19 598	0	0	0	19 597	0	19 597
12	Politique, direction et planification	28 236	2 100	26 136	(1)	0	(1)	28 234	2 100	26 135
13	Coordination extérieure et liaison	22 390	769	21 621	(6 915)	0	(6 915)	15 475	769	14 706
1	Politique et direction générales	70 224	2 869	67 355	(6 917)	0	(6 917)	63 307	2 869	60 438
21	Production agricole et systèmes de soutien	102 927	2 980	99 946	(132)	(28)	(104)	102 794	2 952	99 842
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	100 547	2 278	98 269	180	102	78	100 727	2 380	98 347
23	Pêches	47 223	2 173	45 049	(829)	(832)	3	46 394	1 341	45 052
24	Forêt	35 374	697	34 677	(3)	0	(3)	35 370	697	34 673
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	56 376	5 182	51 194	995	981	14	57 372	6 163	51 209
2	Programmes techniques et économiques	342 446	13 311	329 136	211	223	(12)	342 657	13 534	329 123
31	Assistance aux politiques	29 653	862	28 792	1 267	0	1 267	30 920	862	30 059
32	Soutien à l'investissement	55 128	29 654	25 474	(1)	0	(1)	55 128	29 654	25 474
33	Opérations de terrain	24 646	20 540	4 106	(65)	(3)	(62)	24 581	20 537	4 044
34	Représentants de la FAO	82 247	11 832	70 414	(3 397)	0	(3 397)	78 850	11 832	67 018
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	11 800	1 955	9 845	3 558	3 014	544	15 358	4 969	10 389
39	Gestion du programme	2 288	147	2 141	0	0	0	2 288	147	2 141
3	Coopération et partenariats	205 762	64 989	140 772	1 363	3 011	(1 648)	207 124	68 000	139 124
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	0	0	0	98 645	0	98 645
42	Unité chargée du PCT	4 382	0	4 382	0	0	0	4 382	0	4 382
4	Programme de coopération technique	103 027	0	103 027	0	0	0	103 027	0	103 027
51	Soutien à l'information et aux publications	18 064	0	18 064	0	0	0	18 065	0	18 065
52	Administration	48 402	7 051	41 351	747	75	672	49 148	7 126	42 022
5	Services de soutien	66 466	7 051	59 415	747	75	672	67 213	7 126	60 087
6	Charges communes	52 486	3 692	48 794	463	700	(237)	52 949	4 392	48 557
7	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	0	0	0	2 000	0	2 000	2 000	0	2 000
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	0	0	0	10 000	0	10 000	10 000	0	10 000
	Gains d'efficacité prévus à partir des programmes du programme ordinaire	0	0	0	(1 856)	0	(1 856)	(1 856)	0	(1 856)
	Dispositif pour les dépenses d'équipement (financé par les chap. 1 à 6)	0	0	0	(2 000)	0	(2 000)	(2 000)	0	(2 000)
Total		841 011	91 911	749 100	4 009	4 009	0	845 020	95 920	749 100

Tableau 7: Récapitulation du Programme de travail et des crédits budgétaires par chapitre et par grand programme aux coûts de 2004-05 pour une croissance réelle (Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Proposition de CRZ 2006-07			CR - Variation de programme			Proposition de CR 2006-07		
		Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits
11	Organes directeurs	19 597	0	19 597	0	0	0	19 597	0	19 597
12	Politique, direction et planification	28 234	2 100	26 135	0	0	0	28 234	2 100	26 135
13	Coordination extérieure et liaison	15 475	769	14 706	0	0	0	15 475	769	14 706
1	Politique et direction générales	63 307	2 869	60 438	0	0	0	63 307	2 869	60 438
21	Production agricole et systèmes de soutien	102 794	2 952	99 842	5 751	0	5 751	108 545	2 952	105 593
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	100 727	2 380	98 347	4 822	0	4 822	105 549	2 380	103 169
23	Pêches	46 394	1 341	45 052	2 060	0	2 060	48 454	1 341	47 112
24	Forêt	35 370	697	34 673	1 455	0	1 455	36 825	697	36 128
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	57 372	6 163	51 209	2 069	0	2 069	59 441	6 163	53 278
2	Programmes techniques et économiques	342 657	13 534	329 123	16 157	0	16 157	358 814	13 534	345 280
31	Assistance aux politiques	30 920	862	30 059	244	0	244	31 164	862	30 303
32	Soutien à l'investissement	55 128	29 654	25 474	2 300	1 300	1 000	57 428	30 954	26 474
33	Opérations de terrain	24 581	20 537	4 044	0	0	0	24 581	20 537	4 044
34	Représentants de la FAO	78 850	11 832	67 018	3 900	0	3 900	82 750	11 832	70 918
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	15 358	4 969	10 389	0	0	0	15 358	4 969	10 389
39	Gestion du programme	2 288	147	2 141	0	0	0	2 288	147	2 141
3	Coopération et partenariats	207 124	68 000	139 124	6 444	1 300	5 144	213 568	69 300	144 268
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	4 000	0	4 000	102 645	0	102 645
42	Unité chargée du PCT	4 382	0	4 382	100	0	100	4 482	0	4 482
4	Programme de coopération technique	103 027	0	103 027	4 100	0	4 100	107 127	0	107 127
51	Soutien à l'information et aux publications	18 065	0	18 065	0	0	0	18 065	0	18 065
52	Administration	49 148	7 126	42 022	1 000	0	1 000	50 148	7 126	43 022
5	Services de soutien	67 213	7 126	60 087	1 000	0	1 000	68 213	7 126	61 087
6	Charges communes	52 949	4 392	48 557	0	0	0	52 949	4 392	48 557
7	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	2 000	0	2 000	2 500	0	2 500	4 500	0	4 500
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	10 000	0	10 000	2 000	0	2 000	12 000	0	12 000
	Gains d'efficacité prévus à partir des programmes du programme ordinaire	(1 856)	0	(1 856)	0	0	0	(1 856)	0	(1 856)
	Dispositif pour les dépenses d'équipement (financé par les chap. 1 à 6)	(2 000)	0	(2 000)	0	0	0	(2 000)	0	(2 000)
Total		845 020	95 920	749 100	32 201	1 300	30 901	877 221	97 220	780 001

Tableau 8: Récapitulation du Programme de travail et des crédits budgétaires par chapitre et par grand programme aux coûts de 2004-05 pour une croissance nominale zéro (Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)

Grand Programme et Chapitre	Description	Proposition de CRZ 2006-07			Variation de programme CNZ			Proposition de CNZ 2006-07		
		Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits	Programme de travail	À déduire: Recettes	Ouverture de crédits
11	Organes directeurs	19 597	0	19 597	(1 471)	0	(1 471)	18 127	0	18 127
12	Politique, direction et planification	28 234	2 100	26 135	(1 873)	(55)	(1 818)	26 361	2 044	24 317
13	Coordination extérieure et liaison	15 475	769	14 706	(247)	0	(247)	15 228	769	14 459
1	Politique et direction générales	63 307	2 869	60 438	(3 591)	(55)	(3 536)	59 716	2 813	56 903
21	Production agricole et systèmes de soutien	102 794	2 952	99 842	(6 926)	(165)	(6 761)	95 868	2 787	93 081
22	Politiques et développement alimentaires et agricoles	100 727	2 380	98 347	(6 836)	(113)	(6 723)	93 891	2 267	91 624
23	Pêches	46 394	1 341	45 052	(3 110)	(116)	(2 993)	43 284	1 225	42 059
24	Forêt	35 370	697	34 673	(2 316)	(30)	(2 286)	33 054	666	32 388
25	Contributions au développement durable et programmes spéciaux	57 372	6 163	51 209	(3 822)	(388)	(3 434)	53 550	5 775	47 775
2	Programmes techniques et économiques	342 657	13 534	329 123	(23 010)	(813)	(22 197)	319 647	12 721	306 926
31	Assistance aux politiques	30 920	862	30 059	(2 239)	(57)	(2 182)	28 681	805	27 877
32	Soutien à l'investissement	55 128	29 654	25 474	(4 173)	(2 254)	(1 920)	50 954	27 400	23 554
33	Opérations de terrain	24 581	20 537	4 044	(1 150)	(279)	(871)	23 431	20 258	3 174
34	Représentants de la FAO	78 850	11 832	67 018	(3 546)	(173)	(3 374)	75 304	11 660	63 644
35	Coopération avec les partenaires extérieurs	15 358	4 969	10 389	(884)	(2)	(882)	14 474	4 967	9 507
39	Gestion du programme	2 288	147	2 141	(207)	0	(207)	2 081	147	1 934
3	Coopération et partenariats	207 124	68 000	139 124	(12 199)	(2 765)	(9 434)	194 925	65 235	129 690
41	Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	0	0	0	98 645	0	98 645
42	Unité chargée du PCT	4 382	0	4 382	0	0	0	4 382	0	4 382
4	Programme de coopération technique	103 027	0	103 027	0	0	0	103 027	0	103 027
51	Soutien à l'information et aux publications	18 065	0	18 065	(1 324)	0	(1 324)	16 741	0	16 741
52	Administration	49 148	7 126	42 022	(3 266)	(175)	(3 090)	45 883	6 951	38 932
5	Services de soutien	67 213	7 126	60 087	(4 589)	(175)	(4 414)	62 623	6 951	55 673
6	Charges communes	52 949	4 392	48 557	(3 184)	(31)	(3 153)	49 765	4 360	45 405
7	Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
8	Dispositif pour les dépenses d'équipement	2 000	0	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
9	Dispositif pour les dépenses de sécurité	10 000	0	10 000	0	0	0	10 000	0	10 000
	Gains d'efficacité prévus à partir des programmes du programme ordinaire	(1 856)	0	(1 856)	0	0	0	(1 856)	0	(1 856)
	Dispositif pour les dépenses d'équipement (financé par les chap. 1 à 6)	(2 000)	0	(2 000)	0	0	0	(2 000)	0	(2 000)
Total		845 020	95 920	749 100	(46 573)	(3 839)	(42 734)	798 448	92 081	706 367

PROPOSITIONS DU BUDGET-PROGRAMME

CHAPITRE 1: POLITIQUE ET DIRECTION GÉNÉRALES

Grand Programme 1.1: Organes directeurs

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
111 Conférence et Conseil	6 904	3 029	9 933	0	9 933
112 Services de Conférence	8 674	(3 528)	5 146	0	5 146
113 Services de protocole	2 270	499	2 769	0	2 769
119 Gestion du programme	1 750	0	1 750	0	1 750
Total	19 598	0	19 597	0	19 597
Incidence d'une CNZ			(1 471)		
Total			18 127		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

166. Le Grand Programme 1.1 veille à ce que le processus de gouvernance de l'Organisation soit mis en œuvre conformément aux règles établies. Il comprend l'organisation des sessions de la Conférence, du Conseil et des autres comités du Conseil, ainsi que les activités de liaison et de protocole au Siège. En outre, il fournit le soutien logistique et les services associés aux réunions de la FAO, et assure la couverture logistique correspondant à la politique linguistique de l'Organisation.

167. Le transfert de ressources entre programmes est dû au transfert, dans le Plan à moyen terme 2006-11, de certaines des activités de *Soutien aux organes directeurs et Relations avec les gouvernements* du Programme 1.1.2 au Programme 1.1.1. Les activités liées aux *Réunions des Représentants permanents*, prévues dans le Programme 1.1.1 ont été transférées au Programme 1.1.3.

168. Le PTB révisé pour 2004-05 incorporait déjà des réductions qui ont gravement nuit à la mise en œuvre des programmes et à l'atteinte des résultats escomptés. Dans les conditions d'une croissance réelle zéro en 2006-07, il faudrait rechercher d'autres gains d'efficacité dans les activités et services. Bien qu'il ne soit pas possible dans ce scénario de réduire davantage le nombre de jours des sessions des organes directeurs, d'autres mesures d'économie pourraient être envisageables, en particulier:

- une réduction plus stricte de la longueur des documents;
- l'amélioration de la distribution électronique des principaux documents de session. En outre, la distribution des documents d'information pourrait s'effectuer par des moyens exclusivement électroniques et, après examen des besoins des intéressés, les documents distribués aux Représentations permanentes pourraient être imprimés « à la demande »;
- une réduction supplémentaire des coûts liés au nombre d'heures supplémentaires effectués par le personnel pour les sessions, par le biais d'un contrôle plus strict des horaires;
- la suppression des services de bibliothèque de l'unité de terminologie et de références (qui suppose un transfert des collections à la bibliothèque David Lubin);

- la mise en œuvre de mécanismes pour améliorer le recouvrement des dépenses liées au traitement et à la délivrance de documents administratifs (visas, laissez-passer, etc.) au PAM; et
- la suppression ou la production plus efficace des procès-verbaux des sessions du Conseil et de la Conférence (voir la section *Gains d'efficacité*).

Incidence d'une croissance nominale zéro

169. Un scénario de croissance nominale zéro entraînerait une réduction encore plus importante des ressources affectées à la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (GIC). Les coupes budgétaires toucheraient plus particulièrement le soutien apporté au Secrétariat pour des réunions comme celles du groupe G77, ainsi que les services de prétraitement des traductions et de recherche de références pour la documentation des réunions officielles.

Grand Programme 1.2: Politique, direction et planification

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
121 Bureau du Directeur général	7 879	0	7 879	0	7 879
122 Planification, budget et évaluation du Programme	9 167	(1)	9 166	0	9 166
123 Vérification des comptes et inspection	6 472	0	6 472	0	6 472
124 Services juridiques	2 855	0	2 855	0	2 855
125 Coordination du Programme et des opérations	1 863	0	1 863	0	1 863
Total	28 236	(1)	28 234	0	28 234
Incidence d'une CNZ			(1 873)		
Total			26 361		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

170. Ce grand programme inclut: les activités du Bureau rapproché du Directeur général (ODG) (1.2.1), le Bureau du Programme, du budget et de l'évaluation (PBE) (1.2.2), et le Bureau de l'Inspecteur général (AUD), y compris le personnel détaché dans les bureaux régionaux (1.2.3), la part des dépenses du Bureau des affaires juridiques (LEG) qui concerne les activités de « conseil interne » (1.2.4), à savoir les avis donnés au Directeur général, aux départements techniques et aux organes directeurs de l'Organisation sur des questions juridiques, les services rendus au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ), le soutien à la préparation d'accords juridiques internationaux aux niveaux régional et mondial, et la gestion des affaires portées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (OIT), et la part des dépenses du Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) qui concerne ses responsabilités globales de coordination (1.2.5). Les autres activités de ces deux derniers bureaux sont inscrites au budget au titre du Programme 3.1.3: *Assistance juridique aux États Membres*, du Grand Programme 3.4: *Représentants de la FAO*, et du Programme 3.5.3: *Accords de coopération avec les États Membres et soutien à la CEPD et à la CTPD*³⁵.

³⁵ Coopération économique entre pays en développement (CEPD); Coopération technique entre pays en développement (CTPD).

171. Dans le cadre du Programme 1.2.2, le service de l'évaluation assure les évaluations décidées par le Comité du Programme et qui seront soumis aux organes directeurs pour examen. Il appuie également le processus d'auto-évaluation et l'évaluation des fonds extrabudgétaires. Le programme 2006-07 prévoit cinq à six missions d'évaluation couvrant les objectifs stratégiques et les stratégies pour aborder les questions intersectorielles dans toute l'Organisation (un de chaque), deux programmes techniques, un grand programme et une évaluation des activités par pays. L'appui technique à l'auto-évaluation sera assuré par le Service et des ressources seront transférées des programmes techniques et administratifs à une nouvelle entité de programme gérée centralement au titre du Programme 1.2.2: *Évaluation*. Des financements catalytiques seront alors alloués en cours d'exercice biennal aux divisions qui réalisent des auto-évaluations.

172. Au titre du Programme 1.2.5, le Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) appuie les politiques de décentralisation, en faisant en sorte que les rapports entre le Siège et les bureaux décentralisés soient propices à la rentabilité générale et à la souplesse requise pour les services rendus aux Membres. Il suit la mise en œuvre de la politique de décentralisation et des accords de coordination connexes, et informe et oriente les autres unités de la FAO, tant au Siège que sur le terrain, pour ce qui touche aux questions de coordination. L'OCD oriente, coordonne et appuie les bureaux décentralisés qui participent et contribuent aux efforts de développement des Nations Unies et aux réformes s'y rapportant. Il assure également la coordination et le soutien des bureaux régionaux pour l'organisation et la conduite des conférences régionales.

Incidence d'une croissance nominale zéro

173. Les réductions qu'exigerait une croissance nominale zéro affaibliraient gravement la capacité des bureaux précédemment cités d'assurer les diverses activités qui leur sont confiées. Plusieurs postes devraient être supprimés. Au titre du programme 1.2.2, par exemple, l'appui à la mise en œuvre des systèmes de budgétisation axés sur les résultats et des systèmes d'informations connexes serait réduit. Le financement du processus d'auto-évaluation exigerait des ressources extrabudgétaires. Il faudrait réduire les activités d'auto-évaluation en cours (c'est-à-dire le budget qui couvre l'emploi d'évaluateurs externes et les frais de voyage) de près de la moitié, soit une réduction de deux ou trois évaluations à soumettre aux organes directeurs. Il faudrait également faire appel à un nombre moins élevé de consultants externes responsables d'équipe et de participants aux évaluations. Bien que le programme *Vérification des comptes et inspection* ait bénéficié d'une priorité élevée dans le scénario de croissance nominale zéro, le Bureau de l'Inspecteur général ne pourrait pas exécuter de manière appropriée son programme de vérification fondée sur les risques et serait contraint de réduire la vérification interne des activités décentralisées. Il en résulterait des conséquences négatives sur les enquêtes et les examens spéciaux menés dans le cas de fraude avérée ou possible. Dans les conditions d'une croissance nominale zéro, le Bureau des affaires juridiques, dont le programme de travail serait de toutes façons fortement affecté par une nette baisse des revenus, n'aurait plus la masse critique nécessaire, tant du point de vue du personnel que des ressources hors personnel, pour assurer convenablement et durablement les nombreux et divers services rendus en matière juridique. L'OCD serait également amené à réduire les services qu'il fournit à une structure décentralisée complexe en constante évolution.

Grand Programme 1.3: Coordination extérieure et liaison

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
131 Relations extérieures et coordination	11 363	(6 915)	4 448	0	4 448
132 Bureaux de liaison	11 027	0	11 027	0	11 027
Total	22 390	(6 915)	15 475	0	15 475
Incidence d'une CNZ			(247)		
Total			15 228		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

174. Le Programme 1.3.1 couvre les activités des Conseillers spéciaux auprès du Directeur général (SAD), y compris celles de l'unité responsable de la coordination et de la coopération de la FAO avec d'autres organisations du système des Nations Unies. Il comprend également les contributions de la FAO à plusieurs mécanismes interinstitutions tels que le Corps commun d'inspection (CCI), la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et les organes subsidiaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB). La provision de 6,3 millions de dollars EU affectée aux mécanismes interinstitutions pour la sécurité a été transférée de ce programme au Mécanisme proposé pour les Dépenses de sécurité. Le reste de la réduction au titre du Programme 1.3.1 est dû aux activités prévues pour le Secrétariat de l'Alliance internationale contre la faim, relevant du Programme 3.5.2.

175. Le Programme 1.3.2 concerne les bureaux de liaison avec les Nations Unies (à New York et Genève), l'Amérique du Nord (à Washington), l'Union européenne, la Belgique (à Bruxelles) et le Japon (à Yokohama).

Incidence d'une croissance nominale zéro

176. Il ne serait pas possible de réduire les crédits affectés aux mécanismes interinstitutions compte tenu des engagements pris par la FAO en matière de partage respectif des coûts. Leur capacité d'absorption étant négligeable, les Bureaux de liaison ont également été considérés comme 'entièrement protégés'. Pour l'essentiel, les réductions envisagées dans le cas d'une croissance nominale zéro devraient donc être supportées par le bureau des Conseillers spéciaux du Directeur général.

CHAPITRE 2: PROGRAMMES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

Grand Programme 2.1: Production agricole et systèmes de soutien

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
210 Entités intradépartementales du programme pour la production agricole les systèmes de soutien	5 395	(10)	5 386	778	6 164
211 Ressources naturelles	17 392	(5)	17 387	706	18 093
212 Cultures	27 745	221	27 966	2 485	30 451
213 Élevage	18 859	(97)	18 761	944	19 705
214 Systèmes agricoles de soutien	15 905	(242)	15 663	400	16 063
215 Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies	5 682	0	5 682	438	6 120
219 Gestion du programme	11 949	0	11 949	0	11 949
Total	102 927	(132)	102 794	5 751	108 545
Incidence d'une CNZ			(6 926)		
Total			95 868		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

177. Au cours de l'exercice 2006-07, le Grand Programme 2.1 accordera la priorité aux processus de définition des normes et à l'élaboration de directives et cadres réglementaires adaptés dans des domaines tels que les ressources phytogénétiques et zoogénétiques, les biotechnologies, la biosécurité et la santé animale, ainsi que le développement durable et la gestion des ressources naturelles, en particulier l'eau. Il aidera les pays à acquérir de nouvelles technologies et encouragera des initiatives qui donnent suite aux préoccupations sociales, environnementales et sanitaires et qui contribuent à accroître la productivité des terres, de l'eau et de la main-d'œuvre. Il prônera la mise en place de liens solides entre les activités normatives et l'action sur le terrain et mettra en évidence l'assistance aux politiques, les conseils techniques et le renforcement des capacités au niveau national, de même que les liens avec les marchés, de manière à soutenir les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires dans le cadre d'une transition vers une agriculture commerciale.

Programme 2.1.0: Entités intradépartementales du programme pour la production agricole et les systèmes de soutien

178. La plus haute priorité est placée sur l'amélioration du renforcement des capacités interdisciplinaires dans les approches intégrées et durables. La collecte, l'évaluation et la mise en commun de l'expérience acquise bénéficieront d'une attention toute particulière dans le cadre de l'application de meilleures pratiques d'agronomie et de gestion pour répondre à l'évolution de la situation des agriculteurs et des marchés. Les réalisations attendues pendant la période biennale sont les suivantes: diffusion des expériences nationales en matière de politiques et exemples concrets de bonnes pratiques agricoles qui répondent aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux et contribuent à la sécurité sanitaire des aliments et à la sécurité alimentaire dans le contexte d'un secteur agroalimentaire et d'une mondialisation en pleine mutation; bases d'information à l'appui de la mise au point de ces pratiques et d'une agriculture de conservation dans le cadre de systèmes de production intégrée, déduction de principes et d'enseignements tirés et renforcement des capacités des institutions partenaires à certains endroits.

179. Un soutien limité sera accordé aux contributions aux études prospectives mondiales et à l'agriculture et au développement rural durables (ADRD), à la planification des communications et des publications dans l'ensemble du service, à la page Agriculture 21 du site Internet de la FAO et à d'autres matériels de promotion. À la fin de l'année 2006, la onzième session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) examinera la situation et les besoins des divers secteurs de la biodiversité et se penchera sur des questions intersectorielles comme la diversité biologique dans l'alimentation et l'agriculture – à l'exclusion des plantes et des animaux – et les approches par écosystèmes. Elle adoptera un programme de travail à moyen terme qui comprendra les travaux préparatoires à la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, qui aura lieu en 2007. La vingtième session du Comité de l'agriculture (COAG) sera organisée en 2007.

Programme 2.1.1: Ressources naturelles

180. Au titre du Programme 2.1.1, conformément aux priorités définies par les organes directeurs, les activités exercées dans les domaines de l'*Efficacité d'emploi et conservation de l'eau en agriculture*, de la *Gestion intégrée et planification des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes et formulation des politiques*, et de l'*Amélioration de la qualité des terres et des eaux* se poursuivront selon leur accentuation actuelle. Le soutien aux pouvoirs publics et aux institutions pour la gestion de l'eau, y compris des ressources hydrauliques transfrontières, et la gestion des sols et de l'eau dans un contexte de bassin versant, l'accent étant mis sur les services des écosystèmes, doivent être renforcés. En revanche, la mise en œuvre d'activités dont les résultats sont moins prioritaires, à savoir la conservation de l'humidité des sols dans les zones d'agriculture pluviale, l'atténuation des effets des catastrophes par des mesures de maîtrise de l'engorgement et de la salinité des terres et de restauration des sols, ainsi que les contributions aux études et aux tribunes importantes, sera retardée. Les priorités régionales, notamment celles qui mettent l'accent sur le renforcement des capacités ou encore sur les politiques de gestion de l'eau, l'amélioration de l'efficacité d'emploi de l'eau, la collecte des eaux de pluie, la dégradation et la fertilité des sols, une attention spéciale étant portée sur les mécanismes institutionnels, doivent être mieux intégrées dans le Programme. En Afrique, les activités normatives et les actions sur le terrain liées au PCT et au PSSA continueront d'appuyer la formulation et l'exécution de projets dans le cadre du PDDA³⁶ du NEPAD³⁷.

Programme 2.1.2: Cultures

181. Au cours de 2006-07, le Programme 2.1.2 mettra une priorité accrue sur l'horticulture dans le but de créer de nouveaux revenus et d'améliorer le bien-être nutritionnel, et sur l'agriculture de conservation, donnant suite à la demande croissante des Membres. La première réunion de l'organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adoptera son programme de travail, à la suite de quoi le Secrétariat du Traité sera appuyé par le Programme 2.1.2, celui-ci étant proche des activités de fond du Traité. En conséquence, la mise en œuvre du plan d'action mondial et du Traité international sur les RPGAA se verra accorder la priorité, en particulier en ce qui concerne la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques dans le contexte de la sélection végétale, des biotechnologies, de la prévention des risques biologiques et de la gestion durable de la biodiversité agricole. Ce programme renforcera la complémentarité des secteurs public et privé au sein des systèmes semenciers nationaux, améliorera et harmonisera les cadres réglementaires relatifs aux RPGAA, aux homologations de semences et de variétés et contribuera à la préparation aux situations d'urgences, aux secours sous forme de semences et aux activités de redressement.

182. Les activités relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) porteront en priorité sur l'harmonisation des mesures phytosanitaires en vue de réduire les obstacles au commerce, tout en protégeant les ressources végétales nationales des organismes nuisibles. Le volet Ravageur des plantes du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) sera principalement axé sur la région occidentale (Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest) et la lutte préventive contre le criquet pèlerin. Il

³⁶ Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDA)

³⁷ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

appuiera les systèmes d'alerte et d'intervention précoces et la recherche appliquée, notamment pour trouver des solutions autres que les pesticides chimiques et apporter des réponses à des questions connexes liées à l'environnement et la santé humaine.

183. Les résultats attendus en 2006-2007 incluront: i) la capacité renforcée des pays d'utiliser les RPGAA par l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des ressources phytogénétiques, des technologies semencières et des politiques à l'appui de la sécurité sanitaire des aliments; ii) l'analyse des enquêtes par pays sur l'utilisation durable des ressources génétiques et les projets visant à renforcer la sélection des plantes et la biotechnologie dans les pays en développement; iii) l'harmonisation accrue des mesures phytosanitaires par le biais de l'élaboration de normes nouvelles et actualisées; iv) un système d'échange actif d'informations sur les questions phytosanitaires; v) une assistance technique pour renforcer les systèmes phytosanitaires nationaux; vi) la fourniture de conseils aux pays sur la manière de réduire les risques causés par les pesticides au moyen de la protection intégrée (PI) et des réglementations en matière de pesticides, dans le but de répondre aux obligations croissantes imposées par le commerce intérieur et international, la santé et l'environnement, y compris l'application de la Convention de Rotterdam et l'élimination des stocks de pesticides périmés; vii) les bulletins périodiques, les mises à jour et les avis d'alerte spéciale sur la situation du criquet pèlerin, et les systèmes régionaux et sous-régionaux de gestion du criquet pèlerin; viii) les projets pilotes communautaires visant à introduire le programme mixte FAO/OMS de promotion de la production et de la consommation de fruits et légumes dans les pays en développement, et l'assistance technique dans le domaine de l'horticulture et de l'amélioration des cultures alimentaires; ix) les systèmes nationaux de production intégrée, notamment l'utilisation par les exploitants agricoles de stratégies participatives de gestion intégrée de la production et de la protection contre les ravageurs pour mettre en place des systèmes associant l'agriculture et l'élevage; et x) la dix-septième session de la Commission internationale du riz qui se tiendra au Pérou en 2006.

Programme 2.1.3: Élevage

184. Le Programme 2.1.3 a pour but de clarifier (par l'analyse et l'information) et de valoriser le rôle du secteur de l'élevage dans l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et l'éradication de la pauvreté, et de développer les capacités de réponse rapide à la demande de produits d'origine animale en s'appuyant sur la production, la transformation et le commerce, tout en atténuant les effets de l'intensification de la production sur les populations pauvres et en réduisant les risques pour la santé publique.

185. Au cours de 2006-07, le programme renforcera les systèmes nationaux de gestion et de prévention des maladies et accordera la priorité aux maladies animales transfrontières, y compris la grippe aviaire, dans le cadre du programme EMPRES et des activités du Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières. En outre, il s'efforcera d'obtenir des accords entre les pays pour que cesse la vaccination contre la peste bovine et contribuera au processus de déclaration mondiale de libération totale de cette maladie d'ici 2010. Les activités liées à la santé publique vétérinaire seront renforcées en association avec le Codex et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ainsi que les recherches sur les facteurs environnementaux qui favorisent l'apparition et la propagation des épizooties. Le programme continuera d'analyser les obstacles que rencontrent les petits éleveurs pour accéder au marché et concevra les moyens de les résoudre en s'appuyant sur des innovations institutionnelles et décisionnelles et l'utilisation de bonnes pratiques agricoles. Le premier rapport sur les ressources génétiques animales mondiales sera achevé et les actions prioritaires visant à améliorer la gestion et la conservation des ressources génétiques des animaux domestiques seront identifiées et examinées lors d'une Conférence technique internationale sur les ressources génétiques animales. Le programme préparera des orientations détaillées sur la gestion du secteur de l'élevage dans des situations d'urgence. Une fois celles-ci publiées, des essais débiteront dans le domaine de la gestion des déchets issus des élevages intensifs, à forte densité d'animaux. Tous les éléments souhaités de l'Atlas mondial sur la production et la santé animales seront mis à disposition de façon interactive. Le programme étudiera également les conséquences de l'élevage sur l'environnement (dynamique des maladies et écologie, diversité biologique et santé environnementale).

Programme 2.1.4: Systèmes agricoles de soutien

186. Ce programme vise à améliorer le renforcement des capacités et à consolider les liens avec le marché, de manière à aider les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires à s'orienter vers une agriculture commerciale. Il accentuera le travail sur les systèmes de distribution des produits alimentaires et les liaisons entre le secteur urbain et le secteur rural, donnant suite à l'intérêt croissant pour le renforcement des industries agricoles de taille moyenne et des entreprises agricoles commerciales connexes. Du matériel adapté à chaque région sera élaboré pour développer les compétences des agriculteurs en gestion et en commercialisation. L'accent sera mis sur l'information relative aux possibilités d'accroître les revenus ruraux et aux technologies après récolte destinées aux produits non traditionnels à valeur élevée. Le renforcement des capacités des petits exploitants et des entreprises agroalimentaires constituera une autre priorité, tout comme les financements ruraux.

187. Pour assurer la cohérence des travaux portant sur l'appui aux politiques et aux institutions, l'entité de programme 214B1: *Orientations concernant les politiques et les institutions pour des services agricoles durables* sera fusionnée avec l'entité 214B4: *Appui aux politiques et aux institutions pour la promotion d'agro-industries compétitives*. Au niveau sectoriel, les contraintes institutionnelles et de politiques qui freinent la compétitivité et la fourniture de services agricoles seront identifiées avant d'être prises en compte dans des stratégies appropriées. Des documents d'orientation seront diffusés pour améliorer l'accès aux services de commercialisation, de financement rural et de mécanisation. On insistera sur les stratégies et les approches permettant d'améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des produits, tout en renforçant la compétitivité et l'efficacité grâce à des concepts modernes de marché, d'organisation industrielle et de chaîne alimentaire. Le programme permettra d'identifier les mesures prioritaires et les technologies visant à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire dans toute la chaîne alimentaire. Des démarches efficaces de gestion de la chaîne alimentaire et d'innovation en matière de produits seront évaluées afin de renforcer la compétitivité commerciale.

Programme 2.1.5: Applications agricoles des isotopes et des biotechnologies

188. Le Programme 2.1.5 aidera les Membres à utiliser les isotopes et les biotechnologies pour intensifier les systèmes de production agricole, tout en préservant les ressources naturelles et en garantissant la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Sur les questions liées aux cultures, à l'élevage et à la sécurité sanitaire des aliments, le Programme fournira une combinaison de méthodologies validées, de produits d'information, de soutien à la formation et de renforcement de capacités aux niveaux régional et national.

189. Des directives et protocoles détaillés, associés à des avis techniques, renforceront les capacités nationales d'application des méthodes moléculaires, génomiques et de détermination de l'abondance des isotopes pour sélectionner et introduire des gènes dotés de caractères nouveaux dans les plantes cultivées, et contribuer à rendre les systèmes de culture plus productifs et durables, notamment dans les zones marginales et sensibles au stress environnemental. Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation des appareils de mesures des isotopes et de l'humidité du sol seront partagées en vue d'identifier et d'appliquer les pratiques qui améliorent la productivité de l'eau destinée aux cultures et la fertilité des sols et réduisent au minimum les effets de la dégradation des sols. Afin d'atténuer les risques que les insectes exotiques envahissants font peser sur la production végétale, le programme aidera à appliquer la technique de l'insecte stérile et d'autres méthodes de lutte biologique en fournissant des procédures types de fonctionnement pour l'élevage et la stérilisation des espèces ciblées.

190. Le programme contribuera au processus de déclaration mondiale de libération de la peste bovine et à la maîtrise progressive d'autres maladies animales traitées par le programme EMPRES en fournissant des méthodes de détection précoce et des données analysées – dont la qualité est assurée – issues d'enquêtes moléculaires et sérologiques. Il renforcera le cadre réglementaire international en coopérant activement avec l'OIIE sur les critères de validation des essais de diagnostic et l'accréditation des laboratoires vétérinaires. Il contribuera, par le biais du programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA), à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase en conseillant les Membres sur les questions techniques et de politique intéressant l'utilisation de la technique de l'insecte stérile pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé. Également, l'accès des pays aux outils moléculaires permettant d'obtenir une meilleure

caractérisation des ressources génétiques des animaux indigènes et une identification plus fine des séquences d'ADN sera améliorée grâce à la fourniture de marqueurs d'ADN et à l'élaboration de protocoles d'analyse et d'échantillonnage normalisés au niveau international.

191. En donnant accès à des programmes et des formations par le biais de l'enseignement à distance et de projets de coopération technique, le programme aidera les pays à harmoniser leurs réglementations nationales sur la base de la Norme générale Codex pour les aliments irradiés et de la norme internationale de la CIPV relative à l'irradiation pour le traitement phytosanitaire. Il les aidera également à atténuer les risques d'un éventuel accident radiologique ou nucléaire pour la production alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments en mettant au point et en expérimentant un plan de préparation et de gestion des situations d'urgence. En élaborant des directives, des protocoles et des supports pédagogiques pour l'enseignement à distance, renforcés par des activités de « formation de formateurs », et en accordant une aide aux pays qui introduisent des systèmes expérimentaux de gestion de la qualité conformes aux normes internationales, le Programme contribuera à améliorer la qualité des services fournis par le personnel de laboratoire chargé du contrôle des aliments et de la réglementation en matière de pesticides et de médicaments vétérinaires, assurant ainsi la promotion de bonnes pratiques agricoles tout au long de la chaîne de production alimentaire – dite de la « ferme à l'assiette », ainsi que la protection du consommateur et de l'environnement.

Scénario de croissance réelle

192. Dans le cadre du Programme 2.1.0, les ressources supplémentaires seraient utilisées: i) pour accélérer l'évaluation et le partage des compétences acquises en vue d'appuyer l'élaboration de systèmes de production durables; et ii) pour augmenter la couverture géographique de l'assistance technique en matière de diffusion des bonnes pratiques agricoles. Le scénario de croissance réelle dégagerait des ressources de départ plus importantes pour soutenir les activités menées dans le cadre des Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaires (entité 210S5).

193. Les ressources dégagées par une croissance réelle au titre du Programme 2.1.1 seraient affectées à l'amélioration de l'efficacité d'emploi de l'eau et des techniques de conservation, en particulier: le soutien aux techniques de maîtrise de l'eau au niveau de l'exploitation et à la gestion intégrée des ressources, l'assistance à la modernisation du réseau d'irrigation, sa gestion et son calendrier, et la planification et la gestion intégrées des ressources en eau, en terre et en éléments nutritifs. Elles permettraient de corriger le sous-financement envisagé par le scénario de croissance réelle pour les activités suivantes: techniques de conservation de l'humidité des sols dans les zones d'agriculture pluviale, atténuation des effets des catastrophes par des mesures de maîtrise de l'engorgement et de la salinité des terres et de restauration des sols, et contributions aux études et aux tribunes importantes.

194. Dans le cadre du Programme 2.1.2, les fonds supplémentaires dégagés pour la CIPV seraient affectés: i) à l'accélération de la mise en œuvre du programme de définition des priorités et d'harmonisation; ii) à l'assistance technique, notamment la participation à la procédure d'établissement des normes et l'application de systèmes de quarantaine au niveau national. La CIPV profiterait surtout du renforcement de son travail avec la Convention sur la diversité biologique dans le contexte des espèces exotiques envahissantes. Le programme EMPRES, actuellement centré sur le criquet pèlerin, s'efforcerait de lancer des travaux sur d'autres ravageurs et maladies transfrontières des plantes, avec l'aide de ressources extrabudgétaires complémentaires.

195. Du fait de l'entrée en vigueur du Traité international sur les RPGAA en juin 2004, les ressources supplémentaires serviraient à permettre à la FAO de renforcer les capacités aux niveaux national, sous-régional et régional à l'appui des activités que l'Organe directeur du Traité définirait comme prioritaires. En ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, une augmentation des ressources permettrait à la FAO d'aider davantage les pays à évaluer et à renforcer les capacités nationales en matière de phylogénétique et de biotechnologie. D'autre part, des ressources supplémentaires accentueraient le soutien à la mise en œuvre du Protocole de prévention des risques biotechnologiques. Il serait possible, en réponse aux demandes

croissantes des pays, d'aider à l'élaboration d'indicateurs normatifs internationaux en matière d'agrobiodiversité et de réglementations régissant l'accès aux semences. Le mécanisme de facilitation serait perfectionné en vue de l'exécution du Plan d'action mondial pour les RPGAA.

196. Un soutien accru serait apporté à l'horticulture et à la gestion intégrée de la production et de la protection contre les ravageurs dans la production agricole, ainsi qu'à l'élaboration de systèmes de production durable et diversifiée dans les différentes zones agroécologiques.

197. Les ressources supplémentaires dégagées au titre du Programme 2.1.3 seraient utilisées aux fins suivantes: i) renforcer les capacités d'évaluation et de gestion des risques de zoonoses et environnementaux (par exemple la grippe aviaire); ii) accélérer la préparation du Système mondial d'alerte rapide pour les maladies animales élaboré conjointement avec l'OIE et l'OMS dans le cadre du programme mondial de maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (GF-TAD); iii) améliorer la conception et la négociation des initiatives concernant l'élevage en faveur des pauvres dans les pays et les régions, et iv) affecter un poste supplémentaire de spécialiste de la production animale au Bureau régional pour l'Afrique.

198. Dans le cadre du Programme 2.1.4, les ressources d'une croissance réelle serviraient aux fins suivantes: i) renforcer le soutien institutionnel et décisionnel aux services de commercialisation du secteur privé, au développement des industries agricoles et aux innovations dans l'agro-industrie afin d'augmenter la croissance et la compétitivité commerciale; ii) augmenter la diffusion directe et l'adaptation régionale de documents traitant des questions de renforcement des capacités en vue d'améliorer les compétences techniques et commerciales des petits exploitants et des entreprises de transformation des produits agricoles, ainsi que leur accès aux services essentiels et aux technologies après récolte.

199. Les fonds supplémentaires au titre du Programme 2.1.5 devraient donc être affectés: i) au renforcement de la coopération internationale aux fins de développer et d'appliquer des marqueurs ADN utilisés pour la caractérisation moléculaire des ressources zoogénétiques; ii) à l'accélération de l'élaboration de normes internationales relatives aux protocoles d'analyse et d'échantillonnage et à la fourniture de données d'annotation et de séquences nucléiques pour une base de données liée au Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS); iii) au renforcement des capacités d'intégration des informations moléculaires et phénotypiques des races locales grâce à la création d'un réseau international et d'ateliers connexes. Il faudrait par ailleurs accorder la priorité au renforcement des activités en matière de santé publique vétérinaire, en se concentrant sur l'élaboration, la validation et le transfert d'outils moléculaires pour le diagnostic, la surveillance et l'épidémiologie.

Incidence d'une croissance nominale zéro

200. L'incidence sur le Programme 2.1.0 se manifesterait de plusieurs façons. Le renforcement des capacités, le partage des enseignements tirés des politiques et la diffusion d'exemples concernant les bonnes pratiques agricoles ne pourraient avoir lieu que dans un nombre limité de pays. Dans le domaine de l'agriculture de conservation, l'accent devrait être mis sur l'évaluation des enseignements tirés par les pays d'expériences passées ou actuelles et non sur la promotion. Le renforcement des capacités et le partage de l'expérience acquise en matière de production intégrée se limiteraient à un ou deux de ces systèmes. Une croissance nominale zéro réduirait davantage la durée du Comité de l'agriculture et le nombre de points de l'ordre du jour, affaiblissant gravement son rôle consultatif. Les contributions aux études prospectives mondiales et aux questions relatives à l'agriculture et au développement rural durables subiraient des coupes sombres, et les réunions consultatives avec le personnel des bureaux régionaux seraient limitées. La préparation et la mise en œuvre du programme pluriannuel de travail de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) seraient ralenties.

201. Dans le cadre du Programme 2.1.1, une priorité moindre serait accordée aux systèmes d'information et de gestion des connaissances. Par ailleurs, les réductions limiteraient de manière importante les activités liées à la dégradation, la conservation et la fertilité des sols, et à la gestion des éléments nutritifs. Les répercussions qui s'ensuivraient seraient très négatives pour l'assistance aux pays d'Afrique et d'Amérique latine, qui connaissent une dégradation des sols importante. Les contributions de la FAO aux tribunes internationales sur les questions liées à l'eau et à la terre seraient de moindre poids, et la fourniture de services techniques au programme de terrain diminuerait inévitablement.

202. S'agissant du Programme 2.1.2, il faudrait supprimer le soutien au réseau international des collections *ex situ* de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ce qui aurait une incidence négative sur l'amélioration de la productivité et de la production agricoles dans les pays. La participation des pays en développement aux travaux relatifs à l'établissement des normes de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) serait moindre, et les activités de diffusion liées à la CIPV (systèmes d'information et assistance technique) seraient limitées. Il faudrait également réduire le soutien aux pays dans les domaines de la protection intégrée, de la gestion des pesticides, de l'amélioration des cultures, de la biotechnologie et de la production agricole.

203. En ce qui concerne le Programme 2.1.3, le renforcement prévu de l'Atlas mondial de la production et de la santé animale (GLiPHA) serait retardé du point de vue de la couverture géographique et de son intégration dans d'autres systèmes d'information. Plusieurs activités importantes de diffusion directe – en particulier la création de plateformes de négociations relatives aux politiques régionales et nationales en matière d'élevage – pourraient être limitées ou retardées. Il faudrait réduire le travail sur la santé publique vétérinaire qui n'est pas directement lié au soutien du Codex et des mesures phytosanitaires et sanitaires, telles que la conception de bonnes pratiques visant à maîtriser les maladies d'origine alimentaire et les nouvelles mesures pour lutter contre les zoonoses. Il faudrait également limiter le travail sur le rôle de l'élevage dans l'éradication de la pauvreté, à l'exception des activités liées à la diminution des effets du virus VIH/SIDA et aux conséquences des mesures d'urgence sur l'élevage et les moyens d'existence liés à l'élevage. La lutte contre les maladies transmises par les arthropodes, notamment le soutien au programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA), serait réduite, ainsi que le travail sur les ressources naturelles et les aspects liés aux politiques en ce qui concerne les interactions entre le bétail et l'environnement. Les réductions concernant le programme statutaire relatif aux ressources génétiques animales ne seraient que minimales afin que les engagements pris soient respectés. Dans le cadre d'EMPRES, la poursuite du travail lié à la conception et la mise en œuvre d'une stratégie d'alerte rapide et de lutte préventive contre les maladies dépendrait d'un financement extrabudgétaire.

204. Dans le cadre du Programme 2.1.4, il faudrait supprimer l'assistance technique et les systèmes d'information relatifs à l'énergie et la mécanisation rurales. Il faudrait également limiter de manière importante le renforcement des capacités visant à améliorer les liaisons entre l'exploitant et le marché et supprimer l'aide directe apportée aux organisations d'exploitants agricoles pour améliorer leurs capacités commerciales. Les réductions concerneraient par ailleurs les orientations institutionnelles et décisionnelles relatives à l'agro-industrie, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et aux capacités commerciales des exploitations agricoles. Le soutien à la gestion des exploitations et à l'agro-industrie en Europe centrale et orientale ne serait plus apporté que par du personnel du Siège, et l'intervention de spécialistes des questions liées à l'agro-industrie serait supprimée en Asie. Cependant, le soutien plus général à l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité des systèmes agro-alimentaires serait conservé.

205. En ce qui concerne le Programme 2.1.5, des ressources réduites amèneraient à tirer un trait sur les résultats attendus dans les domaines de la gestion des éléments nutritifs des sols, de la nutrition animale et de l'efficacité de reproduction, et de l'irradiation des aliments. De plus, leur impact se ferait gravement sentir sur les produits attendus au titre de l'utilisation de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre la mouche des fruits, de la caractérisation moléculaire des ressources génétiques animales, et de la santé publique vétérinaire.

Grand Programme 2.2: Politiques et développement alimentaires et agricoles

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
220 Entités intradépartementales du programme pour les politiques et le développement alimentaires et agricoles	6 603	1 242	7 845	500	8 345
221 Nutrition, qualité et sécurité sanitaire des aliments	20 626	(109)	20 517	1 308	21 825
222 Information en matière d'alimentation et d'agriculture	33 917	(98)	33 819	1 500	35 319
223 Suivi, évaluation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture	15 119	(467)	14 652	300	14 952
224 Politiques relatives à l'agriculture. à la sécurité alimentaire et	13 024	(922)	12 102	1 214	13 316
229 Gestion du programme	11 258	534	11 793	0	11 793
Total	100 547	180	100 727	4 822	105 549
Incidence d'une CNZ			(6 836)		
Total			93 891		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

206. Le Grand Programme 2.2 s'inscrit dans la ligne des priorités régionales et mondiales exprimées par les principales conférences ou déclarations internationales, notamment le Sommet mondial de l'alimentation: *vingt ans après*, les conférences ministérielles de l'OMC³⁸, la Conférence de Monterey sur le financement du développement et les forums des Responsables de la sécurité sanitaire des aliments, la déclaration du Millénaire et le Sommet mondial sur la société de l'information. Son suivi suppose l'analyse des raisons expliquant l'insuffisance des progrès réalisés en matière de lutte contre la faim et la malnutrition, ainsi que la proposition et l'encadrement de mesures susceptibles d'être prises à l'échelon national et international pour améliorer la situation, tout en insistant sur les diverses contributions que l'agriculture et le développement rural peuvent apporter au développement socioéconomique en général. Les autres grandes lignes de force sont notamment les suivantes: garantir une plus grande participation des pays en développement à l'élaboration d'un système commercial agroalimentaire fondé sur des règles; améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation; aider les pays dépendant d'un produit à en assurer le développement et à formuler des stratégies de diversification; lancer des alertes rapides concernant les crises alimentaires imminentes; concevoir des stratégies de gestion des ressources naturelles à l'appui de la lutte contre la pauvreté; traiter les conséquences de la mondialisation et de l'urbanisation sur l'économie alimentaire et combler le fossé numérique en milieu rural pour que les personnes victimes de la faim et de la pauvreté en milieu rural aient accès à l'information et aux connaissances mondiales.

207. Une version modernisée de la base de données statistiques fondamentales de la FAO (FAOSTAT), ainsi que son pendant national, CountryStat, sera mise en service et bénéficiera de méthodologies, de domaines, de paramètres de modélisation et d'outils de diffusion revus. De même, les efforts entrepris pour améliorer l'accès aux ressources d'information de la FAO dans le cadre du Centre mondial d'information agricole (WAICENT) et assurer la cohérence des informations à caractère agricole seront poursuivis. Ce grand programme comptera également parmi ses réalisations la poursuite des activités visant à promouvoir l'accès à des aliments nutritifs et sains et leur

³⁸ Organisation mondiale du commerce (OMC)

consommation, en particulier par des politiques d'éducation nutritionnelle et de développement national. L'analyse et le dialogue en matière de politiques s'appuieront de surcroît sur des activités complémentaires portant sur des cadres méthodologiques et conceptuels allant de pair avec des études empiriques, grâce à un renforcement de la collaboration interinstitutions entre les différents intervenants.

Programme 2.2.0: Entités intradépartementales du programme pour les politiques et le développement alimentaires et agricoles

208. Des transferts de ressources sont faits à partir d'autres programmes pour financer de nouvelles entités analytiques, comme celles incluses dans le Plan à moyen terme 2006-11. Des ressources seront également allouées à une nouvelle entité de programme destinée à assurer le suivi des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

209. Tout en continuant à accorder autant d'importance aux Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV), ce programme comprendra l'analyse des changements structurels observés dans les chaînes de valeur des produits agricoles. Il identifiera les conséquences de ces changements pour les pays en développement qui dépendent du commerce international des produits de base en tant qu'importateurs ou exportateurs. Deux éléments importants recevront une attention toute particulière. Premièrement, la possibilité pour les pays exportateurs tributaires des produits de base de diversifier leur production et leurs exportations, notamment de manière verticale, en produits à valeur ajoutée, et les stratégies nécessaires pour réussir. Deuxièmement, les répercussions sur les pays à faible revenu et à déficit vivrier des changements structurels au niveau des marchés mondiaux des denrées alimentaires. Le programme s'emploiera également à identifier les problèmes naissants liés aux évolutions à long terme de la composition et de la localisation géographique des populations et leur impact sur la demande et les régimes alimentaires.

210. Au cours de l'exercice biennal 2006-07, les activités du Programme consisteront à analyser la formation et le fonctionnement des réseaux d'information entre les parties prenantes et à identifier les principaux problèmes et influences sur les petits exploitants agricoles, sur la base des tendances actuelles et historiques. Par ailleurs, la mise au point d'un cadre conceptuel sera poursuivie. Incluant trois études de cas au minimum, il servira à analyser et à décrire les évolutions de l'économie alimentaire, y compris la prolifération des supermarchés, ainsi que les possibilités et les menaces que représentent ces changements pour les petits producteurs des pays en développement. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale tiendra deux sessions, celle de 2006 se concentrant sur l'examen à mi-parcours du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

Programme 2.2.1: Nutrition, qualité et sécurité sanitaire des aliments

211. En favorisant l'accès physique et économique de chacun à une alimentation adéquate, saine et nutritive, conformément à une démarche fondée sur le « droit à l'alimentation », et en accordant la priorité la plus élevée à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, le Programme 2.2.1 contribue directement à la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il continuera à mettre l'accent sur les normes du Codex Alimentarius en matière de qualité et de sécurité sanitaire des produits alimentaires, sur l'information et l'éducation en matière de nutrition, la sécurité alimentaire des ménages et les interventions nutritionnelles, et il veillera à insérer des considérations nutritionnelles dans les politiques nationales de développement.

Programme 2.2.2: Information en matière d'alimentation et d'agriculture

212. Ce programme continuera à être exécuté par la Division de la statistique et celle de la bibliothèque et des systèmes documentaires qui sont conjointement responsables des principaux systèmes d'information de l'Organisation dans le cadre de WAICENT (c'est-à-dire FAOSTAT et l'Archive des documents de l'Organisation).

213. On espère que FAOSTAT, dans sa version modernisée, entrera en service au cours du prochain exercice biennal et s'appuiera sur des méthodologies, des domaines, des paramètres de modélisation et des outils de diffusion revus. CountryStat (la version nationale de FAOSTAT) devrait également voir l'aboutissement de ses phases pilotes et être pleinement opérationnel. On prévoit un

alignement total des classifications statistiques de la FAO sur les normes internationales. Un nouveau programme d'évaluation de la qualité viendra se greffer au système statistique. La nouvelle version de FAOSTAT comprendra un système de compilation de données pertinentes complété par des outils de communication améliorés dont les fonctions seront mises à la disposition des utilisateurs, notamment les questionnaires, les points focaux, le suivi et la saisie/mise en forme des données. Le programme du recensement mondial de l'agriculture 2010 sera pleinement opérationnel en 2006 et abordera le recensement agricole sous un angle nouveau.

214. L'effort consistant à améliorer l'accès aux ressources informationnelles de la FAO dans le cadre du WAICENT se poursuivra, l'accent étant mis sur la recherche d'une plus grande cohérence des informations de nature agricole et sur l'extension des éléments institutionnels du WAICENT aux niveaux nationaux. Pour garantir la cohérence, on s'appuiera, entre autres, sur des directives relatives aux publications électroniques fondées sur les pratiques optimales et les normes internationales, sur une meilleure description des ressources grâce à des ontologies et à des métadonnées multilingues, sur la mise en place de normes sémantiques se rapportant à la sécurité alimentaire et au développement rural, sur des normes de numérisation multilingue de l'information de la FAO et sur une coordination assurée au travers du Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire (DPAI) concerné, de façon à maintenir la qualité des systèmes et des outils de gestion des contenus de l'Organisation. Le dialogue avec les Membres de la FAO sera maintenu pour mieux mobiliser, consulter et échanger les informations et les connaissances; évaluer les besoins des Membres et suivre et évaluer l'impact des informations. Les méthodes privilégiées seront les suivantes: consultations techniques d'experts chargées d'examiner et de définir des cadres normatifs; forums et réunions électroniques pour l'échange d'informations entre les Membres et la communauté internationale; et réunions des organes directeurs de la FAO pour l'examen de questions de politique et la prise de décisions.

215. Dans le cadre du programme visant à combler le fossé numérique en milieu rural, on transférera aux Membres des compétences en matière de gestion de l'information par le recours à des modules d'enseignement à distance (IMARK), un accès facilité aux réseaux d'informations et de connaissances (AGORA, AGLINET, AGRIS), des consultations régionales d'experts et des ateliers techniques consacrés à la gestion de l'information et des services consultatifs et techniques au titre du programme de terrain. La rénovation physique de la bibliothèque David Lubin, rendue possible par les importantes contributions volontaires du pays hôte, permettra d'offrir aux utilisateurs des locaux rénovés et des services de pointe. La bibliothèque sera la bibliothèque centrale de l'Organisation, tant sur le plan physique que numérique, et comprendra des espaces réservés à la consultation, aux réunions et à la recherche, ainsi qu'un laboratoire de ressources numériques. Les services de bibliothèque virtuelle et traditionnelle seront concentrés et améliorés par le biais de démarches d'intégration dans des consortiums (par exemple le Consortium des Nations Unies), et des outils bibliographiques seront mis en œuvre.

Programme 2.2.3: Suivi, évaluation et perspectives de l'alimentation et de l'agriculture

216. Le Programme 2.2.3 mettra l'accent sur les travaux analytiques prospectifs axés sur les produits de base, l'élaboration de bases de données « primaires » (prix, quantités, politiques, etc.) et la fourniture d'informations et d'alertes précoces concernant la sécurité alimentaire aux niveaux sous-national (ménages), national, régional et mondial. On réalisera des études thématiques des produits à propos de sujets jugés importants, comme les stratégies et les instruments internationaux et nationaux de gestion des risques liés aux produits à l'exportation et à l'importation, et les stratégies de diversification et de valorisation des marchés nationaux et d'exportation. La modélisation des marchés mondiaux des produits agricoles se poursuivra et l'on procédera à des analyses des réformes des politiques. On entamera les préparatifs d'une nouvelle étude prospective à long terme, *Agriculture: Horizon 2050*, et des publications paraîtront sur des thèmes importants à l'échelle mondiale.

Programme 2.2.4: Politiques relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire

217. Le Programme 2.2.4 couvrira les principaux aspects des politiques et des stratégies de valorisation des produits de base, ainsi que leurs rapports avec la sécurité alimentaire des pays et des ménages. En ce qui concerne les politiques applicables aux échanges internationaux de produits agricoles, il comprendra des analyses, une assistance technique aux pays et un renforcement des

capacités à l'appui d'une participation efficace aux négociations commerciales internationales et à la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux. Des analyses seront menées dans le cadre des stratégies visant à remédier à la vulnérabilité accrue face aux perturbations qui affectent la disponibilité des produits sur le plan macroéconomique et au niveau des ménages, ainsi qu'à leurs conséquences sur la sécurité alimentaire. Le volet de valorisation des produits permettra la réalisation d'analyses et la fourniture d'une assistance technique aux pays à propos des politiques générales et des programmes visant à accroître les gains d'exportation et à renforcer la diversification.

218. L'autre grand domaine d'action de l'exercice biennal 2006-07 consistera à mieux appréhender l'incidence sur la pauvreté et la sécurité alimentaire des politiques relatives à l'agriculture, au développement rural et à l'environnement, grâce à l'élaboration de méthodologies et à des études de cas empiriques. On réalisera ces objectifs en s'appuyant sur le travail analytique et la recherche dans un certain nombre de thèmes pertinents, notamment le rôle des activités non agricoles dans le développement rural et leurs liaisons avec l'agriculture, la commercialisation des produits de l'agriculture et son incidence sur le bien-être des petits exploitants, l'importance de la migration dans le développement rural et l'atténuation de la pauvreté, le rôle potentiel joué par les dispositifs de paiement pour les services environnementaux dans l'atténuation de la pauvreté, et l'incidence des systèmes de distribution des semences sur l'accès aux ressources phylogénétiques utiles à l'agriculture, et sur la diversité agricole et le bien-être des ménages. On s'efforcera par ailleurs de réaliser un travail analytique et de consolider la collaboration interinstitutions dans plusieurs pays, de manière à faciliter l'inclusion des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et d'intégrer dans les conseils aux politiques les directives volontaires sur le droit à l'alimentation.

Scénario de croissance réelle

219. Dans le cadre du Programme 2.2.0, le renforcement de la capacité nationale de réaliser des enquêtes sur les régimes alimentaires et les évaluations nutritionnelles entraînerait un surcroît de travail. On travaillerait également davantage sur les thèmes suivants: i) l'application de méthodologies de définition des groupes vulnérables; ii) l'exploitation et le partage d'études de cas spécifiques avec les partenaires; iii) l'élaboration de directives méthodologiques relatives à la conception de Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) qui traitent en priorité de questions institutionnelles

220. Dans le cadre du Programme 2.2.1, un scénario de croissance réelle renforcerait la capacité du Secrétariat du Codex de communiquer et de diffuser des informations sur l'évolution des normes et des textes adoptés, ce qui inclut les systèmes de documentation électronique perfectionnés, la fourniture en temps utile de traductions et de publications, ainsi que la présence accrue du personnel du Secrétariat dans les forums régionaux et internationaux. Trois nouveaux postes contribueraient aux travaux proposés. Les ressources seraient également utilisées pour répondre à la demande croissante de renforcement de capacités dans les activités liées au Codex, notamment: i) la mise en place et le renforcement de comités nationaux du Codex et de coordonnateurs en vue d'améliorer la participation des pays en développement à l'établissement des normes alimentaires internationales; ii) l'amélioration de l'efficacité des systèmes nationaux de réglementation du contrôle des aliments; et iii) l'élaboration d'outils de renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Les ressources dégagées renforceraient également les services consultatifs de nature scientifique fournis au Codex et aux pays en rapport avec l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments issus de la biotechnologie, des dangers microbiologiques dans les aliments et des contaminants alimentaires apparus récemment (deux postes de spécialistes techniques pourraient être ajoutés, y compris pour un spécialiste des aliments génétiquement modifiés).

221. Dans le cadre du Programme 2.2.2, les ressources dégagées par une croissance réelle seraient utilisées pour renforcer l'accès des pays à FAOSTAT par le biais de CountryStat. Un deuxième volet concernerait la mise au point de nouveaux domaines dans la base de données statistiques, à savoir, les ressources agricoles, les prix et des statistiques sur les revenus. Un troisième volet consisterait à coordonner les activités statistiques de la FAO pour améliorer la cohérence et la couverture des

différentes bases de données, rehausser leur qualité et réduire la charge que représentent pour les pays les activités de compilation des données. En ce qui concerne WAICENT et les domaines connexes, les ressources supplémentaires serviraient à: améliorer les outils d'accès à WAICENT dont disposent les Membres, notamment le localiseur d'informations; enrichir le contenu numérique de l'Archive de documents de l'Organisation à l'appui de la bibliothèque virtuelle, en offrant aux Membres un accès à des informations multilingues plus faciles à trouver sur le développement agricole et rural; élaborer des directives relatives aux publications électroniques destinées à couvrir des domaines agricoles supplémentaires et à améliorer les liens entre les différents types d'information, de manière à renforcer les fonctions de recherche du site web de la FAO; assurer une meilleure mise à jour des modules multilingues d'enseignement à distance sur la gestion de l'information (IMARK); et organiser des ateliers régionaux supplémentaires sur le transfert de méthodologies de WAICENT à l'échelon national.

222. Au titre du Programme 2.2.3, on s'efforcerait d'améliorer les méthodologies d'évaluation des cultures et des approvisionnements alimentaires. On pourrait également réaliser des analyses et fournir une assistance technique aux pays à propos des stratégies visant à faire face aux pénuries et aux crises alimentaires prévues. L'incidence de l'aide alimentaire sur les marchés des produits et sur les ménages touchés ferait l'objet d'une évaluation.

223. Les ressources supplémentaires seraient utilisées dans le cadre du Programme 2.2.4 pour les activités suivantes: méthodologie de mesure du coût économique de la faim et études empiriques dans des pays choisis, évaluation du rôle du revenu non agricole dans le développement, atténuation de la pauvreté rurale et liens avec l'agriculture, appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et réunions sur les méthodes d'évaluation des externalités environnementales. Elles serviraient par ailleurs à mieux répondre aux demandes croissantes d'informations, d'analyses rapides et de renforcement de capacités qu'exige l'adaptation à un environnement commercial international de plus en plus complexe.

Incidence d'une croissance nominale zéro

224. Dans le cadre du Programme 2.2.0, la fréquence des sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) ne serait pas modifiée, mais il faudrait réajuster la structure et la durée des réunions, et réduire le volume de la documentation. Il faudrait que les rapports supplémentaires qui seront examinés par le Forum spécial 2006 ainsi que la participation de la société civile soient pris en charge par des ressources extrabudgétaires. La contribution de la FAO au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) serait moindre.

225. L'incidence négative d'une croissance nominale zéro sur les objectifs des Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) se manifesterait par la diminution des activités de collecte et d'analyse de données statistiques, la réduction de l'assistance technique aux pays dans les domaines de la production et de l'utilisation des informations statistiques relatives à la sécurité alimentaire, le moindre soutien à la collaboration interinstitutionnelle et des difficultés dans la production et la publication des rapports sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI). Un autre domaine touché serait le travail des SICIAV sur l'évaluation nutritionnelle, ce qui aurait une incidence négative sur la production des profils nutritionnels par pays.

226. Plusieurs entités nouvelles ayant été planifiées devraient être éliminées ou réduites de manière importante, notamment les suivantes: *Gestion de la nutrition dans une économie alimentaire en changement*, *Évolution des chaînes de valorisation des marchandises et impact sur les marchés, le commerce et la sécurité alimentaire*, et *Changements démographiques et urbanisation: impact sur les modes de consommation*. Ces réductions affaibliraient la capacité de la FAO d'influencer les décideurs dans des contextes extérieurs évoluant rapidement.

227. Dans le cadre du Programme 2.2.1, une croissance nominale zéro aurait pour effet de provoquer des coupes sombres dans les activités liées à la composition alimentaire, aux publications, au renforcement des capacités et à la formation. La FAO ne serait pas en mesure de contribuer aux travaux normatifs conjoints menés avec d'autres organismes des Nations Unies sur les besoins nutritionnels. Deux consultations d'experts, l'une sur les matières grasses, l'autre sur les hydrates de carbone devraient être repoussées ou annulées. Le travail effectué au niveau des pays sur la sécurité alimentaire des ménages ne bénéficierait pas du soutien prévu sous la forme de guides de formation, de manuels, de documents pédagogiques, d'ateliers sur l'éducation nutritionnelle, et de manuels pour l'évaluation des besoins et des réponses aux situations d'urgence. Il faudrait annuler un atelier de formation régional sur la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, une consultation d'experts sur l'évaluation des risques causés par la présence de certaines substances microbiologiques dans la nourriture et une réunion technique sur les dangers des produits chimiques. S'agissant du Codex, une croissance nominale zéro entraînerait la suppression des six sessions des Comités de coordination régionaux FAO/OMS.

228. Dans le cadre du Programme 2.2.2, un scénario de croissance nominale zéro entraînerait l'annulation du travail sur les statistiques relatives à l'environnement, le revenu et l'investissement. Ce même scénario limiterait la capacité de suivre les dépenses des gouvernements dans le domaine de l'agriculture, retarderait le travail d'élaboration de nouveaux indicateurs de mesure de la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la compilation, la publication et la diffusion de statistiques, et réduirait le nombre de nouveaux pays pouvant accéder à CountryStat. Il faudrait limiter l'assistance directe aux pays. En ce qui concerne les systèmes d'information, les objectifs ambitieux associés à la version modernisée du système FAOSTAT ne pourraient pas être atteints. La limitation des ressources due à une croissance nominale zéro et la perte éventuelle de postes auraient un impact négatif sur l'élaboration future du cadre institutionnel WAICENT et sur le programme visant à combler le fossé numérique en milieu rural dans le cadre des priorités régionales. Ce scénario exigerait de limiter l'indexage, le catalogage et d'autres services. Du fait de la limitation des ressources au niveau de l'Organisation, les abonnements de la bibliothèque à certaines publications devraient être pris en charge par les utilisateurs, en fonction des demandes.

229. Dans le cadre du Programme 2.2.3, le travail de préparation du rapport sur la situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation (SOFA) ferait moins appel aux contributions d'experts externes et de parties prenantes. Les dépenses de promotion et de diffusion de la publication devraient subir des coupes sombres, ainsi que le travail analytique sur les évolutions prospectives des modes de consommation alimentaire, et d'autres études analytiques (relevant d'autres programmes). Ce scénario affaiblirait les bases des *Études prospectives mondiales concernant l'alimentation et l'agriculture*.

230. Dans le cadre du Programme 2.2.4, une croissance nominale zéro entraînerait le report du travail sur la méthodologie de mesure du coût économique de la faim. De même, il faudrait repousser les rapports venant en appui de la mise en œuvre des accords environnementaux ainsi que les réunions sur l'évaluation des externalités environnementales, en particulier celles qui sont liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse. En ce qui concerne les activités ayant trait à la diversification et la compétitivité des produits agricoles, qui incluent principalement la préparation et la supervision des projets du Fonds commun pour les produits de base qui sont soumis par les Membres aux différents groupes intergouvernementaux, ce scénario imposerait de traiter un plus petit nombre de projets à soumettre au Fonds. Le maintien de cette activité exigerait par conséquent de recourir davantage à des ressources extrabudgétaires. Des analyses et des documents moins nombreux et plus courts seraient préparés pour les groupes intergouvernementaux.

Grand Programme 2.3: Pêches

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
231 Information sur les pêches	7 573	0	7 573	300	7 873
232 Ressources halieutiques et aquaculture	12 358	41	12 399	500	12 899
233 Exploitation et utilisation des ressources halieutiques	9 882	(131)	9 751	760	10 511
234 Politiques halieutiques	11 406	(742)	10 664	500	11 164
239 Gestion du programme	6 003	3	6 006	0	6 006
Total	47 223	(829)	46 394	2 060	48 454
Incidence d'une CNZ			(3 110)		
Total			43 284		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

231. Le Grand Programme 2.3 continuera de s'occuper de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, des plans d'action internationaux (PAI) approuvés par le Comité des pêches et d'autres instruments internationaux dans le cadre desquels il est possible d'élaborer des politiques nationales axées sur le développement responsable et durable de la pêche et de l'aquaculture.

232. Il contribuera activement à réaliser l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et de la Déclaration du Millénaire, qui est de réduire de moitié la faim dans le monde d'ici 2015. Dans ce contexte, les activités de la pêche artisanale sont souvent axées sur la fourniture de poisson et de produits dérivés du poisson aux marchés intérieurs et locaux, et sur la consommation de subsistance. L'accent sera donc mis sur les activités visant à améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire et à l'atténuation de la pauvreté.

233. L'importance accrue accordée à l'application du Code de conduite pour une pêche responsable s'est reflétée dans la priorité donnée aux pêches dans d'autres instruments internationaux comme le Plan d'application adopté en 2002 par le Sommet de Johannesburg. L'approche écosystémique applicable à la pêche et à l'aquaculture sera perfectionnée et la contribution des pêches continentales et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire sera renforcée. On adaptera le système d'information actuel aux nouveaux besoins. La FAO contribuera à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée par l'application de bonnes pratiques de gestion, notamment le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS).

234. On définira des mesures permettant de réduire les effets négatifs sur l'environnement. On accordera une priorité globale à la création de capacités humaines et institutionnelles, en particulier pour le développement de la pêche artisanale et dans le domaine du commerce, de la qualité et de la sécurité sanitaire du poisson. Les partenariats avec les organismes régionaux des pêches et les centres nationaux d'excellence seront élargis pour soutenir la stratégie nouvellement adoptée visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture. Le Grand Programme continuera d'utiliser une partie importante de ses ressources pour soutenir le programme de terrain et les commissions régionales des pêches de la FAO et pour répondre aux demandes des États Membres.

Programme 2.3.1: Information sur les pêches

235. Ce programme continuera de fournir aux États Membres et à la communauté internationale dans son ensemble des statistiques et des informations globales sur les pêches et l'aquaculture, qui viendront étayer les activités de suivi et d'analyse de la situation et des tendances des pêches ainsi que la prise de décisions et la planification sectorielle. Il continuera en outre à s'occuper de l'élaboration de normes variées pour la collecte et l'échange d'informations et de statistiques sur les pêches.

236. La stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture, qui a été adoptée par les organes directeurs de la FAO et l'Assemblée générale des Nations Unies en 2003, fournit un cadre général pour l'amélioration de la collecte, l'analyse et l'échange de données aux niveaux régional, national et mondial. La mise en œuvre de la Stratégie d'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches bénéficiera de l'apport du projet spécialisé FishCode.

237. Le programme s'emploiera à élargir les partenariats avec les organismes régionaux des pêches et les centres nationaux d'excellence dans le but de fournir des informations suffisantes et fiables au Système de surveillance des ressources halieutiques (FIRMS) du Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS). Dans l'optique d'une croissance réelle zéro, il sera probablement nécessaire de mettre un frein aux efforts à déployer pour améliorer les statistiques sur les flottilles de pêche, malgré les demandes croissantes de telles statistiques, notamment pour appuyer le plan d'action international concernant la gestion de la capacité de pêche et l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

Programme 2.3.2: Ressources halieutiques et aquaculture

238. Le programme continuera de couvrir ses principaux domaines de travail, à savoir l'identification, le catalogage et la cartographie des espèces marines et des ressources halieutiques importantes sur le plan commercial, l'évaluation et la surveillance des ressources halieutiques, l'élaboration et l'utilisation de techniques et méthodes de gestion et de recherche (incluant la production de directives techniques et la définition d'indicateurs) visant à assurer la durabilité des ressources halieutiques exploitées. Selon les ressources disponibles, le programme s'efforcera de traiter de nouveaux sujets tels que l'identification, la cartographie, l'évaluation et la surveillance des écosystèmes marins, les incidences possibles du changement climatique, l'évaluation et la reconstitution des stocks d'espèces menacées (en liaison avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction) et le renforcement de la surveillance des ressources halieutiques et l'établissement de rapports à ce sujet. Ce travail exigera de concevoir des bases de données, d'élaborer des indicateurs et des protocoles d'analyse et d'améliorer les méthodes d'établissement de rapports (y compris le Système d'information géographique) sur des aspects aussi divers que la diversité biologique, les zones refuges ou les habitats critiques, et les interactions entre espèces.

239. Par ailleurs, donnant suite aux recommandations de la deuxième session du Sous-Comité du Comité des pêches sur l'aquaculture, les activités du programme consisteront à analyser les tendances de l'aquaculture et à mettre un point final à une importante analyse prospective mondiale sur l'évolution future de l'aquaculture fondée sur des examens régionaux et des ateliers organisés dans huit différentes régions. Des examens et directives techniques seront préparés, portant sur les programmes d'empoisonnement des eaux intérieures, le pacage en mer, la mariculture, l'utilisation des semences et de l'alimentation animale dans l'aquaculture, l'aquaculture intégrée et l'irrigation en Afrique. Parmi les autres activités du programme, citons l'élaboration de bases de données spécialisées et de systèmes d'information sur les pêches intérieures et l'aquaculture, y compris l'utilisation de systèmes d'information géographique, les organismes pathogènes des animaux aquatiques et les quarantaines, l'introduction d'espèces, la biodiversité aquatique, l'utilisation de l'alimentation animale et des éléments nutritifs, l'élaboration de vues générales sur les secteurs aquacoles nationaux, de fiches analytiques sur les législations nationales en matière d'aquaculture, de fiches analytiques sur les espèces piscicoles, et le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée (SIPAM).

Programme 2.3.3: Exploitation et utilisation des ressources halieutiques

240. Le programme aidera les pays à améliorer l'utilisation et le commerce des produits de la pêche conformément aux objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités humaines dans le cadre du développement de la pêche artisanale. La priorité sera également accordée au renforcement des capacités résultant des accords de l'OMC et de leur application à l'industrie de la pêche, à la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire (notamment dans le domaine de l'aquaculture) et aux activités qui découlent du Sous-Comité du Comité des pêches sur le commerce du poisson et des comités Codex pertinents. Le secteur de la

pêche artisanale devrait être mieux armé pour saisir les possibilités d'accès aux marchés (par la promotion des technologies appropriées de transformation, de conservation, de transport et de stockage, qui peuvent toutes contribuer à augmenter la valeur ajoutée et à réduire le gaspillage des ressources halieutiques).

241. Le programme donnera également la priorité à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, à l'évaluation et à l'atténuation des effets de la pêche sur l'environnement et les communautés de pêcheurs artisanaux. On encouragera plus particulièrement la coopération internationale autour des systèmes de surveillance des navires, tandis que des conseils seront fournis à propos d'une utilisation à moindre coût du matériel et des technologies de suivi, de contrôle et de surveillance. Les études relatives à l'impact matériel des différents engins de pêches sur l'habitat aquatique seront poursuivies et on examinera l'incidence sur l'environnement des débris marins et de la pêche fantôme résultant de la perte d'engins. Des directives et documents de vulgarisation encourageront l'utilisation de pratiques de pêche sûres, économiquement efficaces et durables.

Programme 2.3.4: Politiques halieutiques

242. Le programme continuera de promouvoir l'aquaculture durable et la pêche côtière, par le biais notamment du contrôle efficace de l'accès aux stocks de poissons sauvages, d'un meilleur accès des petits pêcheurs aux ressources et aux zones de pêche dans les eaux côtières et continentales, et de la gestion participative des ressources. Il traitera des principales questions concernant la situation des stocks, en particulier la surexploitation et ses aspects sociaux et économiques. Les organes et les arrangements régionaux des pêches bénéficieront d'un soutien, en particulier ceux d'entre eux qui viennent d'être créés (CORÉPÊCHES et Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien). Les ressources extrabudgétaires disponibles, notamment celles qui ont été dégagées dans le cadre du programme FishCode, faciliteront la diffusion du Code et de ses plans d'action internationaux, relayés par des ateliers aux niveaux régional et national.

243. Enfin, donnant suite à la demande des Membres, le programme comprend un important volet de soutien direct aux pays en matière d'arrangements et de politique relatifs aux pêches, qui dépend en grande partie de la possibilité d'obtenir des ressources extrabudgétaires.

Scénario de croissance réelle

244. Appuyant la Stratégie d'amélioration de l'information sur la situation et les tendances des pêches, une croissance réelle faciliterait la conclusion de nouveaux accords sur l'échange d'informations, la diffusion d'outils et de procédures, l'élaboration et l'amélioration de méthodologies de collecte de données, de normes et de directives, et l'assistance technique aux pays en matière de renforcement des capacités. Le travail d'élaboration de statistiques sur les flottilles de pêche serait entièrement relancé, permettant à la FAO de diffuser des informations sur les autorisations accordées aux bateaux de pêche, en soutien à l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

245. Les ressources budgétaires supplémentaires permettront à l'Organisation d'élargir le travail, directement ou par le biais de partenaires, sur l'identification, la cartographie, l'évaluation et la surveillance des écosystèmes marins intéressant la pêche, l'étude des incidences possibles du changement climatique sur la pêche, et l'évaluation et la reconstitution des stocks d'espèces de poisson menacées (en liaison avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction), ce qui aura pour effet de renforcer les activités de surveillance des ressources halieutiques mondiales et d'établissement de rapports à ce sujet. Des ressources accrues pourraient être affectées à l'application de la démarche écosystémique à la pêche et à l'aquaculture, donnant suite aux recommandations de la Conférence de Reykjavik de 2001. Un poste P-4 de fonctionnaire régional chargé de l'aquaculture pourrait être créé pour le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC)³⁹.

³⁹ RLC: Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

246. Par ailleurs, les capacités régionales en matière de technologies de la pêche, d'analyse des risques et d'accès aux informations sur les marchés, ainsi que les capacités de développement de la pêche artisanale, seraient étoffées. Compte tenu du rôle croissant des organismes et des mécanismes régionaux de gestion des pêches, des activités supplémentaires pourraient rendre ces organismes plus efficaces, surtout en Afrique. Il serait en outre possible de mieux évaluer les liens de plus en plus étroits qui lient les pêches et le reste de l'économie, en s'attachant avant tout aux aspects économiques et sociaux.

Incidence d'une croissance nominale zéro

247. Dans le cadre du Programme 2.3.1, une croissance nominale zéro aurait inévitablement une incidence négative sur la qualité des données, la rapidité et les réponses aux demandes d'information. Le travail sur les statistiques relatives aux flottilles de pêche serait annulé, ce qui aurait des répercussions importantes sur le plan d'action international relatif à la capacité de pêche et empêcherait la FAO de remplir ses obligations en matière d'échange d'informations sur les navires de pêches, lesquelles découlent de l'article VI de l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.

248. Dans le cadre du Programme 2.3.2, les réductions contraindraient l'Organisation à limiter ou à interrompre le travail dans certains domaines où ses avantages comparatifs vis-à-vis d'autres organisations (comme l'identification et le catalogage des espèces de poissons ayant une valeur commerciale, l'évaluation et la surveillance des ressources halieutiques marines mondiales, l'élaboration et l'adaptation d'indicateurs, les directives et les méthodologies d'évaluation des ressources halieutiques et de gestion des pêches) ne sont plus à démontrer. Il faudrait également mettre un frein à d'autres activités du fait de la suppression possible d'un poste de spécialiste, ce qui retarderait la mise en œuvre des recommandations formulées par le dernier Sous-Comité du Comité des pêches sur l'aquaculture.

249. En ce qui concerne les Programmes 2.3.3 et 2.3.4, la réduction du nombre d'ateliers régionaux et nationaux aurait un impact négatif sur l'exécution des programmes. Il ne serait pas possible de mettre sur pied les ateliers de promotion de l'aquaculture durable et de réaliser la projection de la consommation mondiale de poisson par pays en 2020. En outre, il faudrait limiter le nombre de réunions techniques et de publications. Une autre conséquence inévitable serait le moindre soutien accordé aux organismes des pêches.

Grand Programme 2.4: Forêts

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
241 Ressources forestières	9 131	(2)	9 129	455	9 584
242 Produits forestiers et aspects économiques des forêts	9 193	0	9 193	600	9 793
243 Politiques et institutions forestières	5 788	0	5 788	400	6 188
244 Liaison et information relatives aux programmes forestiers	5 457	0	5 457	0	5 457
249 Gestion du programme	5 805	(2)	5 803	0	5 803
Total	35 374	(3)	35 370	1 455	36 825
Incidence d'une CNZ			(2 316)		
Total			33 054		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

250. Le Grand Programme vise à la gestion durable des forêts dans ses trois dimensions: environnementale, économique et sociale. Au cours de l'exercice biennal 2006-07, les activités seront maintenues sur ces trois fronts tout en mettant l'accent sur les thèmes suivants: gestion durable des forêts dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement, rôle de chef de file que la FAO assume sur le plan international dans les activités relatives aux forêts, principalement au travers du Partenariat de collaboration sur les forêts, renforcement ultérieur de la coopération internationale sur les feux de forêts, soutien au renforcement des capacités nationales et des programmes forestiers grâce au programme de terrain, y compris le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, poursuite de l'analyse et de la diffusion d'informations à propos des forêts et des arbres hors forêts, notamment par le biais de statistiques, d'évaluations des ressources forestières nationales et mondiales, d'appui aux pays, d'une utilisation efficace de l'Internet en tant qu'outil de diffusion et d'un rôle de chef de file en matière de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports dans le domaine de la gestion durable des forêts.

Programme 2.4.1: Ressources forestières

251. La gestion durable des forêts vise à faire en sorte que les produits et les services tirés des forêts et des arbres répondent aux besoins des générations présentes et futures, tout en garantissant leur disponibilité constante et leur contribution au développement. À cette fin, la FAO continuera de mettre à jour l'évaluation des ressources forestières mondiales et renforcera les capacités d'évaluation des ressources nationales dans 20 pays. Elle fournira aux pays des informations d'aide à la décision relatives à la gestion des forêts plantées et des ressources (arbres et forêts) et augmentera l'assistance aux petits exploitants en matière de forêts de plantation et de systèmes d'agroforesterie. De nouveaux modes de gestion des écosystèmes fragiles, en particulier les zones arides et les écosystèmes de montagne, seront expérimentés et encouragés dans plusieurs pays. Le programme fournira une tribune de discussions et aidera les réseaux régionaux et nationaux à lutter contre les feux de forêts, les ravageurs et les maladies nuisibles aux forêts. Il appuiera les plans et stratégies nationaux de lutte contre les incendies de forêt, y compris les aspects de prévention et de contrôle et facilitera la coopération internationale. Le rôle des forêts en matière de changement climatique et l'appui aux pays pour qu'ils agissent dans ce contexte constituent, eux aussi, un domaine prioritaire. Des renseignements seront fournis aux pays en développement à propos des avantages potentiels des nouveaux marchés environnementaux, dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre.

Programme 2.4.2: Produits forestiers et aspects économiques des forêts

252. Les principales activités resteront les études prospectives mondiales et régionales sur le secteur forestier et l'analyse de la situation, des tendances et des possibilités et des enjeux naissants dans le secteur forestier à moyen et à long termes. Les aspects économiques de la gestion durable des forêts, notamment dans les pays tropicaux, seront une autre orientation importante. Ce programme continuera de fournir des données et des informations relatives à la production forestière, à l'utilisation et au commerce de bois et de produits non ligneux, ainsi qu'aux combustibles ligneux et à leurs aspects économiques. Le programme s'efforcera en outre de renforcer la contribution des forêts et des produits forestiers à la lutte contre la pauvreté, tout en garantissant la viabilité de l'environnement. Pour ce faire, il devra: 1) identifier les potentialités des produits forestiers non ligneux et d'une amélioration des méthodes d'exploitation et de production et assurer une large diffusion des connaissances s'y rapportant à tous les niveaux; 2) réexaminer la valeur et les possibilités de l'utilisation de la dendroénergie comme source d'énergie propre et sûre et promouvoir son importance sur le plan décisionnel, y compris par une amélioration des systèmes d'information; 3) aider les pays d'Asie et d'Afrique à instaurer des pratiques d'abattage à impact limité s'appuyant sur les codes d'exploitation régionaux et préparer un tel plan pour l'Amérique latine.

Programme 2.4.3: Politiques et institutions forestières

253. En ce qui concerne plus particulièrement la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le programme continuera d'insister sur le rôle vital que les arbres et les forêts assument en matière de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire et maintiendra ses activités de sensibilisation aux contributions du secteur forestier aux niveaux national et international.

L'accent sera mis sur l'importance de rehausser l'image des forêts dans la planification nationale, l'élaboration de politiques et les stratégies de réduction de la pauvreté. La FAO abordera les aspects sociaux de la gestion durable des forêts en cherchant à mettre en place un environnement propice à une ouverture des ressources forestières et des moyens d'existence durables en faveur des pauvres en milieu rural. Les approches participatives à la planification et à la mise en œuvre des politiques forestières, les forums faisant intervenir plusieurs parties prenantes et l'uniformisation des pratiques constitueront des outils importants à l'appui de cet objectif. Parallèlement, le programme continuera de renforcer les capacités institutionnelles des pays pour qu'ils puissent élaborer, mettre en œuvre et appliquer les politiques favorisant le développement durable du secteur forestier par le biais du soutien aux programmes forestiers nationaux, de la promotion d'approches intersectorielles et de la prise en compte de questions importantes telles que la privatisation et la décentralisation. Le programme soulignera également les rôles importants que jouent l'éducation, la recherche et la vulgarisation dans le développement de la forêt et il fournira un soutien actif au renforcement de ces rôles.

Programme 2.4.4: Liaison et information relatives aux programmes forestiers

254. Créer des synergies avec d'autres organisations importantes est l'un des principaux objectifs de ce programme, y compris le rôle de chef de file que la FAO assume en permanence sur le plan international dans les activités relatives aux forêts, principalement au travers du Partenariat de collaboration sur les forêts. Le rôle clé joué par la FAO dans la communication d'informations par pays, aux niveaux régional et mondial, sera renforcé en partenariat avec les pays eux-mêmes et d'autres organisations internationales et régionales, tout en contribuant au renforcement des capacités nationales. On développera la surveillance des forêts et l'établissement de rapports, en particulier à propos des progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts, entre autres grâce à un cadre d'information coordonné du Partenariat de collaboration sur les forêts. Des informations de première qualité sur les forêts continueront d'être fournies par des publications telles que la Situation des forêts du monde, UNASYLVA, des ouvrages techniques, des directives sur les politiques et un site Internet complet sur les forêts. Comme par le passé, la FAO continuera de se faire l'écho des débats régionaux et mondiaux sur les principales questions relatives aux forêts, en organisant des commissions forestières nationales et leurs groupes de travail, des consultations d'experts internationaux, des organes statutaires techniques tels que le Comité consultatif sur le papier et les produits dérivés du bois, et le Comité des forêts.

Scénario de croissance réelle

255. Un soutien pourrait être accordé à davantage de pays pour convertir les concepts convenus de gestion durable en actions et pour partager plus largement l'expérience acquise entre les parties prenantes. Le Programme 2.4.1 encouragerait aussi la diffusion d'approches nouvelles et novatrices de l'aménagement des bassins versants et préparerait des outils de communication appropriés. L'action d'administrateurs forestiers régionaux de haut niveau en Afrique, Asie et Amérique latine permettrait de mieux faire connaître les conséquences du Protocole de Kyoto. Le programme stimulerait également les projets forestiers de petite dimension et d'agroforesterie dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre.

256. Les ressources supplémentaires dégagées au titre de l'entité 2.4.2 seraient affectées à trois produits. Au titre de l'étude sur les forêts et la foresterie à l'horizon 2030, l'accent porterait davantage sur les changements démographiques, les liens entre le développement économique des forêts et l'évolution des techniques, et une consultation d'experts sur les tendances du secteur forestier serait organisée. Le deuxième principal produit concerne l'analyse économique de la foresterie dans les pays en transition, à savoir les approches visant à maximiser les avantages économiques qu'offrent les forêts et le renforcement des capacités en matière d'analyse économique dans ces pays. Le troisième porterait sur la réduction des émissions de carbone durant les travaux d'exploitation.

257. Pour l'entité 2.4.3, un scénario de croissance réelle permettrait de renforcer le travail sur les arrangements institutionnels et les cadres nationaux de politiques visant à accroître la participation de la société civile. Un appui serait accordé pour améliorer le respect des lois forestières et assurer la transparence dans la gestion des forêts publiques au niveau national.

Incidence d'une croissance nominale zéro

258. Un scénario de croissance nominale zéro entraînerait la suppression d'un certain nombre de postes. Au titre du Programme 2.4.1, les activités menées dans les pays à faible couvert forestier incluent l'intégration des programmes de lutte contre la désertification dans les plans de développement nationaux et le renforcement de la participation de toutes les parties prenantes, en particulier les populations rurales, dans la régénération des terres dégradées. Si les ressources sont réduites, le soutien aux pays à faible couvert forestier dépendra de ressources extrabudgétaires. Il faudra nettement réduire l'aide apportée aux pays dans la lutte contre la désertification et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification⁴⁰. Un organe statutaire, *Silva Mediterranea*, pourrait être supprimé, sauf si des ressources extrabudgétaires sont identifiées.

259. Le manque de ressources se traduirait également par une capacité insuffisante de soutien aux pays dans la prévention et la lutte contre les feux de forêts aux niveaux régional et national, et par un appui limité aux réseaux de surveillance des feux de forêt et à l'élaboration de directives sur la gestion des feux de forêts. L'aide aux pays dans le domaine de la gestion des feux de forêts dépendrait de ressources extrabudgétaires.

260. En ce qui concerne le Programme 2.4.2, il ne serait pas possible de lancer de nouvelles études prospectives régionales et d'actualiser les précédentes. Les travaux effectués sur le commerce des produits forestiers et l'environnement seraient supprimés. Il faudrait interrompre une importante évaluation régionale – déjà planifiée – des tendances de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers, incluant des prévisions pour 2020.

261. S'agissant des Programmes 2.4.3 et 2.4.4, une croissance nominale zéro réduirait la capacité de promouvoir les stratégies qui associent plusieurs parties prenantes, la démarche participative et la résolution de problèmes pour renforcer la contribution des arbres et des forêts à l'utilisation durable des terres et à la sécurité alimentaire. Il faudrait cesser les activités planifiées visant à compenser les insuffisances des institutions forestières découlant de la pandémie du virus VIH/SIDA, surtout en Afrique.

262. Le soutien au Forum des Nations Unies sur les forêts et à d'autres aspects du mécanisme international sur les forêts serait gravement amputé afin de préserver un soutien adéquat aux Commissions forestières régionales.

⁴⁰ Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

Grand Programme 2.5: Contributions au développement durable et programmes spéciaux

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
251 Recherche, gestion des ressources naturelles et transfert de technologies	21 588	34	21 622	169	21 791
252 Parité hommes-femmes et population	6 058	474	6 532	750	7 282
253 Développement rural	8 580	115	8 695	750	9 445
256 Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier	11 644	0	11 644	400	12 044
259 Gestion du programme	8 505	373	8 878	0	8 878
Total	56 376	995	57 372	2 069	59 441
Incidence d'une CNZ			(3 822)		
Total			53 550		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

263. Le Grand Programme 2.5 cherche à promouvoir les concepts, méthodes et pratiques de développement durable à l'appui du bien-être environnemental, social et économique des populations rurales et notamment des personnes démunies. Il facilite le rôle de chef de file de la FAO pour le suivi du Sommet mondial du développement durable (SMDD) dans des domaines clés intéressant directement la FAO et garantit la coordination à l'échelle de l'Organisation pour les questions relatives à l'agriculture et au développement rural durables, à la parité hommes-femmes, au VIH/SIDA, à la communication pour le développement, à l'éducation, à la formation, au régime foncier, à la bioénergie et aux conventions multilatérales sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification. Il contribue également au renforcement des capacités nationales en matière de recherche et de technologie et garantit une étroite coopération avec les systèmes régionaux et internationaux de recherche agricole, par le biais des secrétariats du Conseil scientifique du GCRAI et du Forum mondial sur la recherche agricole (FMRA).

264. Trois programmes relevant du Département du développement durable sont axés sur: l'environnement et les ressources naturelles pour les générations actuelles et futures (2.5.1); les personnes, c'est-à-dire les connaissances, les ressources, les relations sociales, l'équité et l'égalité (2.5.2); et les institutions rurales, à savoir les normes, les valeurs, les pratiques et les mécanismes organisationnels qui conditionnent la manière dont les personnes accèdent et gèrent la terre et d'autres ressources, exécutent les programmes et se régissent (2.5.3). Les programmes ont été restructurés et rationalisés dans le Plan à moyen terme (PMT) 2006-11. Il est proposé de parachever cet effort dans le PTB 2006-07 en transférant deux entités de programmes du Programme 2.5.1 au Programme 2.5.2.

265. Le quatrième programme, (2.5.6), réalisé par le Département de la coopération technique, contribue à formuler, coordonner et surveiller le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).

Programme 2.5.1: Recherche, gestion des ressources naturelles et transfert de technologies

266. Au travers de ses entités restructurées approuvées dans le PMT 2006-11, le Programme 2.5.1 se concentrera sur les questions de recherche et d'environnement relevant du mandat de la FAO, y compris les priorités essentielles telles que l'évaluation environnementale, la télédétection, les accords multilatéraux sur l'environnement, la biotechnologie et la biosécurité. Il aidera les Membres à améliorer leur capacité de planification et de prise de décision dans le but de faire coïncider la production agricole avec les préoccupations environnementales. Le programme renforcera les

systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) en vue d'améliorer l'accès à l'information, la mise au point et l'adoption de technologies appropriées et l'application sûre de la biotechnologie. Le programme aidera également le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), par l'intermédiaire du Secrétariat du Conseil scientifique, à hiérarchiser, suivre et évaluer les programmes des centres du GCRAI ainsi que leur impact. L'inscription des concepts de développement durables dans les priorités nationales en matière de recherche sera encouragée. Parmi les réalisations escomptées figure une meilleure capacité des pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques d'harmonisation des cadres réglementaires. Le Forum mondial sur la recherche agricole (FMRA) facilitera la participation des systèmes nationaux dans les enceintes régionales et internationales et encouragera les échanges entre intervenants dans le domaine de la recherche agricole.

267. Les activités qui font suite à une demande accrue de conseils sur les politiques et d'assistance technique dans le domaine de l'éducation des populations rurales (entité 251A7), conformément au rôle de chef de file que le Sommet mondial pour le développement durable a attribué à la FAO en la matière, seront transférées au Programme 2.5.2. En outre, les activités intéressant l'élaboration continue de cadres conceptuels, de méthodologies et de supports pédagogiques pour les applications issues des technologies de l'information et de la communication (TIC), la création de contenus, l'enseignement à distance, la diffusion de l'information et l'évaluation d'impact (englobant l'entité 251P3) seront également transférées au Programme 2.5.2. Les activités se rattachant à la réforme et la modernisation des systèmes de vulgarisation agricole seront transférées au Programme 2.5.3.

Programme 2.5.2: Parité hommes-femmes et population

268. Le Programme 2.5.2 repose sur les deux piliers jumeaux de la création de capacité et de la fourniture de conseils sur les politiques aux Membres dans les domaines de la parité hommes-femmes, du VIH/SIDA et d'autres maladies, souvent liées, et de leurs rapports avec la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire. Le programme créera des capacités et fournira des outils et des conseils sur les politiques en vue de réaliser certains des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la parité hommes-femmes, la maîtrise de la pandémie du VIH/SIDA, ainsi que l'atténuation de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire. Il continuera d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO: parité hommes-femmes et développement (2002-2007), la stratégie de lutte contre le VIH/SIDA et d'autres maladies liées à la pauvreté. Les résultats escomptés sont les suivants: des ateliers sur la parité hommes-femmes, l'élaboration et l'utilisation d'informations ventilées par sexe et leurs liens avec les questions se rapportant au VIH/SIDA; l'élaboration et l'expérimentation d'indicateurs sensibles à la problématique hommes-femmes; des directives techniques orientées par le Programme d'analyse socio-économique selon les questions de parité hommes-femmes et d'autres supports pédagogiques; des notes consultatives sur les politiques et d'autres services d'assistance en matière de politique sur la parité hommes-femmes et les conventions sur le changement climatique, la diversité biologique et la désertification, la gestion des ressources naturelles, l'incidence du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire et le vieillissement des populations rurales; l'aide fournie aux pays pour élaborer des stratégies sectorielles dans le domaine agricole pour lutter contre le VIH/SIDA; les publications sur les aspects sociaux et liés à la parité hommes-femmes de la mondialisation et du commerce, les nouvelles formes d'énergie, les stratégies d'intervention face aux catastrophes naturelles, la biotechnologie et les nouvelles technologies d'information.

Programme 2.5.3: Développement rural

269. Dans le cadre du Programme 2.5.3, trois entités ont été consolidées en deux projets techniques du PMT. Le programme préparera et expérimentera les matériels sur les politiques et élaborera des méthodologies pour les arrangements nationaux visant à améliorer la sécurité des droits de propriété. Il appuiera l'expérimentation et la diffusion de politiques et de pratiques renforçant la mise en œuvre de l'agriculture et du développement rural durables (ADRD) et de moyens d'existence durables. Il apportera également son soutien aux méthodes d'analyse institutionnelle et de création de capacités pour renforcer la contribution des organisations communautaires, publiques et de producteurs à l'ADRD, et aux stratégies de réduction de la vulnérabilité des populations rurales aux chocs politiques, économiques et aux catastrophes naturelles. Des politiques, des institutions et des méthodes seront stimulées en vue d'améliorer les systèmes nationaux de vulgarisation, y compris la

promotion de liaisons efficaces entre les organisations d'exploitants, du secteur public et privé, de vulgarisation et de recherche. Le Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire continuera d'appuyer la conception et la diffusion de politiques et de pratiques sur le développement rural et la sécurité alimentaire au niveau des pays.

Programme 2.5.6: Production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier

270. Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire continuera d'aider et d'appuyer les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) dans leurs efforts pour améliorer la sécurité alimentaire, tant au niveau des ménages qu'au niveau national. Les accords de coopération Sud-Sud, par lesquels les pays en développement les plus avancés envoient des techniciens et des spécialistes travailler dans les communautés rurales des pays bénéficiaires, resteront une composante importante du programme. À la suite du Sommet mondial de l'alimentation, un nombre croissant de pays élaborent des plans pour que les programmes nationaux de sécurité alimentaire puissent être transposés à une plus grande échelle dans les stratégies d'atténuation de la pauvreté. Une attention soutenue est également accordée à la dimension régionale de la sécurité alimentaire et une aide est accordée aux organisations économiques régionales pour la formulation et la mise en œuvre de programmes régionaux de sécurité alimentaire. Bien que ces situations créent de nouvelles demandes à l'égard de l'Organisation, la priorité continuera d'être placée sur l'aide fournie aux pays pour qu'ils puissent mobiliser des ressources à l'appui du PSSA.

271. L'augmentation considérable du nombre de pays et d'organisations régionales qui participent au PSSA se traduira par l'envoi sur le terrain de missions de formulation pendant l'exercice biennal, incluant:

- le lancement d'activités dans quatre nouveaux pays (portant le total à 105);
- l'extension de la phase I dans six pays (portant le total à 12);
- le démarrage de la phase II dans un pays; et
- la préparation de deux accords tripartites de coopération Sud-Sud (portant le total à 33).

Scénario de croissance réelle

272. Le Grand Programme 2.5 serait en mesure de renforcer ses activités normatives et d'accroître son assistance en matière de politiques concernant l'incidence du VIS/SIDA et d'autres maladies sur les ménages et la sécurité alimentaire nationale. Il jouerait un rôle plus stratégique dans les efforts conjoints de programmation du système des Nations Unies relatifs au VIH/SIDA et d'autres maladies qui lui sont liées. Il pourrait appuyer la croissance des nouvelles écoles paysannes et écoles de la vie destinées aux enfants et aux adultes, lesquelles ciblent respectivement les ménages touchés par le VIH/SIDA, qu'ils soient monoparentaux ou dirigés par les grands-parents, ou les orphelins du fait du VIH/SIDA.

273. Une croissance réelle donnerait les moyens de mettre sur pied un programme élargi permettant de renforcer les capacités des décideurs d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les meilleures pratiques se rapportant à l'agriculture et au développement rural durables. Elle donnerait lieu également à une contribution élargie à la Commission du développement durable (CDD) sur l'énergie et le changement climatique, notamment au travers des efforts accrus interdépartementaux en matière de bioénergie. Les ressources supplémentaires dégagées au titre du programme 2.5.6 seraient utilisées pour appuyer un autre programme national et d'autres accords de coopération Sud-Sud.

Incidence d'une croissance nominale zéro

274. Dans le cadre du Programme 2.5.1, les activités relevant du *Soutien aux accords relatifs à l'environnement et promotion d'une planification et d'une gestion intégrées de l'environnement* seraient réduites. Une croissance nominale zéro se traduirait par une perte de capacité technique dans un domaine essentiel dans lequel la FAO possède un avantage comparatif, à savoir les données géospatiales et les systèmes d'information, en particulier pour actualiser les systèmes d'information géographique (SIG) et les données de télésurveillance pour les systèmes d'alerte précoce. Par ailleurs, elle entraînerait un engagement moindre dans les domaines suivants: la fourniture d'assistance technique en matière de renforcement de capacités dans la biotechnologie et la biosécurité, le soutien aux réseaux reliant les organismes de recherche nationaux et les parties prenantes pour assurer l'accès aux technologies appropriées, les conseils relatifs à la recherche-action en vue d'améliorer la participation des exploitants agricoles, ainsi que les efforts pour intégrer les connaissances traditionnelles dans la gestion des ressources naturelles. Il faudrait enfin limiter la fourniture d'informations pertinentes pour la formulation de politiques et la prise de décision en matière de biotechnologie, voire d'autres technologies visant à assurer la sécurité alimentaire au plan national.

275. En ce qui concerne les Programmes 2.5.1 et 2.5.2, la perte de capacité en matière de communication au service du développement empêcherait de donner suite à la Table ronde des Nations Unies sur la communication au service du développement et au prochain Congrès mondial sur la communication au service du développement. Elle mettrait également un frein au suivi des engagements internationaux pris en matière d'éducation des populations rurales, notamment les conseils sur les politiques et l'assistance technique aux pays. En outre, les activités de promotion, d'élaboration de politiques et de renforcement de capacités sur l'éducation des populations rurales, déjà planifiées avec des partenaires internationaux tels que l'UNESCO, l'IICA⁴¹ et la Banque mondiale, ainsi que le soutien à la valorisation de la jeunesse nationale, seraient limités, voire supprimés. La capacité des programmes de préparer, expérimenter et diffuser les matériels et les méthodologies se rapportant aux politiques visant à renforcer les systèmes nationaux de vulgarisation agricole serait affaiblie, limitant la capacité de vulgarisation en matière de prévention et de maîtrise du VIH/SIDA dans la sous-région de l'Afrique australe et orientale (SAFR)⁴².

276. Au titre du Programme 2.5.3, une croissance nominale zéro entraînerait un affaiblissement des capacités de soutien aux pays en vue d'améliorer l'accès des populations rurales pauvres à la terre et à d'autres ressources et services de développement. Il ne serait plus possible d'expérimenter et de diffuser des méthodologies et des matériels adaptés pour améliorer l'administration des terres et renforcer les institutions publiques décentralisées et les organisations communautaires et de producteurs dans plusieurs sous-régions. Le soutien aux politiques et aux pratiques relatives à l'agriculture et au développement rural durables deviendrait dépendant de ressources extrabudgétaires, et le soutien du Siège au Réseau du système des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire serait interrompu.

277. Les réductions touchant le Programme 2.5.6 seraient synonymes d'une baisse de la capacité de réponse aux demandes des pays et l'obligation de réduire les objectifs concernant l'élargissement du PSSA et le soutien aux accords Sud-Sud.

278. Le soutien financier de la FAO au Conseil scientifique du GCRAI et à son Secrétariat serait réduit, ce qui affaiblirait la capacité de ce dernier d'entreprendre la hiérarchisation des programmes de recherche nationaux et limiterait l'assistance technique de l'Organisation aux systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA).

⁴¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

⁴² SAFR: Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et orientale.

CHAPITRE 3: COOPÉRATION ET PARTENARIATS

Grand Programme 3.1: Assistance aux politiques

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
311 Coordination de l'assistance aux politiques et élaboration du programme de terrain	6 841	(16)	6 825	0	6 825
312 assistance aux politiques dans les régions	14 511	1 265	15 776	0	15 776
313 Assistance juridique aux États Membres	3 539	0	3 539	244	3 783
319 Gestion du programme	4 762	18	4 780	0	4 780
Total	29 653	1 267	30 920	244	31 164
Incidence d'une CNZ			(2 239)		
Total			28 681		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

279. En coopération avec diverses unités organisationnelles, ce grand programme assure la diffusion directe aux pays des travaux normatifs en matière de politiques. Il sert d'interface entre l'analyse des politiques effectuée par les départements techniques et la fourniture de conseils assurée par la Division de l'assistance aux politiques (TCA). La plupart des activités de cette division – qui incluent les informations sur les pays, les conseils sur les politiques à suivre et le soutien à l'élaboration du programme de terrain – sont entreprises par les sous-divisions d'assistance aux politiques et les unités décentralisées dans les bureaux régionaux et sous-régionaux. En vue de mieux cibler les conseils prodigués en matière de politiques et d'identifier les points d'entrée des programmes de terrain de la FAO, le Grand Programme 3.1 doit acquérir une connaissance solide du secteur alimentaire et agricole, y compris les forces motrices du changement, les principales opportunités et les obstacles fondamentaux. Dans cette optique, la FAO s'efforce d'interagir étroitement avec les principaux exercices de planification nationaux, tels les plans de développement nationaux et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ainsi que les mécanismes de coopération internationale tels que les cadres de développement du système des Nations Unies.

280. Du fait de l'important engagement des pays dans les accords et les traités d'intégration régionale, l'assistance en matière de politiques s'étend progressivement aux organisations économiques régionales présentes dans le monde. L'assistance offerte pour assurer la convergence et l'harmonisation des politiques, des stratégies et des priorités en matière de développement dans les domaines relevant du mandat de la FAO est à cet égard d'une importance cruciale. Le Programme 3.1.1 couvre les activités de la Division de l'assistance aux politiques au Siège, tandis que le Programme 3.1.2 englobe le travail des unités et des sous-divisions décentralisées – adapté comme il convient aux besoins spécifiques de chaque région ou sous-région. Afin de réduire le morcellement et d'assurer une symétrie et une synergie plus grandes, certaines entités de programmes seront fusionnées dans la version intégrale du PTB dans le but d'harmoniser les conseils aux politiques fournis par la FAO aux Membres et de soutenir davantage les équipes décentralisées chargées des politiques. Le Programme 3.1.3 est exécuté par le Bureau juridique.

Programme 3.1.1: Coordination de l'assistance aux politiques et élaboration du programme de terrain

281. Le programme continuera d'assurer le soutien technique et la coordination du travail des unités décentralisées de la Division de l'assistance aux politiques, en mettant notamment l'accent sur les priorités suivantes:

- renforcer le centrage sur les pays en assurant la disponibilité de données pertinentes sur les situations nationales et les priorités stratégiques par le biais d'un système d'information axé sur Internet;
- apporter une assistance technique efficace, dans le cadre du programme de terrain, sur les questions essentielles relatives au développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire; et
- veiller à ce que des conseils appropriés sur les politiques et des capacités renforcées soient fournis efficacement aux Membres, par le biais notamment d'approches interdisciplinaires.

Programme 3.1.2: Assistance aux politiques dans les régions

282. Ce programme couvre le travail des unités et des sous-divisions de la Division de l'assistance aux politiques et vise à fournir aux pays et aux organisations régionales un soutien en matière de conseils aux politiques et d'élaboration de programmes. Il joue un rôle capital pour maintenir le centrage sur les pays des activités de la FAO. Des analyses et des études de secteur et de sous-secteur portant sur des questions de politiques sélectionnées appuient les conseils apportés en matière de politiques et permettent de cadrer le programme de terrain. Un aspect important de ce programme est d'aider les pays à ajuster les politiques nationales et les cadres stratégiques, notamment dans les domaines relevant du mandat de la FAO, et de fournir un appui aux organisations régionales pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre les politiques et les stratégies relatives à la sécurité alimentaire au niveau régional.

283. Le surcroît de ressources dégagées dans un scénario de croissance réelle zéro est en fait un rétablissement des ressources supérieures à la moyenne perdues dans le cadre de l'exercice de réduction budgétaire se rapportant au PTB 2004-05. Le fait de retrouver le niveau de ressources qui aurait existé si les réductions budgétaires moyennes 2004-05 avaient été appliquées montre l'importance que les organes directeurs accordent à l'assistance aux politiques et les préoccupations suscitées par la perte de capacité d'aider les pays sur le terrain résultant de la suppression de huit postes au titre du Programme 3.1.2 en 2004-05. Ces ressources rétablies permettraient de remettre les effectifs décentralisés à un niveau approprié, avec les avantages suivants:

- amélioration de la qualité des études et des analyses de secteur aux niveaux régional et national et du ciblage des conseils sur les politiques et des interventions du programme de terrain;
- adaptation des démarches d'élaboration des programmes de terrain plus proche des nouvelles modalités d'aide au développement;
- harmonisation de la coopération interdépartementale avec les bureaux nationaux de la FAO lorsque ceux-ci élaborent les accords fixant les domaines de priorité de l'assistance technique.

Programme 3.1.3: Assistance juridique aux États Membres

284. Le Programme 3.1.3 vise à améliorer les cadres juridique et institutionnel du développement agricole et de la gestion des ressources naturelles dans les pays. Il s'articule autour de trois grands axes: conseils techniques pour l'élaboration d'un cadre réglementaire et la mise en œuvre de réformes juridiques; production et diffusion d'informations juridiques; apports juridiques au travail normatif interdépartemental, notamment par le biais des Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire traitant de la biosécurité, de la biotechnologie, du changement climatique, des négociations commerciales multilatérales et de l'agriculture biologique.

Scénario de croissance réelle

285. Une croissance réelle permettrait de fournir une aide juridique supplémentaire aux pays, surtout les plus petits, pour leur permettre de s'adapter aux nouveaux traités, aux mécanismes d'intégration régionale et aux défis de la mondialisation (au titre du Programme 3.1.3).

Incidence d'une croissance nominale zéro

286. Une croissance nominale zéro supposerait le retour à des coupes budgétaires sombres dans le PTB (révisé) 2004-05. Il serait impossible aux unités et aux sous-divisions décentralisées de retrouver des effectifs au niveau de la masse critique. La sous-région du Pacifique, par exemple, ne compte qu'un seul fonctionnaire détaché au sein de la Division de l'assistance aux politiques. La capacité de diffusion directe de la FAO serait affaiblie, au moment même où la communauté internationale presse pour une réalisation plus rapide des objectifs du Millénaire pour le développement et plaide pour que les réformes du système des Nations Unies se traduisent par la fourniture d'une assistance efficace en matière stratégique et de politiques. La capacité de la Division de l'assistance aux politiques (TCA) d'attirer systématiquement l'attention des départements techniques sur les possibilités offertes par les programmes de terrain serait aussi plus limitée. L'assistance juridique serait également touchée, y compris en ce qui concerne le droit à l'alimentation.

Grand Programme 3.2: Soutien à l'investissement

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
321 programme de coopération FAO/banque mondiale	35 761	(286)	35 475	0	35 475
322 Programme de soutien à l'investissement	19 367	285	19 652	2 300	21 952
Total	55 128	(1)	55 128	2 300	57 428
Incidence d'une CNZ			(4 173)		
Total			50 954		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

287. Ce grand programme a pour but de promouvoir les investissements dans l'agriculture, le développement rural et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le Centre d'investissement (ICI) continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires en vue de générer de tels investissements, par des institutions internationales et des gouvernements nationaux, ce qui devrait contribuer à inverser la tendance à la baisse observée au cours de la dernière décennie. L'aide à la préparation de projets d'investissement et de coopération technique complexes qui répondent aux priorités des pays en développement et en transition, reste la principale activité, en coopération avec une vingtaine de grandes institutions financières et d'organismes apparentés. En moyenne, le coût des travaux de soutien à l'investissement de la FAO est couvert à concurrence de 54 pour cent par des ressources extrabudgétaires. La structure par entités de programme sera ajustée dans la version intégrale du PTB pour renforcer la planification, la fixation des objectifs, le contrôle financier et l'établissement de rapports.

288. Le Programme 3.2.1, qui couvre le Programme de coopération FAO/Banque mondiale, est caractérisé par un accord resserré entre les deux institutions. Le niveau de coopération avec d'autres institutions financières que la Banque mondiale (Programme 3.2.2: *Programme de soutien à l'investissement*) a été réduit dans le PTB 2004-05.

Scénario de croissance réelle

289. Le Centre d'investissement pourrait relancer la coopération avec d'autres institutions au titre du Programme 3.2.2 et lui faire atteindre son niveau précédent. Pour y parvenir, il faudrait élargir la coopération avec d'autres partenaires privilégiés tels que le FIDA, le PAM et la BAD⁴³ et encourager une collaboration plus étroite avec la BasD, la BID et le FENU⁴⁴, etc.

Incidence d'une croissance nominale zéro

290. La coopération avec la Banque mondiale resterait à son niveau actuel pour ne pas mettre en péril le partenariat resserré qui lie les deux institutions. Cependant, les ressources manqueraient pour répondre aux demandes de la Banque concernant des services supplémentaires destinés à accompagner la croissance de son programme de prêts en faveur de l'agriculture et du développement rural.

291. Le programme de coopération avec d'autres institutions que la Banque mondiale (Programme 3.2.2) serait réduit d'environ 25 pour cent par rapport au niveau actuel de travail qu'exige le Programme de soutien à l'investissement. Une croissance nominale zéro réduirait le niveau de coopération avec les partenaires privilégiés (FIDA, PAM et BAD) et exigerait de geler la coopération avec 19 institutions, y compris la BasD, la BID, la BERD⁴⁵ et le FENU.

Grand Programme 3.3: Opérations de terrain

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
331 Opérations de terrain dans les régions	5 056	(5)	5 051	0	5 051
332 Soutien central et activités spéciales	4 692	270	4 962	0	4 962
333 Opérations d'urgence et réhabilitation	13 750	(330)	13 420	0	13 420
339 Gestion du programme	1 148	0	1 148	0	1 148
Total	24 646	(65)	24 581	0	24 581
Incidence d'une CNZ			(1 150)		
Total			23 431		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

292. On doit rappeler que les projets de coopération technique nationaux sont désormais exécutés par les représentants de la FAO; que les projets régionaux et nationaux sont pris en charge par les bureaux régionaux dans les pays où il n'y a pas de représentants de la FAO; et que les projets normatifs, mondiaux et interrégionaux sont traités par les départements techniques du Siège. L'ensemble du processus est appuyé par la Division des opérations de terrain (TCO), récemment restructurée, tandis que la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) a la responsabilité des activités liées aux opérations d'urgence.

⁴³ Fonds international de développement agricole (FIDA); Programme alimentaire mondial (PAM); Banque africaine de développement (BAD).

⁴⁴ Banque asiatique de développement (BasD); Banque islamique de développement (BID); Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

⁴⁵ Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

293. Dans le cadre du Programme 3.3.1, les sous-divisions régionales des opérations exécutent les principales fonctions de coordination et de suivi et fournissent des examens analytiques des questions relatives à la mise en œuvre du programme de terrain dans diverses régions. Le Programme 3.3.2 couvre un certain nombre d'activités d'appui au programme de terrain: fourniture d'informations sur le suivi des programmes de terrain; coordination générale des procédures administratives et opérationnelles; facilitation de l'évaluation des projets; mise en œuvre de programmes de bourses; soutien à des initiatives de petite dimension; et coordination générale de la préparation des rapports de fin de projet. Le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) de la FAO est le principal outil de gestion des données relatives au programme de terrain fonctionnant dans un environnement décentralisé. Le Programme 3.3.9 couvre les frais de *Gestion du Programme* du Bureau du Directeur (TCO).

294. Le Programme 3.3.3: *Opérations d'urgence et réhabilitation*, continuera de répondre aux besoins d'aide d'urgence dans les pays frappés par des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Ce programme doit être exclusivement financé par des ressources extrabudgétaires. À ce titre, il faudra calculer les taux de dépenses d'appui qui seront appliqués à partir de 2006.

295. L'accent doit être mis sur la formation et le soutien durables au personnel décentralisé et sur les ajustements nécessaires aux procédures opérationnelles et administratives existantes. Le programme de terrain bénéficiera de l'appui renforcé des systèmes d'information (par le biais du Système d'information sur la gestion du Programme de terrain), y compris les opérations d'urgence, ce qui permettra d'améliorer la capacité de gestion des projets et du programme.

Incidence d'une croissance nominale zéro

296. Les services d'appui en matière d'opérations et de gestion peuvent devenir insuffisants. La préparation des rapports consolidés sur l'efficacité du programme de terrain pour la direction et l'examen approprié des rapports d'aide à la décision au niveau du projet ne seraient plus possibles. Les problèmes liés aux opérations du programme de terrain pourraient ne pas être décelés et résolus pendant un certain temps. Si l'on ajoute les contraintes déjà identifiées dans les conditions d'une croissance réelle zéro, une croissance nominale zéro augmenterait les risques de nature financière et opérationnelle. La détection a posteriori des problèmes pourrait conduire à la vérification des missions et donc à des coûts opérationnels supplémentaires au niveau de l'Organisation.

Grand Programme 3.4: Représentants de la FAO

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
340 Représentants de la FAO	82 247	(3 397)	78 850	3 900	82 750
Total	82 247	(3 397)	78 850	3 900	82 750
Incidence d'une CNZ			(3 546)		
Total			75 304		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

297. Les représentants de la FAO resteront le point de contact principal avec les gouvernements hôtes respectifs, la société civile et les donateurs dans les pays où ils sont accrédités. Ils contribuent à orienter les compétences spécialisées de la FAO là où elles sont nécessaires; suivent les tendances nationales intéressant l'alimentation et l'agriculture; mobilisent les conseils en matière de technique et de politiques; et canalisent et coordonnent les activités de coopération technique de l'Organisation. Les représentants de la FAO travaillent avec le soutien et sous la direction fonctionnelle des unités administratives opérationnelles, techniques et chargées des politiques du Siège, et en collaboration avec les bureaux régionaux et sous-régionaux.

298. Les fonctions de programmation en amont du réseau des représentants de la FAO sont intégrées dans celles de l'équipe des Nations Unies dans les pays, au titre du système du Coordinateur résident, avec notamment une participation aux mécanismes tels que l'Évaluation conjointe des pays (CCA), le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Dans les pays connaissant des situations d'urgence, le travail en amont des représentants de la FAO contribue aux appels communs des Nations Unies visant à évaluer les besoins nécessaires aux interventions d'urgence.

299. À l'heure où les donateurs délèguent une responsabilité de plus en plus grande aux pays en matière d'approbation de projets, les représentants de la FAO jouent un rôle essentiel dans l'élaboration du programme de terrain pour lequel ils contribuent à identifier, formuler et évaluer les projets, et mobilisent des ressources auprès des représentations locales des donateurs. Les représentants de la FAO ont des responsabilités opérationnelles dans les projets nationaux de coopération technique et appuient les projets régionaux par des activités dans leur pays. En outre, sous la responsabilité générale de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, leurs contributions à l'exécution des projets d'aide d'urgence sont de plus en plus marquantes.

300. Les représentants de la FAO communiquent les messages et les politiques de la FAO au niveau national, entretiennent des contacts avec les médias et organisent des manifestations de sensibilisation telles que la Journée mondiale de l'alimentation, le Telefood et les Alliances nationales contre la faim. Ils contribuent également à d'autres activités de relations publiques des Nations Unies, facilitent le transfert des informations, des technologies et des connaissances entre la FAO et ses partenaires au niveau national et garantissent un échange dans les deux sens de données et d'informations entre l'Organisation et les pays membres.

301. Dans le cadre de ce grand programme, le Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) fournit des services en matière de contrôle, d'opérations et de soutien à la gestion aux représentants de la FAO et assure des conditions de travail sûres pour le personnel de la FAO sur le terrain, ainsi que la protection des infrastructures et des opérations. Les ressources inscrites au budget pour la sécurité, d'un montant de 3,4 millions de dollars EU, ont été transférées de ce programme au Mécanisme proposé pour les dépenses de sécurité.

Scénario de croissance réelle

302. Les fonds supplémentaires permettraient de compenser au moins en partie la forte réduction nette de 5,2 millions de dollars EU pour l'exercice biennal 2004-05, qui a eu de graves conséquences sur la capacité opérationnelle et l'efficacité du réseau de représentants de la FAO. Une croissance réelle rétablirait à un niveau plus viable la capacité de réaction et d'exécution des services par les représentations de la FAO; renforcerait la participation de la FAO aux activités de l'équipe des Nations Unies dans les pays (par exemple pour l'évaluation conjointe des pays et pour le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement); améliorerait l'appui au niveau national aux programmes normatifs et les activités de promotion et d'information directe des représentants de la FAO; augmenterait la visibilité et l'efficacité du travail de la FAO au niveau national; et permettrait plus généralement d'apporter une meilleure réponse aux défis connus que pose la structure décentralisée de l'Organisation.

Incidence d'une croissance nominale zéro

303. Un scénario de croissance nominale zéro aggraverait les difficultés que pose la gestion des bureaux nationaux dans le cadre budgétaire actuel. Des mesures appropriées doivent encore être identifiées pour permettre une telle réduction. Les réductions subies par le Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées (OCD) affaibliraient sa capacité à fournir des services de soutien et de contrôle aux bureaux nationaux, réduisant par voie de conséquence la capacité et l'efficacité opérationnelles de ceux-ci.

Grand Programme 3.5: Coopération avec les partenaires extérieurs

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
351 Institutions multilatérales et bilatérales	4 994	1 579	6 573	0	6 573
352 Sensibilisation de la société civile et partenariats	5 747	2 034	7 781	0	7 781
353 Accords de coopération avec les États Membres et soutien à la CEPD et à la CTPD	1 059	(55)	1 004	0	1 004
Total	11 800	3 558	15 358	0	15 358
Incidence d'une CNZ			(884)		
Total			14 474		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

304. Le Programme 3.5.1: *Institutions multilatérales et bilatérales* vise à promouvoir l'accroissement et la diversification des ressources des fonds fiduciaires de la FAO par un dialogue soutenu et dynamique avec les partenaires. Il favorise un dialogue et un partenariat actifs avec les donateurs décentralisés et les mécanismes de coopération bilatérale. Le développement d'alliances stratégiques avec les principaux donateurs se poursuivra, sous l'impulsion des revenus prévus du Département de la coopération technique.

305. L'accent sera mis sur l'élaboration du programme de terrain en soutien des stratégies régionales et nationales, sur la base de l'utilisation efficace des connaissances au niveau des pays et des régions et de l'examen des questions sectorielles, en attirant l'attention des unités techniques sur les besoins et les possibilités de formulation de projets. Le programme veillera à ce que le programme de terrain coïncide avec le calendrier fixé par les conférences internationales des années 90, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, et avec les cadres de développement existant au niveau des pays, comme les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide et le développement (PNUAD).

306. Le Programme 3.5.2 porte sur des composantes importantes de la stratégie intersectorielle de la FAO visant à *Élargir les partenariats et les alliances*. Il cherche à promouvoir un cadre institutionnel d'établissement de partenariats susceptible d'orienter efficacement les diverses unités de la FAO qui s'efforcent d'améliorer la coopération avec des partenaires aussi divers que les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les entités décentralisées. Il appuie l'engagement de la FAO dans le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le programme apporte également son soutien aux activités liées à la Journée mondiale de l'alimentation, TeleFood et l'Alliance internationale contre la faim.

307. Le Secrétariat de l'Alliance internationale contre la faim, qui est chargé de la communication et de la coordination entre les membres de l'Alliance (FAO, FIDA, IPGRI, PAM, IPC⁴⁶ et Alliances nationales), sera renforcé à l'aide de ressources transférées du Programme 1.3.1 et des recettes escomptées. Les activités de l'Alliance internationale contre la faim seront en interface avec le suivi de la Déclaration du Millénaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres efforts internationaux, en vue de centrer l'attention sur les réformes et les programmes visant à réduire la faim.

⁴⁶ Fonds international de développement agricole (FIDA); Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI); Programme alimentaire mondial (PAM); Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire (IPC).

308. Dans le cadre du Programme 3.5.3, l'exécution des programmes de partenariat profite aux Membres qui bénéficient d'un renforcement de leurs capacités et d'un effet de levier plus important des ressources limitées dont dispose la FAO. L'OCD continuera à assurer la coordination centrale et le soutien à la mise en œuvre des programmes de partenariat, en tenant compte des besoins des parties prenantes. Des mécanismes novateurs seront étudiés pour promouvoir ces programmes et y faire participer davantage d'experts et de chercheurs.

Incidence d'une croissance nominale zéro

309. Dans le cadre du Programme 3.5.2, les partenariats stratégiques ne pourraient plus être traités par une unité spécialisée. Les activités liées à la coopération avec les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et les fonctions du secrétariat relatives au Comité du programme de terrain et du Groupe de coordination pour les situations d'urgence seraient absorbées par d'autres unités organisationnelles. Dans le cadre du Programme 3.5.3, l'exécution des programmes de partenariat serait ralentie.

Grand Programme 3.9: Gestion du programme

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
390 Gestion du programme	2 288	0	2 288	0	2 288
Total	2 288	0	2 288	0	2 288
Incidence d'une CNZ			(207)		
Total			2 081		

310. Ce grand programme couvre le Bureau du Sous-directeur général (TCD), y compris l'Unité de coordination du programme (TCDP).

CHAPITRE 4: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
41 Programme de coopération technique	98 645	0	98 645	4 000	102 645
42 Unité chargée du PCT	4 382	0	4 382	100	4 482
Total	103 027	0	103 027	4 100	107 127
Incidence d'une CNZ			0		
Total			103 027		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

311. Sous la direction du Comité du Programme, une analyse complète du Programme de coopération technique (PCT) a été lancée dans le but de vérifier que ce programme est bien en mesure de répondre d'une manière aussi efficace et efficiente que possible aux évolutions du contexte intérieur et extérieur. Cette analyse pourrait aboutir à une modification importante des critères et de la portée générale du PCT, ainsi que des procédures qui régissent sa mise en œuvre. Les propositions définitives de la Direction seront vraisemblablement présentées et étudiées lors de la cent vingt-neuvième session du Conseil de la FAO en novembre 2005. Ces propositions recommanderont peut-être l'application de mesures de rationalisation ou de renforcement de l'efficacité qui pourraient être utiles au programme. Il n'est cependant pas possible à ce stade de connaître le contenu de ces mesures.

312. Sauf si l'analyse du PCT conduit les organes directeurs à formuler de nouvelles orientations, le Programme de coopération technique (PCT) continuera de répondre aux demandes spécifiques d'assistance technique des États Membres, en étroite coopération avec les autres composantes du Programme ordinaire. Il conservera ses principales caractéristiques, à savoir: capacité de répondre aux demandes urgentes, durée limitée des projets, faibles coûts, orientation pratique, et enfin rôle catalytique et complémentarité avec d'autres sources d'assistance.

313. Le tableau ci-dessous montre l'évolution des ouvertures de crédits du PCT par région entre les exercices biennaux 1992-93 et la première année de l'exercice biennal 2004-05. Ces variations reflètent le caractère non programmé et dicté par la demande du PCT.

Répartition des ressources du PCT par région (en millions de dollars EU)

année/exercice	Afrique	Asie et Pacifique	Europe	Amérique latine et Caraïbes	Proche-Orient	Total
2004 (1 an)	26,3	19,2	6,2	18,5	7,5	77,7
2002-03	49,9	24,9	7,4	18,3	10,9	111,4
2000-01	36,8	24,9	7,5	18,5	11,4	99,1
1998-99	37,2	17,6	9,6	17,2	10,0	91,6
1996-97	36,8	19,7	9,7	17,3	9,9	93,4
1994-95	38,8	22,7	5,5	16,9	9,1	93,0
1992-93	35,1	19,1	4,8	16,8	12,2	88,0

314. Le Service du programme de coopération technique (TCOT) assure la conformité des projets approuvés aux critères du PCT et coordonne l'évaluation des demandes ainsi que la suite donnée par l'Organisation aux demandes d'assistance exprimées dans le cadre du PCT. Les représentants de la FAO et les fonctionnaires techniques des bureaux régionaux et sous-régionaux, ainsi que les divisions techniques et opérationnelles du Siège, participent à l'élaboration des projets et au processus d'évaluation. Pendant la mise en œuvre, l'unité chargée du PCT examine et suit, en étroite collaboration avec les bureaux décentralisés et le Siège, l'exécution du programme dans son ensemble et des projets en particulier. Une procédure d'évaluation systématique des groupes thématiques de projets du PCT est désormais bien mise en place. Cinq évaluations ont été effectuées à ce jour pour des projets dans les domaines du contrôle des denrées alimentaires, de l'apiculture et de la sériciculture, des législations, des avis en matière de politique générale et des secours d'urgence.

315. Les crédits alloués au titre du Chapitre 4 ont été intégralement préservés dans le cadre du scénario de croissance nominale zéro, tenant ainsi compte de la priorité accordée par les organes directeurs.

Scénario de croissance réelle

316. L'augmentation nette de 4 pour cent améliorerait la capacité des crédits ouverts au PCT de répondre aux demandes des pays, y compris les plus urgentes. Une légère augmentation serait également justifiée pour le service TCOT, dont les activités appuient la mise en œuvre du PCT.

CHAPITRE 5: SERVICES DE SOUTIEN

Grand Programme 5.1: Soutien à l'information et aux publications

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
511 Appui à l'information et aux publications	16 487	0	16 487	0	16 487
519 Gestion du programme	1 577	0	1 577	0	1 577
Total	18 064	0	18 065	0	18 065
Incidence d'une CNZ			(1 324)		
Total			16 741		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

317. Ce grand programme embrasse toutes les activités liées à la communication et à la gestion des publications. Il assure un flux dynamique de communications avec les Membres et une communication proactive de l'Organisation avec les publics les plus divers. Il joue un rôle essentiel dans le soutien à la stratégie intersectorielle⁴⁷ sur la *Diffusion des messages de la FAO*. On trouvera ci-après les principaux aspects des activités planifiées intéressant la communication multilingue, les politiques et le soutien en matière de publication, l'information et la mobilisation du public dans les conditions d'une croissance réelle zéro.

318. Le Grand Programme continuera d'appuyer le développement de la stratégie et du plan de communication de la FAO pour l'exercice biennal, ainsi que des stratégies de communication ciblées appuyant des programmes et des manifestations spécifiques. Il couvrira la production de produits et de services d'information multilingues, essentielle pour permettre aux usagers internes de faire connaître et comprendre leurs activités et pour rallier le soutien des Membres, tant pour les activités du programme ordinaire que pour celles du programme de terrain. La Division de l'information (GII) poursuivra ses activités de production de matériels d'information de haute qualité, notamment des produits audiovisuels de qualité professionnelle; du matériel imprimé tel que brochures, fiches techniques, chemises, dépliants et affiches; des expositions et du matériel d'exposition; la gestion d'une photothèque numérisée complète accessible à l'ensemble de l'Organisation; des présentations multimédias; le soutien aux activités du TeleFood; et la conception du site Internet.

319. La Division de l'information continuera d'assurer sa fonction intégrée de gestion des publications, tous supports confondus, nécessaire pour garantir la parution en temps opportun de publications multilingues de haute qualité et le traitement approprié des autres catégories de produits d'information. Les accords de publication conjointe avec des éditeurs commerciaux ou universitaires et la publication des matériels de la FAO dans des langues non officielles sont également déterminants pour la diffusion des informations, de même que la gestion des politiques sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

320. Le travail d'information de la FAO augmentera la sensibilisation du public aux questions relevant du mandat de l'Organisation et mobilisera le soutien et la volonté politique nécessaire à la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs de la Déclaration du Millénaire pour le développement. Les groupes importants aux niveaux national, régional et mondial seront ciblés par le biais de services médiatiques multilingues et de campagnes de mobilisation. Les outils essentiels de ce vaste effort sont: les communiqués de presse dans les langues officielles de

⁴⁷ SACOI: Stratégies visant à aborder les questions intersectorielles.

l'Organisation, la page de presse de son site Internet dans les langues officielles, les entretiens et les conférences de presse, les articles signés par le Directeur général, le matériel destiné à la diffusion radiotélévisée commerciale. Une attention spéciale sera accordée au renforcement de la mobilisation régionale par le truchement de services externes.

Incidence d'une croissance nominale zéro

321. Le scénario de croissance nominale zéro réduirait la portée et la qualité des services: réduction du volume de matériels produits pour les pages de presse du site Internet de la FAO, réduction du nombre de communiqués de presse publiés annuellement et de la longueur des textes.

322. Avec moins de personnel, la Division de l'information ne pourrait pas maintenir la qualité de la production et de l'édition des matériels d'information, et publier les produits d'information multilingues sous forme imprimée et électronique à des niveaux acceptables.

Grand Programme 5.2: Administration

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
521 Services financiers	20 813	671	21 484	0	21 484
522 Services relatifs aux systèmes et aux techniques d'information	2 036	0	2 036	0	2 036
523 Services relatifs aux ressources humaines	18 848	75	18 923	1 000	19 923
529 Gestion du programme	6 704	1	6 705	0	6 705
Total	48 402	747	49 148	1 000	50 148
Incidence d'une CNZ			(3 266)		
Total			45 883		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

323. Le Grand Programme 5.2 comprend les crédits destinés aux services fournis dans les domaines des finances, de l'appui informatique et des ressources humaines par le Département de l'administration et des finances (AF) et les bureaux régionaux et sous-régionaux. Il comprend également des fonds pour le Bureau du Sous-Directeur général du Département de l'administration et des finances (AFD) et la part des coûts du Service d'appui à la gestion (MSS) correspondant aux divisions du Département de l'administration et des finances. Donnant suite à une demande du Comité financier, des ressources ont été affectées à la Division des finances (AFF), rétablissant le financement de cinq postes des services généraux qui avaient été supprimés dans la version révisée du PBT 2004-05.

Programme 5.2.1: Services financiers

324. La Division des finances gère des flux financiers d'un montant supérieur à 1 milliard de dollars EU par an. Elle enregistre chaque année plus de 3 millions d'entrées dans les livres comptables de l'Organisation, dont beaucoup sont relativement complexes, et traite un volume croissant d'activités extrabudgétaires de la FAO. Dans le cadre du Programme 5.2.1, la Division des finances continuera de préparer les états financiers de l'Organisation conformément aux normes acceptées (Normes comptables du système des Nations Unies, principes comptables généralement acceptés) et de fournir en temps voulu des informations financières à l'Organisation, à tous les niveaux, ainsi qu'aux organes directeurs. Malgré le rétablissement des cinq postes des services généraux évoqués ci-dessus, les effectifs de la Division des finances restent encore en deçà du niveau minimum recommandé par des consultants indépendants. Cette insuffisance en personnel pourrait avoir des conséquences négatives sur le traitement des paiements quotidiens, les opérations financières relatives aux projets, les montants exigibles du personnel et d'autres entrées de caisse, et la comptabilité des salaires.

Programme 5.2.2: Services relatifs aux systèmes et aux techniques d'information

325. Les ressources attribuées au Programme 5.2.2 ne couvrent que les frais directs de gestion de la Division des systèmes et des techniques d'information (AFI), à l'exception du directeur et de la secrétaire de direction, qui relèvent de la gestion du programme. Les autres dépenses afférentes aux systèmes d'information (SI) et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) sont réparties entre les différents programmes qui utilisent l'infrastructure des TIC ainsi que les applications informatiques.

326. Les priorités concernant les services de SI et de TIC sont largement déterminées par les demandes de l'ensemble des programmes de la FAO. Le nombre des demandes est en hausse constante du fait de l'utilisation croissante des TIC dans les activités de la FAO. Par exemple, la Division AFI est responsable du développement et du fonctionnement d'une large gamme de systèmes administratifs, y compris les systèmes Oracle - Finances et le système Oracle - Ressources humaines, qui remplaceront en 2006-07 les systèmes centraux actuels de traitement des salaires et de gestion des ressources humaines. La Division AFI apporte également son concours à des initiatives mettant en jeu des applications informatiques telles que le Centre mondial d'information agricole (WAICENT), les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV), le Système d'information mondial sur les pêches (FIGIS) et le Système d'information sur les forêts (FORIS), qui toutes font un usage intensif des technologies fondées sur l'Internet. Faire en sorte que la FAO dispose d'une infrastructure informatique appropriée fait également partie des activités prioritaires de la Division.

327. On remarque que le niveau de ressources atteint est déjà inférieur à celui que les consultants externes jugent satisfaisant pour absorber la charge de travail actuelle et que l'Organisation pourrait être confrontée à un manque de disponibilité des services et à des risques supplémentaires en matière de sécurité de l'information.

Programme 5.2.3: Services relatifs aux ressources humaines

328. Le Programme 5.2.3 englobe la Division de la gestion des ressources humaines (AFH) et l'Unité médicale (AFDM). La Division AFH continuera à couvrir un large éventail d'activités de gestion des ressources humaines tout en renforçant son rôle consultatif et en apportant un soutien aux bureaux décentralisés. Dans ce contexte, une démarche plus intégrée sera mise en place pour la planification et la valorisation des ressources humaines. La mise en œuvre au cours du prochain exercice biennal d'un nouveau Système de gestion des ressources humaines faisant appel aux applications d'Oracle constituera une entreprise majeure qui exigera un engagement important de la part de la Division. Au sein du système des Nations Unies, la Division continuera de participer à des consultations interinstitutions, relatives notamment à la Commission de la fonction publique internationale et à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, en vue d'assurer le maintien d'une stratégie commune en matière de gestion des ressources humaines.

329. La Division AFH apportera son soutien aux activités institutionnelles suivantes: recrutement ciblé (notamment de candidats provenant de pays sous-représentés) et programmes de perfectionnement des jeunes cadres; mise en place de compétences de gestion; intégration de questions liées à la parité hommes-femmes et à la diversité dans la gestion des ressources humaines; et un programme évolutif de valorisation du personnel.

330. L'Unité médicale continuera de s'acquitter de sa mission en matière de santé du personnel. Outre les initiatives déjà prises (évaluation ergonomique des postes de travail, kinésithérapie et élargissement des services d'information et de soins aux voyageurs), l'unité poursuivra les programmes de médecine préventive sur la base des données du Système d'information sur la médecine du travail.

Programme 5.2.9: Gestion du programme

331. Le Programme 5.2.9 couvre le Bureau du Sous-Directeur général (AFD), les bureaux des directeurs de division et la part des coûts du Service d'appui à la gestion (MSS) correspondant aux services fournis au Département de l'administration et des finances. Les coûts restants du Service d'appui à la gestion sont répartis entre les divers programmes de gestion des départements du Siège bénéficiant des services du MSS. Il est rappelé que ce service offre toute une gamme de services

d'appui administratif, des avis et des informations de gestion aux départements dans les domaines des finances, du budget, des achats, du personnel et des voyages, conformément aux règles et règlements en vigueur dans l'Organisation.

Scénario de croissance réelle

332. Le supplément de ressources accélérerait le travail dans trois domaines prioritaires: i) la mise en place de compétences de gestion et d'un plan de développement complémentaire; ii) la mise en œuvre du plan d'action relatif au recrutement de candidats provenant de pays sous-représentés (réf. FC 107/16) et iii) la mise au point et l'amélioration d'un système de gestion des performances lié au modèle de planification de l'Organisation.

Incidence d'une croissance nominale zéro

333. Les réductions qu'entraînerait une croissance nominale zéro pour le Grand Programme 5.2, y compris les allocations indirectes pour le Pool des ordinateurs, et les Services d'appui à la gestion, s'élèveraient à 5,6 millions de dollars EU. Ces réductions équivaldraient à une réduction potentielle d'environ 30 postes. Les réductions budgétaires successives enregistrées au cours de nombreux exercices biennaux ont contraint le département à ne fournir que des services de base.

334. Elle affaiblirait gravement les contrôles financiers internes de l'Organisation et compromettrait la capacité requise pour produire, en temps voulu, des états financiers complets et précis. Ces réductions toucheraient également le programme de vérification à l'échelle locale (LAP) dans les bureaux de terrain, et la fréquence des vérifications serait réduite.

335. L'incidence d'un budget de croissance nominale zéro sur la Division AFI se ferait largement ressentir sur toutes les activités liées aux systèmes d'information et aux technologies de l'information et de la communication. La Division serait contrainte de réduire de manière importante ses services de développement de systèmes d'information. Le nombre d'heures ouvrées du Centre informatique passerait de 90 heures par semaine à moins de 50, ce qui serait préjudiciable à l'Organisation. Il faudrait réduire la maintenance des serveurs et la mise à jour des logiciels ainsi que les niveaux de service du central téléphonique, les services liés aux réunions et aux conférences, les activités d'administration et l'assistance aux utilisateurs fournie par la Division AFI.

336. En ce qui concerne la Division AFH, de nombreux éléments du plan d'action de recrutement (organisation et participation à des missions de recrutement, participation à des salons de l'emploi dans les universités, usage accru de l'Internet, etc.) ne pourraient plus être menés à bien dans le cadre d'un scénario de croissance nominale zéro. Il faudrait également réduire les services de gestion du recrutement et des postes, ce qui augmenterait le temps de traitement des propositions et la fréquence des réunions du comité de sélection. Il ne serait pas possible de mettre en œuvre la rationalisation prévue du Plan d'indemnisation du personnel, notamment la gestion améliorée du processus de décaissement. L'Unité médicale serait obligée de supprimer tous les programmes de conseils et de médecine préventive.

337. Le scénario de croissance nominale zéro entraînerait la réduction des services fournis par le Service d'appui à la gestion (MSS). Le maintien de fonctions d'exécution aussi vitales que les services d'appui dans les domaines du personnel, des voyages et des transactions financières étant indispensable, le seul domaine pouvant faire l'objet de réductions est celui de l'assistance aux utilisateurs. Une telle mesure aurait les effets suivants: suppression de l'assistance aux unités de l'ensemble de l'Organisation, qui seraient dès lors privées d'aide dans l'exercice de leurs fonctions d'administrateurs de budget ou d'initiateurs de transactions; suppression des cours de formation; réduction des essais des systèmes ou des demandes de modification de systèmes; absence d'assistance pour les processus de clôture d'exercice.

CHAPITRE 6: CHARGES COMMUNES

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
60 Charges communes	52 486	463	52 949	0	52 949
Total	52 486	463	52 949	0	52 949
Incidence d'une CNZ			(3 184)		
Total			49 765		

Principales lignes d'action dans un scénario de croissance réelle zéro

338. Sous la direction de la Division des services administratifs (AFS), ce chapitre couvre les coûts des charges communes, y compris le courrier et la valise diplomatique, la distribution des documents, l'organisation des archives, les achats, l'entretien des bâtiments et (sauf si les organes directeurs décident d'affecter d'autres ressources financières au Mécanisme pour les dépenses de sécurité) la protection des personnes, des biens et des locaux du Siège, ainsi que la coordination qui en découle avec les autorités gouvernementales. Il englobe aussi les coûts similaires des charges communes des bureaux régionaux et sous-régionaux.

339. La Division des services administratifs doit faire face à des demandes de services de haut niveau, des coûts croissants liés à l'extension et la gestion des locaux du Siège, aux services et à la climatisation, qui pèsent lourdement sur les ressources. Dans le Service des contrats et achats, les effectifs chargés des activités de soutien en matière de dossiers courants, de fournisseurs et de suivi sont insuffisants au regard de la croissance de la charge de travail, ce qui pourrait donner lieu à des contrôles inadéquats au sein de l'Organisation.

340. Du fait des urgences, l'importance des achats s'est considérablement accrue et l'on prévoit le maintien d'un volume important d'activités. Le Service des contrats et achats continuera à aider les bureaux décentralisés à organiser des achats sur place. Il assumera également un nouveau rôle de renforcement des institutions et de formation, en aidant les États Membres concernés à consolider leurs capacités en matière de marchés publics, dans le cadre des projets et des programmes importants bénéficiant d'un financement unilatéral.

341. L'unité chargée des services aux utilisateurs liés aux documents, aux archives centrales et aux communications se concentrera sur la modernisation du système de gestion des archives numériques, capable de fonctionner de manière intégrée avec le réseau local et le grand réseau de la FAO. Ces initiatives ont abouti à une certaine restructuration des bureaux des dossiers courants, d'autres changements étant planifiés pour le prochain exercice biennal. La modernisation concernera également l'automatisation du processus de distribution des publications, par le biais de l'adoption d'une nouvelle technologie d'impression et l'externalisation de différents services.

342. L'entretien englobe avant tout le coût des services collectifs et des besoins d'entretien courant, comme le nettoyage, la rénovation et la restauration des locaux. Il concerne aussi des travaux d'entretien importants, mais exceptionnels, des bâtiments et des installations techniques auxiliaires. Comme par le passé, les crédits alloués aux travaux d'entretien importants et à l'amélioration des installations restent insuffisants. Pour les améliorations des infrastructures, on compte sur l'aide du Gouvernement italien ainsi que sur des donateurs publics ou privés.

Incidence d'une croissance nominale zéro

343. Une croissance nominale zéro se traduirait par de graves insuffisances en matière d'entretien pouvant conduire à des interruptions de service (par exemple la climatisation). Certains cycles d'entretien, qui n'ont pas pu être entièrement respectés dans le passé, devraient être interrompus, ce qui pourrait raccourcir le cycle de vie des équipements et augmenter à long terme les coûts associés à leur remplacement. En outre, la Division des services administratifs (AFS) serait contrainte de réduire davantage la fréquence des activités de nettoyage, avec toutes les conséquences qui pourraient en découler sur la santé et la vie sociale, de limiter les changements de bureau, de supprimer les achats de mobilier neuf et de s'efforcer en toutes circonstances de recouvrer ses coûts, notamment en facturant toutes les prestations fournies pour les réunions non FAO.

CHAPITRE 7: IMPRÉVUS

(tous les montants sont exprimés en milliers de \$ EU)

Grand Programme	Programme de travail 2004-05	CRZ - Variation de programme	CRZ - Programme de travail 2006-07	CR - Variation de programme	CR - Programme de travail 2006-07
70 Imprévus	600	0	600	0	600
Total	600	0	600	0	600
Incidence d'une CNZ			0		
Total			600		

344. Les crédits pour imprévus restent inchangés au niveau fixé par la Conférence pour le Programme de travail et budget 1980-81.

Abréviations

ADN	Acide désoxyribonucléique
ADRD	Agriculture et développement rural durables
AF	Département de l'Administration et des Finances
AFD	Bureau du Sous-Directeur général (AF)
AFF	Division des finances
AFH	Division de la gestion des ressources humaines
AFI	Division des systèmes et techniques d'information
AFS	Division des services administratifs
AG	Assemblée générale des Nations Unies
AGE	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASMC	Assurance-maladie après cessation de service
BAD	Banque africaine de développement
BAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque islamique de développement
CAF	Fonds d'équipement
CCI	Corps commun d'inspection
CCRF	Code de conduite pour une pêche responsable
CDD	Commission du développement durable
CDF	Évaluation commune s'appliquant à tous les pays
CEPD	Coopération économique entre pays en développement
CFC	Fonds commun pour les produits de base
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIC	Centre international de calcul
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
CL	Conseil
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNZ	Croissance nominale zéro
COAG	Comité de l'agriculture
COFI	Comité des pêches
CR	Croissance réelle
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CRZ	Croissance réelle zéro

CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSS	Coopération Sud-Sud
DPAI	Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire
EMPRES	Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes
EPR	Éducation de la population rurale
FAOR	Représentant de la FAO
FAOSTAT	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation
FAS	Système de comptabilité de terrain
FC	Comité financier
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIGIS	Système mondial d'information sur les pêches
FIRMS	Système de surveillance des ressources halieutiques
FMRA	Forum mondial de la recherche agricole
FORIS	Système d'information forestier
FPMIS	Système d'information sur la gestion du Programme de terrain
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
GII	Division de l'information
GOE	Dépenses générales de fonctionnement
GPA	Plan d'action mondial
HRMS	Système de gestion des ressources humaines
IAAH	Alliance internationale contre la faim
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IOTC	Programme de soutien à l'investissement
IPC	Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire
IPGRI	Institut international des ressources phylogénétiques
IUU	illicite, non déclarée et non réglementée (pêche)
LFCC	Pays à faible couvert forestier
MCS	Suivi, contrôle et surveillance
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
MSS	Service d'appui à la gestion
MSU	Unité administrative de soutien
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCD	Bureau de coordination des activités normatives, opérationnelles et décentralisées
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIT	Organisation internationale du Travail

OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAI	Plan d'action international
PAM	Programme alimentaire mondial
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation
PC	Comité du Programme
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
PCT	Programme de coopération technique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PFRDV	Pays à faible revenu et déficit vivrier
PI	Protection intégrée
PIB	Produit intérieur brut
PMT	Plan à moyen terme
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTB	Programme de travail et budget
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SACOI	Stratégies visant à aborder les questions intersectorielles
SAD	Conseillers spéciaux du Directeur général
SAFR	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et orientale
SAO	Soutien administratif et opérationnel
SICIAV	Système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SNRA	Systèmes nationaux de recherche agricole
SOFA	Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
SPTB	Sommaire du Programme de travail et budget
SRA	Fonds de réserve spécial
TC	Département de la coopération technique
TCA	Division de l'assistance aux politiques
TCDC	Coopération technique entre pays en développement
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation

TCI	Division du Centre d'investissement
TCO	Division des opérations de terrain
TCOT	Service du Programme de coopération technique
TI	Technologies de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNCCD	Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
UNDG	Groupe des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WAICENT	Centre mondial d'information agricole
WCF	Fonds de roulement

Stratégies visant à répondre aux besoins des Membres

A. Contribuer à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale

- A.1 Moyens d'existence durables dans les zones rurales et accès plus équitable aux ressources
- A.2 Accès des groupes vulnérables et défavorisés à une alimentation suffisante, saine et nutritive
- A.3 Plans d'intervention et action efficace et durable en cas de crises alimentaires ou agricoles

B. Promouvoir, mettre au point et renforcer des politiques et des cadres réglementaires pour l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts

- B.1 Instruments internationaux concernant l'alimentation, l'agriculture, les pêches et les forêts, ainsi que la production, l'utilisation sans danger et les échanges commerciaux équitables de produits agricoles halieutiques et forestiers
- B.2 Politiques nationales, instruments juridiques et mécanismes d'appui conformes aux exigences nationales et compatibles avec les politiques internationales et cadres réglementaires

C. Augmenter durablement l'offre et la disponibilité d'aliments et d'autres produits des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts;

- C.1 Politiques et mesures institutionnelles propres à améliorer l'efficacité et l'adaptabilité des systèmes de production, de transformation et de commercialisation et à répondre aux besoins changeants des producteurs et des consommateurs
- C.2 Adoption de technologies appropriées pour intensifier durablement les systèmes de production et assurer une offre suffisante de denrées alimentaires et de biens et services agricoles, halieutiques et forestiers

D. Appuyer la conservation, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture

- D.1 Gestion intégrée des terres, des eaux, des forêts, des pêches et des ressources génétiques
- D.2 Conservation, remise en état et mise en valeur des environnements les plus menacés

E. Améliorer la prise de décisions par la fourniture d'informations et d'évaluations et encourager la gestion des connaissances en matière d'alimentation et d'agriculture

- E.1 Une base de données intégrée accessible contenant des statistiques, des informations et des connaissances à jour, pertinentes et fiables
- E.2 Évaluations régulières, analyses et études prospectives dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture
- E.3 La sécurité alimentaire au centre des préoccupations internationales